



centre
d'études et
de recherches
sur les
qualifications

STATISTIQUE
DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE
CONTINUE FINANCEE
PAR LES ENTREPRISES

(TRAITEMENT DES DECLARATIONS
D'EMPLOYEURS N°2483)

ANNEES 1984-1985

DECEMBRE 1986

**CENTRE D'ÉTUDES ET DE RECHERCHES
SUR LES QUALIFICATIONS**
9, rue Sextius Michel - 75015 PARIS - Tél : 45.75.62.63

Le Centre d'études et de recherches sur les qualifications est un établissement public national à caractère administratif, placé sous la double tutelle du ministre de l'Éducation nationale et du ministre des Affaires sociales et de l'Emploi. Il est administré par un Conseil d'administration et dirigé par un directeur nommé par décret et assisté d'un Conseil scientifique (Décrets n° 70-239 du 19 mars 1970 et n° 85-634 du 25 juin 1985).

Le CEREQ a pour mission de développer des études et des recherches, de collecter et d'exploiter des données originales dans les domaines de la relation formation-emploi et des professions, grâce à des relations suivies avec le monde du travail et les entreprises, notamment pour répondre aux demandes des administrations.

Président du Conseil d'administration : Join-Lambert (Marie-Thérèse)
Inspecteur général des affaires sociales

Président du Conseil scientifique : Lichtenberger (Yves)

Directeur : Blondel (Danièle)

Professeur des universités

Adjoint au directeur pour la recherche et les publications : Germe (Jean-François)

Chargé de recherches au CNRS

Chargée des affaires financières, instances et relations extérieures

Julien (Marie-Odile), attaché d'administration centrale

Chargée des instances et affaires internes

Venet (Bernadette)

Secrétariat de direction

Zilberman (Marie-José)

Mission des enseignements supérieurs

Pagès (Josette), professeur des universités

Mission des entreprises

Mandon (Nicole)

Mission des formations technologiques et de l'emploi

Amat (Françoise)

Mission des liaisons internationales et des stages

Bertrand (Olivier)

SERVICES

— **Service administratif et financier**

Gestion du personnel :

Ouillié (Régis), attaché d'administration scolaire et universitaire

Exécution du budget :

de Cambiaire (Nathalie), attaché d'administration scolaire et universitaire

— **Service d'information et de documentation**

Chef du service :

Kirsch (Jean-Louis), directeur de C.I.O.

Centre documentaire :

Meunier (Françoise)

— **Service informatique**

Chef du service :

Jansolin (Paul), attaché de l'INSEE

DÉPARTEMENTS

DÉPARTEMENT DE LA QUALIFICATION DU TRAVAIL

Chef du département : Zarifian (Philippe)

Chargé d'analyser les formes et le contenu du travail humain ; de décrire les emplois et leur organisation ; de rechercher les évolutions du travail en vue de l'information professionnelle, la formation et l'emploi des jeunes et des adultes ; de contribuer à la normalisation de la documentation sur les activités professionnelles et à l'amélioration des nomenclatures, définitions ou codes utilisés dans ce domaine.

DÉPARTEMENT DE L'EMPLOI ET DES PRÉVISIONS

Chef du département : Verdier (Éric)

Chargé d'établir les liaisons entre le fonctionnement du système éducatif et l'évolution de la situation de l'emploi à court, moyen et long termes ; de mettre en œuvre les études du Centre pour enrichir les prévisions sur l'offre et la demande de qualifications afin notamment de préciser les estimations sur les besoins en formation et les débouchés professionnels ; de procéder à des bilans approfondis dans les secteurs économiques

et les régions en vue de déterminer les équilibres entre les emplois et les formations

Division de la formation continue :

Jansolin (Paul), attaché de l'INSEE

DÉPARTEMENT DES FORMATIONS ET CARRIÈRES

Chef du département : Affichard (Joëlle), administrateur de l'INSEE

Chargé de procéder à l'évaluation professionnelle des formations conduisant à la qualification ; d'étudier les modalités et les conditions du passage de la formation à l'activité, notamment dans le cas des jeunes ; d'observer les carrières suivant l'utilisation des connaissances initiales et les besoins de l'éducation des adultes ; de créer et d'actualiser régulièrement l'information systématique sur l'insertion et les cheminements professionnels des jeunes et des adultes après leur formation.

Observatoire national des entrées dans la vie active.

**STATISTIQUE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE
FINANCÉE PAR LES ENTREPRISES**

*(Traitement des déclarations d'employeurs n° 2483)
(Années 1984 - 1985)*

Ce dossier a été réalisé par Paul JANSOLIN dans le cadre du Service informatique et statistique. Les traitements informatiques ont été assurés par Kalthoum CHAUSSEPIED et André WIELKI.

AVANT-PROPOS

Pour la quatorzième année, à la demande et avec un financement des instances de la Formation professionnelle, le Centre d'études et de recherches sur les qualifications a procédé à l'exploitation des déclarations des employeurs soumis à l'obligation de participation au financement de la formation professionnelle continue.

Les résultats se caractérisent, comme chaque année, par des évolutions extrêmement faibles des principaux indicateurs synthétiques, tous à la hausse entre 1984 et 1985, que ce soit le pourcentage des dépenses de formation rapportées à la masse salariale, le pourcentage de stagiaires par rapport au nombre de salariés des entreprises, ou la durée des formations.

Mais au-delà de ces moyennes, l'intérêt de l'exploitation effectuée est de mesurer des comportements différenciés selon la taille de l'entreprise, selon le secteur d'activité économique, selon les catégories professionnelles concernées, et l'examen des disparités demeure une source de réflexion extrêmement riche pour les pouvoirs publics et les partenaires sociaux dans un domaine où la concertation est de tradition.

Danièle BLONDEL
Directeur du Centre d'études
et de recherches sur les qualifications

SOMMAIRE

	Pages
INTRODUCTION.....	9
CHAPITRE 1 : PRESENTATION GENERALE DU TRAITEMENT DES DECLARATIONS D'EMPLOYEURS.....	13
1. L'organisation du traitement et la méthode employée.....	13
1.1 L'organisation du traitement.....	13
1.2 Méthodologie employée.....	14
a) La méthode d'échantillonnage.....	15
b) Efficacité du traitement et fiabilité des résultats publiés..	16
2. Le champ de la statistique.....	17
2.1 Champ couvert par l'enquête 2483 en termes de nombres de salariés.....	17
2.2 Champ couvert par l'enquête 2483 en termes de nombres d'entreprises.....	17
2.3 Particularités de l'enquête de l'année en cours (année 1985)....	18
3. Conclusion.....	19
CHAPITRE 2 : LES DONNEES NATIONALES GLOBALES.....	21
1. Les données financières.....	21
1.1 Panorama général.....	21
1.2 L'assiette de la participation et les dépenses fiscalisées.....	21
a) Les abattements.....	21
b) Les dépenses fiscalisées.....	22
2. Structure des dépenses de formation.....	23
2.1 Les dépenses de fonctionnement des stages organisés dans l'entreprise.....	23
2.2 Les rémunérations versées aux stagiaires.....	23

	Pages
2.3 Les dépenses en application de conventions.....	23
2.4 Les versements à des fonds d'assurance formation (FAF).....	24
2.5 Les versements à des organismes agréés au titre du congé individuel de formation.....	24
2.6 Les autres postes.....	24
3. Les entreprises ayant eu des stagiaires.....	24
4. Les stagiaires.....	25
4.1 Analyse générale.....	25
4.2 Analyse par sexe.....	25
4.3 La qualification des stagiaires.....	26
4.4 Le taux de stagiaires.....	26
4.5 Les congés de formation.....	26
4.6 La formation en alternance	27
5. Les stages.....	27
CHAPITRE 3 : ANALYSE GEOGRAPHIQUE.....	29
1. Panorama général : concentration régionale.....	30
2. Les données financières.....	30
3. Les dépenses de formation.....	33
4. Les stagiaires.....	33
5. Les stages.....	33
6. Les résultats départementaux.....	34
CHAPITRE 4 : ANALYSE SECTORIELLE.....	35
1. Le champ de la statistique.....	35
2. Les fiches sectorielles.....	36
2.1 L'agriculture.....	36
2.2 Les industries agro-alimentaires.....	37
2.3 L'énergie.....	38
2.4 Les industries des biens intermédiaires.....	40
2.5 Les industries des biens d'équipement.....	43
2.6 Les industries des biens de consommation courante.....	45
2.7 L'industrie de mise en oeuvre du bâtiment et du génie civil et agricole.....	47

	Pages
2.8 Le commerce.....	47
2.9 Les transports.....	49
2.10 Les services (marchands et non marchands).....	50
2.11 Les organismes financiers et de crédit.....	52
CHAPITRE 5 : SYNTHESE INTER-SECTORIELLE.....	55
1. La construction des groupements de secteurs.....	55
2. L'effort physique de formation est cohérent avec la typologie des secteurs.....	56
CONCLUSION.....	58
ANNEXE (Tableaux).....	59
Liste des secteurs d'activité économique.....	106
Fac-similé de la déclaration 2483 de l'année 1984.....	108
Fac-similé de la déclaration 2483 de l'année 1985.....	110
Liste des tableaux et graphiques.....	112

INTRODUCTION

Depuis la loi du 16 juillet 1971 instituant la participation obligatoire des entreprises employant au minimum dix salariés, au financement de la formation professionnelle continue, le CEREQ est chargé, par le Comité interministériel de la formation professionnelle, du traitement statistique des déclarations que les entreprises sont tenues de déposer chaque année pour retracer l'emploi de leur participation au financement de la formation professionnelle continue.

Les résultats de ce traitement sont régulièrement diffusés auprès des instances administratives concernées : Délégation à la formation professionnelle, missions régionales (services de contrôle de la formation professionnelle continue), ainsi qu'auprès de l'INSEE et de ses observatoires régionaux. L'essentiel en est repris chaque année par la Délégation à la formation professionnelle dans le document annexé à la loi de finances qui, conformément à l'article 11 de la loi, retrace l'emploi de la participation des employeurs au financement de la formation professionnelle continue.

Les principales données relatives aux premières années d'application de la loi ont été rassemblées dans les rapports (1) qui peuvent être consultés au CEREQ.

Huit dossiers (2), plus largement diffusés, ont fourni les résultats détaillés pour les années 1976 à 1984. Le présent dossier présente de façon comparable ceux des années 1984 (données définitives) et 1985 (données provisoires).

(1) CEREQ - Participation des employeurs au financement de la formation professionnelle continue. Traitement statistique des déclarations d'employeurs n° 2483

Années 1972-1973-1974 (février 1976)	} Documents ronéotés
Années 1974-1975 (janvier 1977)	
Années 1975-1976 (décembre 1977)	

(2) CEREQ - Statistique de la formation professionnelle continue financée par les entreprises (Traitement des déclarations d'employeurs n° 2483)

Années 1976-1977 (octobre 1978)	} La Documentation Française
Années 1977-1978 (octobre 1979)	
Années 1978-1979 (novembre 1980)	
Années 1979-1980 (novembre 1981)	
Années 1980-1981 (novembre 1982)	
Années 1981-1982 (décembre 1983)	
Années 1982-1983 (décembre 1984)	
Années 1983-1984 (décembre 1985)	

A titre de cadrage d'ensemble, on a choisi tout d'abord de retracer sur longue période (1972-1985) l'évolution de trois indicateurs majeurs : le taux de participation financière, la proportion de salariés ayant bénéficié de stages, la durée moyenne des stages (tableaux p. 11).

Dans un premier chapitre, nous allons présenter l'organisation générale du traitement des déclarations d'employeurs 2483 en y incluant également quelques considérations sur le champ couvert par l'enquête.

Le Chapitre suivant porte sur les résultats nationaux et se propose d'effectuer, grâce à de nombreux indicateurs financiers et physiques, une appréciation approfondie de la formation professionnelle continue financée par les entreprises.

Le chapitre 3 présente une synthèse régionale ; il est accompagné d'une cartographie qui permet de mieux apprécier la dispersion interrégionale de l'effort de formation des entreprises.

La dimension sectorielle est, en matière de formation professionnelle continue, tout à fait déterminante. Ainsi, le chapitre 4 passe en revue les secteurs d'activité économique au niveau 40 en établissant pour chacun d'eux une fiche de synthèse. Les fiches sectorielles ont ensuite été regroupées par grands groupes d'activité selon une agrégation proche de la nomenclature en 15 secteurs de l'INSEE.

Enfin, le chapitre 5 constitue un essai de classement des secteurs fondé sur les performances réalisées en 1984 par chacun d'eux. Ce travail, basé sur les tableaux 32 et 33, repose sur une projection des différents secteurs dans les plans déterminés par les principaux critères de mesure de l'effort de formation (taux de participation financière, taux de stagiaires, durée moyenne des stages).

**Evolution des principaux indicateurs de 1972 à 1985
(1985 : données provisoires)**

t1 Taux de participation financière % (3)

Année	1972	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985
Classe 1 10 à 19 sal.	0,47	0,95	0,95	0,98	1,00	1,10	1,13	1,14
Classe 2 20 à 49 sal.	0,62	1,06	1,08	1,09	1,10	1,17	1,20	1,20
Classe 3 50 à 499 sal.	0,92	1,30	1,31	1,32	1,35	1,47	1,46	1,50
Classe 4 500 à 1 999 sal.	1,91	1,64	1,71	1,74	1,81	1,94	2,02	2,13
Classe 5 2 000 sal. et plus		2,86	2,72	2,91	3,06	3,36	3,47	3,62
TOTAL	1,35	1,84	1,79	1,88	1,97	2,14	2,17	2,25

t3 Pourcentage de salariés ayant bénéficié de stages

Classe 1 10 à 19 sal.	1,4	3,4	3,0	3,4	3,5	6,3	6,6	6,4
Classe 2 20 à 49 sal.	2,3	5,6	5,4	5,3	5,4	7,8	8,6	8,6
Classe 3 50 à 499 sal.	6,1	12,6	12,8	13,1	12,8	14,9	16,1	16,4
Classe 4 500 à 1 999 sal.	17,8	20,4	21,0	21,8	21,9	23,4	24,9	27,0
Classe 5 2 000 sal. et plus		31,8	30,0	32,3	33,6	37,3	38,2	39,5
TOTAL	10,7	18,0	17,5	18,4	18,9	21,5	22,3	23,3

Durée moyenne des stages (heures de stage/stagiaire)

Classe 1 10 à 19 sal.	60	47	50	45	44	40	43	43
Classe 2 20 à 49 sal.	60	47	45	46	44	42	42	43
Classe 3 50 à 499 sal.	61	46	46	45	47	45	44	44
Classe 4 500 à 1 999 sal.	78	48	48	47	48	50	50	47
Classe 5 2 000 sal. et plus		74	62	61	62	61	57	57
TOTAL	62	55	54	54	54	52	51	52

(3) En 1972 et 1973, le taux légal était de 0,8 % des salaires bruts ; de 1974 à 1977, il était de 1 % ; depuis 1978, il est de 1,1 %.

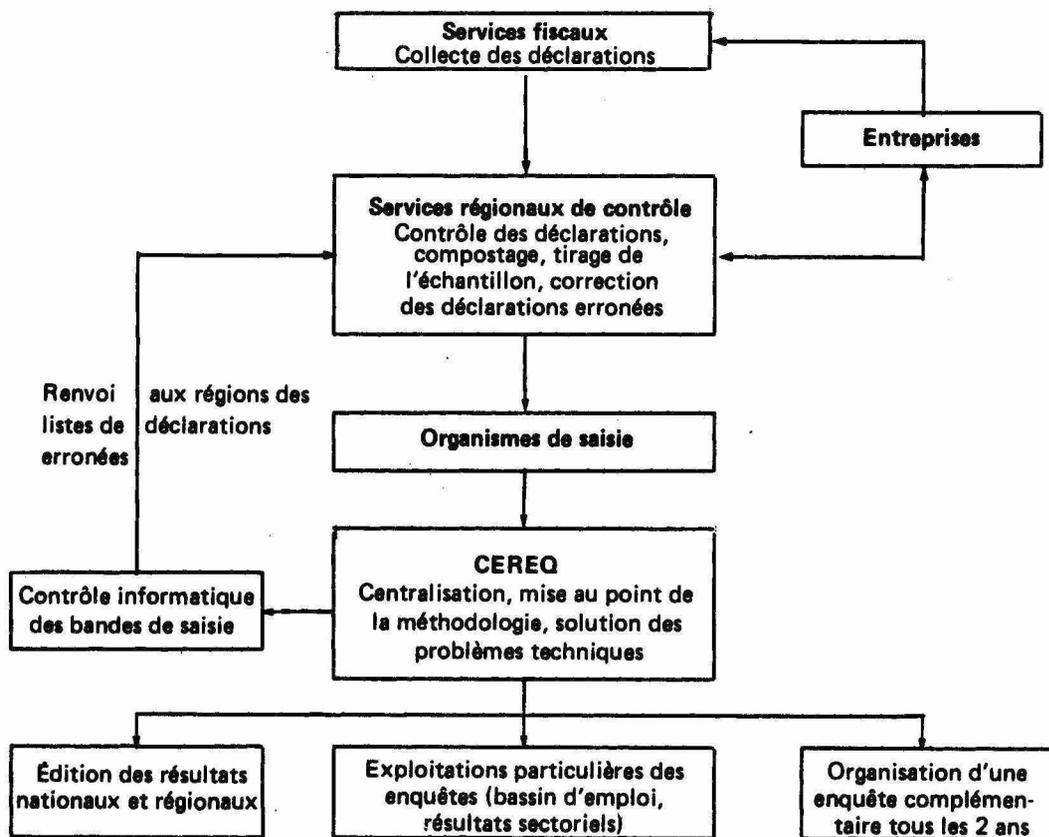
CHAPITRE 1

PRESENTATION GENERALE DU TRAITEMENT DES DECLARATIONS D'EMPLOYEURS

1. L'ORGANISATION DU TRAITEMENT ET LA METHODE EMPLOYEE

1.1 L'organisation du traitement

L'organisation mise en place depuis l'origine de l'exploitation statistique des déclarations d'employeurs 2483 repose sur deux pôles essentiels : le CEREQ d'une part, et les 22 services régionaux de contrôle de la formation professionnelle, d'autre part (1). A ces pôles essentiels viennent se greffer deux autres types d'acteurs : les services fiscaux locaux chargés de la collecte et de la transmission des déclarations, les organismes de saisie chargés de la transcription sur support informatique des documents administratifs recueillis.



(1) En 1984, le Service régional de contrôle de "La Réunion" a également participé à l'établissement des statistiques.

Cette organisation va, dans les prochaines années, subir d'importantes transformations. En effet, dès cette année, le Service régional de contrôle de la Région Aquitaine a servi de région-test pour effectuer une application de saisie-contrôle automatisée des 2483 à partir de micro-ordinateurs installés dans ses locaux. Cette décentralisation du travail consistant à saisir les données directement sur écran sera étendue peu à peu à toutes les régions. Le traitement décrit ci-dessous est celui effectué par la majorité des régions sur les déclarations 1984 et 1985.

Les déclarations, remises en avril aux services fiscaux départementaux, sont envoyées par ceux-ci, en mai, aux vingt-deux services régionaux de contrôle de la formation professionnelle continue. Ces derniers trient les entreprises assujetties en fonction du nombre total de leurs salariés au 31 décembre de l'année étudiée, en cinq classes de taille.

Ces classes sont les suivantes :

- classe 1 : de 10 à 19 salariés,
- classe 2 : de 20 à 49 salariés,
- classe 3 : de 50 à 499 salariés,
- classe 4 : de 500 à 1 999 salariés,
- classe 5 : 2 000 salariés et plus.

Au fur et à mesure de leur réception par les régions, les déclarations reçoivent un numéro d'ordre dont le premier chiffre correspond à la classe de taille de l'entreprise. Ce compostage s'effectue département par département et classe de taille par classe de taille. Cette numérotation a l'avantage d'être simple et univoque : chaque déclaration est repérée par un identifiant comprenant le code de la région, le code du département, la taille de l'entreprise à une position et un numéro d'ordre à cinq positions. Ces six derniers chiffres constituent le numéro de compostage. Ainsi, deux numéros de compostage identiques correspondent nécessairement à des entreprises localisées dans deux départements différents. Cette numérotation a d'autres qualités dont l'une, et non des moindres, est de permettre le repérage immédiat des entreprises d'une classe de taille donnée. Enfin, comme on le verra dans le paragraphe suivant, cette numérotation constitue le noeud gordien de la procédure d'échantillonnage.

Après un contrôle sommaire, les déclarations de l'échantillon sont saisies, puis un programme informatique détecte les déclarations erronées, qui sont ensuite corrigées par les services régionaux de contrôle après contact éventuel avec les entreprises.

1.2 Méthodologie employée

En présence d'une population nombreuse, et c'est bien le cas ici, on a le choix entre le recensement et l'enquête. La première méthode d'investigation ne constitue pas la panacée et présente même des inconvénients majeurs : son coût, d'une part, est extrêmement élevé et les moyens techniques nécessaires à sa réalisation, d'autre part, sont souvent lourds et s'accompagnent généralement de coûts externes importants.

Dans le domaine qui nous concerne, celui de la formation professionnelle continue, deux objectifs sont visés : l'efficacité et la fiabilité. Efficacité, car au début du mois de septembre, nous devons présenter les statistiques nécessaires à la rédaction du document annexé au projet de loi de finances. Fiabilité, car nous devons nous assurer de la robustesse statistique des résultats obtenus. Ces deux impératifs sont largement garantis par la deuxième méthode d'investigation : le sondage.

a) La méthode d'échantillonnage

Concernant une année T donnée, l'enquête se déroule en deux temps :

- premier temps, de mai (T + 1) à septembre (T + 1) : élaboration de statistiques nationales et régionales globales, appelées également statistiques provisoires ;

- second temps, de septembre (T + 1) à avril (T + 2) : élaboration de statistiques nationales et régionales par secteur d'activité économique dans la nomenclature en T (statistiques définitives).

A ces deux phases correspondent deux procédures d'échantillonnage que nous allons à présent évoquer .

- Tirage de l'échantillon nécessaire à la première phase de traitement

Compte tenu de leur faible nombre, mais surtout de leur poids, les entreprises des classes 4 et 5 sont tirées de façon exhaustive dans toutes les régions.

Une règle générale d'échantillonnage s'applique aux entreprises des classes 1 et 2 : un taux de sondage d'un dixième est appliqué aux premières (on tire toutes les déclarations de la classe 1 dont le numéro de compostage se termine par 1), un taux d'un cinquième est appliqué aux deuxièmes (on tire tous les dossiers de cette classe dont le numéro se termine par 1 ou 6).

Concernant la classe 3, il y a une règle générale, mais assortie d'exceptions pour les régions à tissu économique dense. La règle générale est que les déclarations sont toutes tirées et les exceptions concernent les régions Ile-de-France, Nord, Pays de la Loire, Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur pour lesquelles le tirage se fait au taux d'un demi (tous les dossiers ayant un numéro impair).

- Préparation de la deuxième phase de l'enquête

Au fur et à mesure de l'archivage des déclarations, les régions tiennent à jour des listes d'identifiants d'entreprises comportant le numéro de compostage, le code APE, la raison sociale et l'adresse de l'entreprise.

Ces listes sont adressées au CERECQ avant la mi-décembre de l'année (T + 1).

Leur fusion avec les informations correspondantes des déclarations échantillonnées lors de la première étape, va constituer la base de sondage de l'étape suivante.

En effet, à l'issue de cette fusion, on connaît avec précision le nombre d'entreprises pour chaque strate de la stratification région-secteur (une table informatique permet d'établir le passage d'un niveau 600 au niveau 40 correspondant) - taille.

Reposant sur une connaissance préalable de l'effectif total d'une strate N_s de l'effectif déjà échantillonné dans la strate E_s et de l'effectif optimal de représentativité de la strate n_s , la méthode consiste à tirer (aléatoirement pas-à-pas) un nombre supplémentaire de déclarations équivalant à la différence $n_s - E_s$ (quand cette différence a un sens), afin d'assurer des résultats significatifs dans chaque secteur, aussi bien au plan régional qu'au plan national, tout en minimisant l'importance de l'échantillon total.

b) Efficacité du traitement et fiabilité des résultats publiés

Compte tenu de l'importance quantitative de l'information à traiter (30 000 déclarations environ sont exploitées pour les résultats globaux du mois de septembre), il est nécessaire que l'exploitation des déclarations 2483 soit rapide et efficace. En effet, le temps imparti pour l'obtention des résultats est extrêmement limité puisqu'il n'excède guère trois à quatre mois : début de la campagne lors de la deuxième quinzaine de mai, publication des statistiques officielles lors de la première quinzaine du mois de septembre ; de plus cette période recouvre les deux principaux mois de vacances d'été.

Cette efficacité est rendue possible par la maîtrise technique du sujet par le CEREQ, mais aussi grâce au travail important fourni par les régions.

A cette rapidité d'exécution s'ajoute la fiabilité des chiffres publiés. En effet, on observe chaque année que les écarts entre chiffres publiés en mai ($T + 2$) et chiffres publiés en septembre ($T + 1$) sont très faibles, ceci aussi bien au plan régional qu'au plan national ; c'est plus particulièrement le cas pour le taux de participation financière et pour le taux de stagiaires, deux indicateurs clés de la formation professionnelle continue.

Le CEREQ a effectué des calculs d'intervalles de confiance pour les principales variables : nombre d'entreprises qui ont eu des stagiaires, nombre de stagiaires, dépenses consenties.

A partir d'un échantillon de taille donné, on est en mesure de proposer un intervalle qui a une probabilité donnée de recouvrir la valeur inconnue d'un paramètre. Il est évident que cet intervalle sera d'autant plus étroit que la taille de l'échantillon est grande (à la limite, si on connaît exactement toute la population l'intervalle se réduit à un point), et que la probabilité est faible. Dans nos calculs, la probabilité retenue est de 95 %. C'est la valeur la plus fréquemment utilisée dans ce genre d'investigation.

Les résultats ci-dessous donnent la largeur, en pourcentage des valeurs publiées, de l'intervalle de confiance à 95 % pour les données France entière :

- nombre d'entreprises ayant eu des stagiaires	± 1,1 %
- nombre de stagiaires	± 0,4 %
- dépenses consenties	± 0,3 %

Par exemple, pour le total des dépenses consenties, la vraie valeur (inconnue) ne diffère pas de plus de 0,3 % en valeur absolue de la valeur publiée par le CEREQ.

2. LE CHAMP DE LA STATISTIQUE

Le tableau 1 (2) donne les **nombre d'entreprises et de leurs salariés**, définitifs pour 1984, provisoires pour 1985. Le **nombre d'entreprises constituant l'échantillon** figure au tableau 2.

2.1 Champ couvert par l'enquête 2483 en termes de nombre de salariés

On peut estimer le champ théorique - en nombre de salariés - des déclarations 2483, à l'aide de la statistique de l'UNEDIC (3) : nombre de salariés des établissements affiliés employant dix salariés et plus au 31 décembre 1984, par secteur d'activité économique (année 1984 rectifiée).

A cela, il convient d'ajouter les salariés des établissements semi-publics et du secteur coopératif, assujettis au financement de la formation professionnelle continue et ne cotisant pas à l'UNEDIC. Le champ théorique des déclarations 2483 peut ainsi être estimé à 10 524 755 salariés en 1984, secteur T 01 Agriculture exclu.

Il faut remarquer toutefois que les déclarations 2483 couvrent les établissements de moins de dix salariés appartenant à des entreprises d'au moins dix salariés, alors que ce n'est pas le cas de celles de l'UNEDIC, celles-ci étant établies par taille d'établissement et non d'entreprise. L'estimation ci-dessus du champ théorique des déclarations 2483 est donc légèrement sous-évaluée.

L'effectif des salariés des entreprises (hors agriculture) ayant déposé une déclaration 2483 pour 1984 étant de 9 491 952, le champ théorique est couvert à plus de 90 %, ce qui permet de considérer les résultats comme très significatifs. Nous n'avons opéré aucun redressement visant à fournir des résultats relatifs au champ théorique ; seules sont prises en compte les déclarations effectivement parvenues dans les régions.

(2) Tous les tableaux cités figurent en annexe de ce dossier.

(3) **Bulletin de liaison UNEDIC n° 102 - sept.-oct. 1986**

2.2 Champ couvert par l'enquête 2483 en termes de nombre d'entreprises

L'unité statistique des déclarations 2483 étant l'entreprise, et celle de l'UNEDIC étant l'établissement, cette dernière ne permet pas de déterminer les proportions d'entreprises ayant remis une déclaration 2483.

Cette comparaison est rendue possible par une étude de l'INSEE dont l'unité statistique est l'entreprise et qui résulte de l'exploitation du fichier des bénéficiaires industriels et commerciaux (BIC) et de l'enquête annuelle d'entreprises, mis en concordance par le système SUSE (4). La dernière année pour laquelle cette statistique est disponible, mais non publiée, est 1983. Elle exclut les secteurs suivants :

- T 01 Agriculture ;
- T 38 Services non marchands ;
- et parmi les services marchands (T 29, T 30, T 33, T 34), ceux qui ne sont pas assujettis aux BIC : enseignement, recherche, santé, action sociale.

Le champ de la statistique des déclarations 2483 est toutefois un peu supérieur à celui de l'INSEE, car il inclut les entreprises ayant moins de dix salariés au 31 décembre 1983, mais en ayant eu au moins dix en moyenne en 1983, alors que nous n'avons pris en compte pour l'INSEE que celles ayant eu dix salariés ou plus au 31 décembre 1983.

Dans ce champ, sur 130 867 entreprises assujetties en 1983, 107 357 - soit 82 % - avaient remis une déclaration. Les pourcentages des nombres de ces entreprises par classe de taille étaient les suivants :

Classe 1	Classe 2	Classe 3	Classe 4	Classe 5	Total
71	91	93	92	95	82

2.3 Particularités de l'enquête de l'année en cours (année 1985)

Ce dossier présente les résultats définitifs du traitement des déclarations 2483 pour l'année 1984 et les résultats provisoires pour 1985.

Pour cette dernière année, comme le montre le tableau 1, le champ est moins bien couvert. Cela relève d'une explication très classique : comme chaque année, un certain nombre de déclarations n'étaient pas encore parvenues aux services régionaux de contrôle à la date du traitement. De plus, depuis un certain nombre d'années, la tendance va dans le sens d'une diminution du nombre d'entreprises pour chaque classe de taille.

En ce qui concerne les entreprises de plus de 2 000 salariés, une vingtaine manque encore à l'appel, essentiellement dans la région parisienne. Il s'ensuit une certaine distorsion des indices globaux qui retrouveront leurs valeurs correctes, un peu plus élevées, lors du traitement du mois de mai 1987. Comme d'habitude, les ajustements seront plus sensibles au niveau de certaines régions qu'au niveau national.

(4) SUSE : Système unifié de statistiques d'entreprises.

Au-delà de considérations de champs, l'enquête 1985 a été marquée par des transformations de certains cadres de la déclaration 2483 (5). Les principaux aménagements ont porté sur :

- l'introduction de données physiques et financières concernant la formation des jeunes en alternance ;
- la ventilation des stagiaires par âge et par sexe.

3. CONCLUSION

A la lumière des développements précédents, les résultats sur la formation professionnelle continue sont très fiables. La robustesse des chiffres publiés tient à la méthode d'échantillonnage qui assure à la fois la représentativité et le caractère aléatoire de l'échantillon.

La nécessaire qualité des statistiques obtenues exige une capacité d'adaptation du traitement statistique centralisé au CEREQ aux problèmes techniques souvent ardues rencontrés lors de chaque campagne annuelle.

(5) Voir en annexe le fac simulé de la déclaration 1985.

CHAPITRE 2

LES DONNEES NATIONALES GLOBALES

1. LES DONNEES FINANCIERES

1.1 Panorama général

Le tableau 3 donne la **répartition des entreprises selon leur taux de participation financière**. En 1984, 51 % des entreprises, employant 29 % des salariés, étaient très proches du taux légal de 1,1 % des salaires nets.

En 1985, la proportion d'entreprises proches de ce taux est de 55 %. Les pourcentages du nombre d'entreprises situées en-deçà du seuil légal sont identiques à ceux de l'année passée. Par contre, ceux situés au-delà de ce seuil sont inférieurs à 1984. Ce sont les petites entreprises qui sont responsables de ce changement de structure. En 1984, 20 % d'entreprises de 10 à 19 salariés avaient un taux supérieur à 1,11 % contre 15 % en 1985. Cette diminution semble en contradiction avec les résultats du tableau 4, qui montre que le taux moyen de participation est supérieur en 1985 par rapport à 1984 (2,25 % contre 2,19 %). Ceci est le fait des grosses entreprises dont le taux de participation a largement progressé. Il est passé de 2,02 à 2,13 pour les entreprises de 500 à 1 999 salariés et de 3,47 à 3,62 pour les entreprises de 2 000 salariés et plus.

Nous remarquons également qu'un peu moins d'une entreprise sur quatre a une participation inférieure au taux de 1,09 %. Ceci est surtout le fait des petites entreprises puisque seulement 13 % des salariés sont concernés, ce qui représente 11 % du montant des salaires et à peine 4 % des dépenses de formation.

1.2 L'assiette de la participation et les dépenses fiscalisées

a) Les abattements

Depuis 1979, les entreprises qui ont atteint le seuil de dix salariés pour la première fois au cours d'un exercice sont autorisées à opérer, sur le montant de leurs salaires constituant la base de leur participation légale, un abattement dont la règle de calcul est, pour l'année 1985, la suivante : le montant de l'abattement est égal, pour l'année, à neuf fois le salaire moyen de l'année, ce salaire moyen étant égal à la somme des douze salaires mensuels moyens. L'abattement est ensuite de sept fois le salaire annuel moyen pour la deuxième année et de cinq fois le salaire annuel moyen pour la troisième année.

En 1985, 6 018 entreprises ont opéré un abattement pour un montant total de 3 543 millions de francs. Ces résultats sont certainement sous-estimés car beaucoup de petites entreprises n'ont pas été retenues dans le traitement provisoire à cause d'une incohérence entre le montant de l'abattement et le montant des salaires inscrits dans la déclaration.

b) Les dépenses fiscalisées

Depuis 1978 et jusqu'en 1984, les entreprises étaient tenues de verser au Trésor, le 15 septembre au plus tard, 0,2 % de la masse salariale de l'année précédente, avec une majoration pour tenir compte de l'inflation, ce versement venant en exonération de l'obligation financière totale. Cette somme était utilisée pour financer les actions de formation de jeunes gens sans emploi âgés de 25 ans au plus. Cette mesure était reconduite à chaque loi des finances entre 1978 et 1982 ; en 1983, elle a été intégrée dans le code des Impôts et est donc devenue permanente. A partir des déclarations de 1985, la loi des finances a prévu une défiscalisation de ce versement et il a été remplacé par le financement de la formation professionnelle en alternance. Il s'agit également du financement d'actions de formation destinées à des jeunes de moins de 26 ans libérés de l'obligation scolaire et complétant leur formation initiale dans le cadre de formations alternées. Ce financement est au moins égal à 0,2 % de la masse salariale et les entreprises ont le choix entre effectuer elles-mêmes cette formation et en déduire le montant forfaitaire des dépenses engagées, verser les sommes correspondantes à des organismes agréés ou au Trésor.

Le tableau ci-dessous donne :

- la proportion d'entreprises n'ayant rien versé au Trésor excepté le versement obligatoire de 0,2 % décrit ci-dessus ;
- les pourcentages d'entreprises ayant versé au Trésor ne serait-ce qu'une petite partie de leurs dépenses de formation en plus du 0,2 % ;
- les pourcentages d'entreprises ayant versé la totalité au Trésor sauf le congé individuel de formation.

(1985 : données provisoires)

	1 10 à 19 salariés		2 20 à 49 salariés		3 50 à 499 salariés		4 500 à 1 999 salariés		5 2 000 sal. ou plus		TOTAL	
	1984	1985	1984	1985	1984	1985	1984	1985	1984	1985	1984	1985
Entreprises n'ayant rien versé au Trésor %	76	83	83	88	88	90	89	92	85	87	82	86
Entreprises ayant versé au Trésor %	23	16	17	12	12	10	11	8	15	13	18	14
Entreprises n'ayant versé qu'au Trésor %	1	1	ε	ε	ε	ε	ε	0	0	0	ε	ε

L'introduction en 1984, dans le cadre B de la déclaration 2483, de données sur le congé individuel de formation est à la base d'une augmentation du nombre d'entreprises ayant versé une partie de leur obligation au Trésor aux dépens de celles n'ayant rien versé au Trésor. Une étude faite sur les entreprises de tailles 4 et 5 montre que plusieurs entreprises ont versé, au titre du congé individuel de formation, un peu moins que le 0,1 % obligatoire. Il s'ensuit que la différence (minime) a été inscrite en "versement au Trésor" pour des besoins comptables.

Si l'on excepte le congé de formation, seulement onze entreprises de taille 4 et aucune de taille 5 ont véritablement effectué un versement au Trésor d'une partie de leurs dépenses incombant à la formation.

2. STRUCTURE DES DEPENSES DE FORMATION

Le tableau 5 donne, pour chaque classe de taille, la **structure des dépenses de formation selon leur nature.**

2.1 Les dépenses de fonctionnement des stages organisés par l'entreprise

Leur part, quasi symbolique pour les entreprises de moins de cinquante salariés, croît avec la taille de l'entreprise.

Pour les classes de taille pour lesquelles ces dépenses sont significatives, on observera qu'elles sont, pour l'essentiel, constituées de frais de personnel. On remarquera la part négligeable des dépenses d'équipement, ce qui tendrait à prouver que les actions de formation organisées par l'entreprise s'appuient, au niveau de l'équipement, sur l'infrastructure de l'entreprise. Par exemple : l'initiation à l'informatique ou au traitement de texte se ferait sur des ordinateurs ou des machines déjà en place pour la gestion de l'entreprise ; l'adaptation à un nouveau processus de fabrication se ferait directement en atelier dès l'installation des nouvelles machines.

Si cette hypothèse est vérifiée, on peut considérer que les stages organisés par l'entreprise sont générateurs d'économies externes et accroissent l'utilisation de certains équipements.

2.2 Les rémunérations versées aux stagiaires

Elles représentent la part la plus importante de la dépense : pour l'ensemble des entreprises, elles constituent 38 % du montant déclaré. Cette part croît également avec la taille des entreprises ; cela tient à la conjonction de deux facteurs : le pourcentage des salariés ayant bénéficié d'une action de formation et le salaire moyen qui sont plus élevés dans les grosses entreprises.

2.3 Les dépenses en application de conventions

Elles représentent environ un quart des dépenses de formation pour les entreprises de moins de 2 000 salariés. Leur part est beaucoup plus faible pour les très grosses entreprises.

2.4 Les versements à des fonds d'assurance formation (FAF)

Ce sont plutôt les petites et moyennes entreprises qui optent pour une mutualisation de leurs dépenses : les versements aux FAF représentent en 1985 le quart des dépenses des entreprises de moins de cinquante salariés.

2.5 Les versements à des organismes agréés au titre du congé individuel de formation

Pour la première fois en 1983 ont été analysés les versements effectués à des organismes agréés au titre du congé individuel de formation. Rappelons que la loi prévoit, par l'intermédiaire de l'article L. 950-2-3 du code du travail, qu'un montant égal au moins à 0,1 % de la masse salariale doit être versé à des organismes agréés par l'Etat afin de financer les congés individuels de formation. Ces contributions représentent 4 % de l'effort global des entreprises en 1985, mais leur poids est plus grand chez les petites et moyennes que chez les grandes entreprises.

2.6 Les autres postes

Pris séparément, leur poids est faible et la structure des dépenses a très peu varié.

Nous avons indiqué au tableau 6 le nombre d'entreprises ayant effectué des dépenses de chaque catégorie. Compte tenu des différences de champ, les comparaisons année sur année ne sont qu'indicatives.

Enfin, nous pouvons dire, comme le montre le tableau ci-dessous, que les dépenses moyennes de formation par salarié ont augmenté pour toutes les classes de taille.

Dépenses moyennes de formation par salarié (francs)

(1985 : données provisoires)

	1 10 à 19 salariés		2 20 à 49 salariés		3 50 à 499 salariés		4 500 à 1 999 salariés		5 2 000 sal. ou plus		TOTAL	
	1984	1985	1984	1985	1984	1985	1984	1985	1984	1985	1984	1985
Dépenses par salarié	968	1 066	1 029	1 149	1 313	1 492	2 004	2 278	3 744	4 197	2 083	2 355

3. LES ENTREPRISES AYANT EU DES STAGIAIRES

On observe entre 1984 et 1985 une stabilisation du pourcentage global d'entreprises ayant eu des stagiaires, ce ratio étant très légèrement supérieur à 50 %. Ce chiffre global cache des comportements diversifiés selon la classe de taille des entreprises : au-delà de cinquante salariés les entreprises contribuent massivement à la formation de leurs salariés ; en-deçà, le pourcentage reste modeste (par exemple, pour les plus petites, seulement 32 % d'entre-elles forment des stagiaires en 1985, bien qu'il y ait eu une nette progression entre 1982 et 1983).

Proportion d'entreprises ayant eu des stagiaires

(1985 : données provisoires)

		1 10 à 19 salariés		2 20 à 49 salariés		3 50 à 499 salariés		4 500 à 1 999 salariés		5 2 000 sal. ou plus		TOTAL	
		1984	1985	1984	1985	1984	1985	1984	1985	1984	1985	1984	1985
Entreprises	%	34	32	54	54	80	81	95	96	97	99	52	52
Salariés (1)	%	36	33	56	56	85	86	95	97	99	99	83	84

ATTENTION : Ces ratios sont certainement sous-estimés, surtout pour les petites entreprises. En effet, il arrive relativement souvent que les entreprises ayant eu des stagiaires formés par des fonds d'assurance formation ne les déclarent pas dans les 2483 (voir ci-dessous § 4.3).

4. LES STAGIAIRES

4.1 Analyse générale

Le tableau 7 donne les effectifs de salariés et de stagiaires pris en charge par l'employeur dans le cadre du plan de formation, par sexe et par taille d'entreprises. A ces résultats, il faut ajouter les stagiaires d'entreprises de plus de dix salariés pris en charge par les fonds d'assurance formation au titre du plan de formation et du congé individuel de formation, soit 309 000 en 1984 et 322 000 en 1985 (2), les stagiaires pris en charge par un OPACIF (3), soit 16 000 en 1984 et 18 500 en 1985 (2), et les stagiaires ayant bénéficié d'un congé individuel de formation pris en charge par l'employeur, soit 20 000 en 1984 et 17 000 en 1985.

En considérant le tableau 8, on constate que le pourcentage des salariés ayant suivi des stages a augmenté de façon significative entre 1984 et 1985 pour les entreprises de 500 salariés et plus, mais qu'il est resté stable pour les petites et moyennes entreprises.

4.2 Analyse par sexe

Les évolutions constatées dans le tableau 8 montrent que l'accroissement des formations accordées aux salariés femmes est supérieur à celui de leurs collègues masculins. On remarquera que le rapport du taux de stagiaires femmes à celui des hommes décroît de façon régulière avec la taille des entreprises. Calculé pour l'ensemble des entreprises, il est de 77,2 % en 1985 contre 73,9 % en 1984.

(1) Il s'agit du rapport des effectifs salariés des entreprises ayant eu des stagiaires sur le nombre total de salariés

(2) Source : Formation professionnelle, annexes aux projets de loi de finances

(3) Organisme public agréé au titre du congé individuel de formation

4.3 La qualification des stagiaires

On trouvera dans le tableau 9 les **nombre de stagiaires et d'heures de stage** pour les catégories professionnelles retenues dans la déclaration.

Ces nombres de stagiaires sont différents de ceux apparaissant dans le tableau 7 car ils comprennent, en plus des stagiaires pris en charge par l'employeur dans le cadre du plan de formation, des stagiaires ayant bénéficié d'un congé de formation et des stagiaires pris en charge par les FAF. Dans ce dernier cas, il arrive très souvent que les entreprises oublient de déclarer des stagiaires qui ont été pris en charge par des organismes gestionnaires de fonds mutualisés et notamment par des FAF. C'est ainsi qu'en 1984, nous enregistrons 134 000 stagiaires FAF au lieu de 309 000 et en 1985, 145 000 au lieu de 322 000.

Le tableau 10 indique la **répartition des stagiaires selon les catégories socio-professionnelles**. La structure de 1985 est identique à celle de 1984. Nous remarquons que les petites entreprises forment relativement plus d'employés et d'ingénieurs et cadres alors que les grosses entreprises forment relativement plus d'ouvriers qualifiés et d'agents de maîtrise.

4.4 Le taux de stagiaires

Pour la deuxième fois en 1985, les entreprises ont inscrit sur la déclaration 2483 des informations relatives à la structure des emplois qui puissent être exploitées statistiquement. Les tableaux 11 et 12 donnent la **répartition des salariés par classe de taille, catégorie socio-professionnelle et sexe** pour 1984 et 1985.

Le tableau 13 nous montre la **proportion des stagiaires dans chaque catégorie**. Il s'agit uniquement des stagiaires pris en charge par l'employeur dans le cadre du plan de formation, soit 91,8 % des stagiaires déclarés par les entreprises.

Le tableau 14 est le **rapport de l'ensemble des stagiaires déclarés par les entreprises sur le nombre de salariés**.

Nous remarquons que plus d'un tiers des effectifs d'"agents de maîtrise et agents techniques" et d'"ingénieurs et cadres" bénéficient d'une formation. Par contre, seulement 10 % des manoeuvres et ouvriers non qualifiés ont suivi un stage en 1984 et en 1985. Cette proportion croît, de façon régulière, avec la taille des entreprises.

De plus, la proportion des hommes formés est plus importante que celle des femmes. Cela se remarque beaucoup plus dans les grosses entreprises.

4.5 Les congés de formation

Les tableaux 15 et 16 donnent les résultats concernant les **congés de formation**. Le nombre de stagiaires est sous-estimé ; il faut notamment en ajouter 5 000 en 1984 et 7 000 en 1985, au nombre de stagiaires pris en charge par un OPACIF et déclarés dans la 2483. Nous remarquons que, en 1985, le nombre de congés de formation semble légèrement inférieur à l'année précédente. Un peu moins de 2 % de stagiaires et seulement 0,4 % des salariés ont bénéficié d'un congé de formation.

4.6 La formation en alternance

Les entreprises ont, comme pour les FAF et les OPACIF, oublié très souvent de déclarer le nombre de bénéficiaires de contrats d'adaptation ou de qualification. C'est ainsi que les 8 873 stagiaires inscrits dans le tableau 20 sont loin de refléter la réalité qui doit se situer aux environs de 24 000. Sur ce même tableau, le nombre d'heures de stages dispensées est également très sous-estimé.

4.7 Analyse par âge et par sexe

Le tableau 19 donne la **répartition des stagiaires par âge et par sexe** en 1985.

La structure des stagiaires par âge n'est pas très différente selon les classes de taille. Elle est de 11 à 15 % pour les moins de 25 ans, 59 à 63 % pour les 25 ans à moins de 40 ans et 23 à 29 % pour les plus de 40 ans.

Nous remarquons que le rapport du nombre de stagiaires femmes sur le nombre de stagiaires hommes varie relativement peu pour chaque tranche d'âge en ce qui concerne les entreprises de moins de 2 000 salariés. Il est beaucoup plus faible pour les grosses entreprises.

5. LES STAGES

La **durée moyenne de formation** est donnée par le tableau 17 selon les catégories professionnelles et la taille des entreprises. Dans l'ensemble, nous constatons une stabilité de cette durée entre 1984 et 1985.

Ce même tableau donne la **durée moyenne de formation** en faisant la différence entre les heures de stage prises en charge en totalité par l'employeur au titre du plan de formation, celles prises en charge exclusivement par l'employeur au titre du congé individuel de formation et, enfin, celles prises en charge en totalité ou partiellement par un tiers qu'il s'agisse d'un FAF ou d'un OPACIF.

L'**effort physique de formation par catégories professionnelles** apparaît dans le tableau 18. Ce ratio, qui mesure l'espérance de formation d'un salarié, est calculé en rapportant le nombre d'heures de stage au nombre de salariés.

Nous constatons que pour les salariés des grosses entreprises, ce ratio était, en 1985, de 23 heures par salarié, soit deux fois plus élevé que pour l'ensemble des entreprises pour lesquelles il se situe à 12 heures par salarié. Si, en plus, ce salarié est agent de maîtrise ou cadre, l'effort physique de formation passe respectivement à 32 et 31 heures par salarié.

Comme l'indique le tableau 21, la **structure des stages** selon la typologie traditionnelle n'a guère bougé entre 1984 et 1985. 80 % environ sont des stages d'entretien et de perfectionnement des connaissances quelle que soit la classe de taille.

Ce même tableau nous indique la **répartition des stages par tranche de durée** : la proportion des stages dont la durée est inférieure à 40 heures en 1985 s'est accentuée par rapport à 1984. Les trois quarts des stages sont dans ce cas. De plus, en 1985, la proportion des stages sans convention de formation est de 43,0 %. Comme l'on pouvait s'y attendre d'après la structure des dépenses, cette proportion croît fortement avec la taille pour atteindre 64 % dans la classe 5.

CHAPITRE 3

ANALYSE GEOGRAPHIQUE

Les résultats fournis à l'échelon national, au chapitre précédent, ont été également établis pour chacune des vingt-deux régions de programme et, avec un moindre détail, pour chacun des quatre vingt quinze départements.

Rappelons que chaque entreprise regroupe dans une unique déclaration 2483 les données relatives à l'ensemble de ses établissements, quelle qu'en soit la localisation et qu'elle la dépose en général à la recette des impôts du département de son siège social. Il s'ensuit que les statistiques régionales et départementales ne fournissent pas la mesure des efforts de formation concentrés dans les établissements des diverses régions et départements, mais de ceux menés par les entreprises qui y ont déposé leurs déclarations. En Région Parisienne, les résultats sont énormément surévalués du fait de la concentration des sièges sociaux.

Pour corriger cette importante déformation, le CEREQ mène tous les deux ans, auprès des entreprises exploitant plusieurs établissements (1) employant au moins cinquante salariés, une enquête (2) sur la formation professionnelle continue dans chacun de ceux-ci.

Il est donc important, quand on réfléchit sur des données régionales, de bien avoir présent à l'esprit cette déformation de la réalité qu'entraîne la source 2483. Toute étude sérieuse sur un bassin d'emploi doit, d'une part, réintégrer les données des établissements situés sur le bassin, mais dépendant d'entreprises extérieures au bassin, et d'autre part, retirer les données des établissements situés hors du bassin, mais dépendant d'entreprises déclarant dans le bassin d'emploi.

En toute rigueur, ce travail doit prendre en compte tous les établissements quelle qu'en soit la taille ; l'enquête CEREQ ne retient que ceux de plus de cinquante salariés pour des raisons, évidentes, de coût dont l'accroissement serait sans aucune mesure avec le gain en précision des résultats obtenus.

(1) Usine, atelier, entrepôt, bureau, chantier, succursale ...

(2) Cette enquête est effectuée tous les deux ans, sur les données des années impaires uniquement. Les résultats de l'année 1983 ont été inscrits dans le dossier "Statistique de la formation professionnelle continue financée par les entreprises" de décembre 1985. Les résultats de l'année 1985 apparaîtront dans le dossier "Statistique de la formation professionnelle continue financée par les entreprises" de décembre 1987.

1. PANORAMA GENERAL : CONCENTRATION REGIONALE

Le tableau 22 rassemble les principales données régionales pour les deux années étudiées.

Il est évident que le "poids" de la région Ile-de-France place celle-ci en position de force dans tous les domaines de la formation professionnelle continue.

Le caractère atypique de la région parisienne influe de façon significative sur les évolutions constatées au niveau national ; seules deux autres régions - Rhône-Alpes et Nord Pas-de-Calais - contrebalancent quelque peu ce déséquilibre géographique.

Compte tenu de la très forte corrélation entre la taille des entreprises et les divers aspects de la formation professionnelle continue, nous avons indiqué, dans le tableau 22, la concentration de chaque région.

On remarquera le fort pourcentage de salariés employés par les très grandes entreprises en Ile-de-France (environ 50 %).

Pour d'autres régions, ce pourcentage est relativement plus élevé que la moyenne nationale hors Ile-de-France, pour des raisons qui tiennent à la place dominante d'une entreprise (Michelin en Auvergne) ou d'un secteur d'activité (Sidérurgie en Lorraine).

Pour la très grande majorité des régions, la classe dominante est celle des entreprises de 50 à 499 salariés qui emploient 40 % des salariés environ.

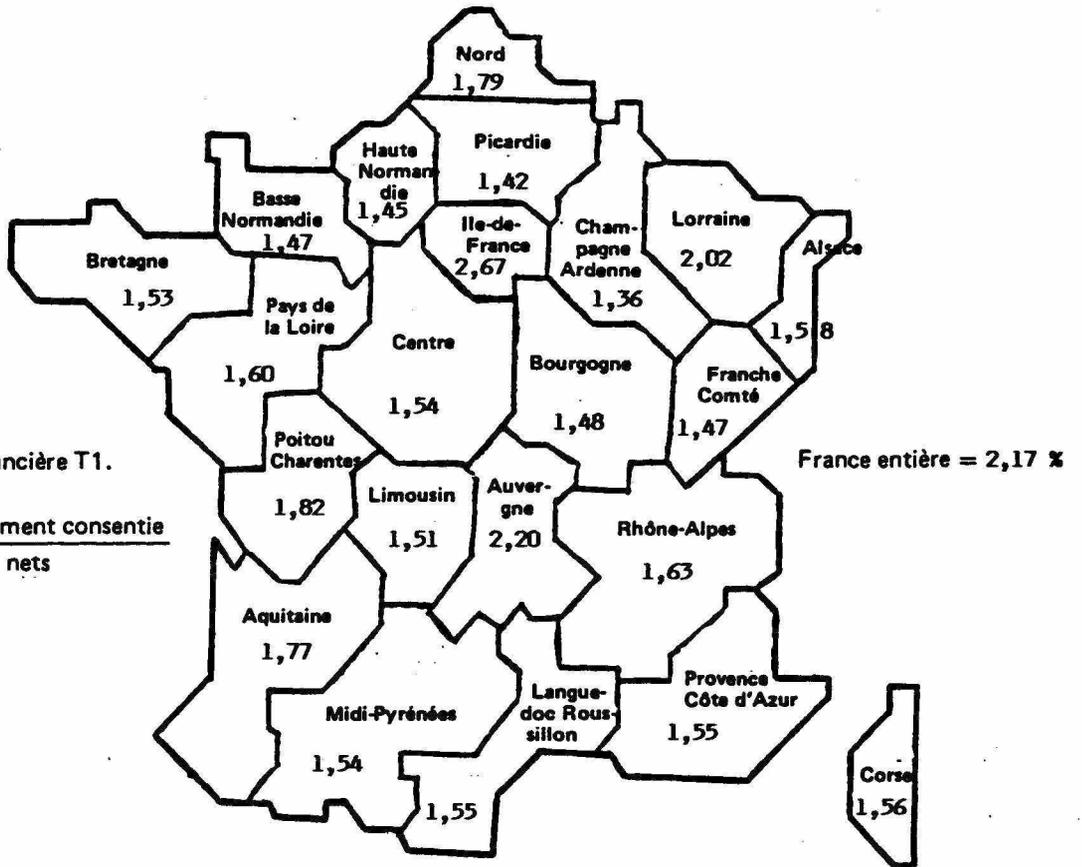
2. LES DONNEES FINANCIERES

Le tableau 24 montre qu'en 1985, le taux de participation financière est en augmentation par rapport à 1984, ce qui se traduit, pour les régions, par une croissance pour huit d'entre elles, une stabilité pour onze autres, une légère décroissance pour la région Nord et une très grosse décroissance pour l'Aquitaine et la Corse. Pour ces trois dernières régions, cette diminution s'explique par le fait qu'un certain nombre de déclarations, et notamment des grosses tailles, n'ont pas été pris en compte dans l'exploitation parce qu'elles étaient erronées au moment d'établir les résultats provisoires. C'est surtout vrai pour la région Aquitaine pour laquelle, par rapport à l'année dernière, il manque deux entreprises de 2 000 salariés et plus sur cinq au total.

Nous remarquons que les régions pour lesquelles la concentration des très grandes entreprises est forte, sont celles qui réalisent les meilleurs résultats : Ile-de-France, Lorraine, Auvergne. La comparaison régionale apparaît à la carte C1. Toutes les régions entourant l'Ile-de-France sont parmi celles qui ont les taux de participation les plus faibles de France ; elles constituent des pôles de décentralisation pour les grandes entreprises de l'Ile-de-France ; de ce fait, elles intègrent peu de très grandes entreprises (concentration régionale faible), facteur jouant dans le sens d'un taux de participation financière plus faible. Les régions de la façade atlantique sont au-dessus de la moyenne nationale hors région parisienne (Poitou-Charentes et Aquitaine), ou très proches de cette moyenne (Pays de la Loire).

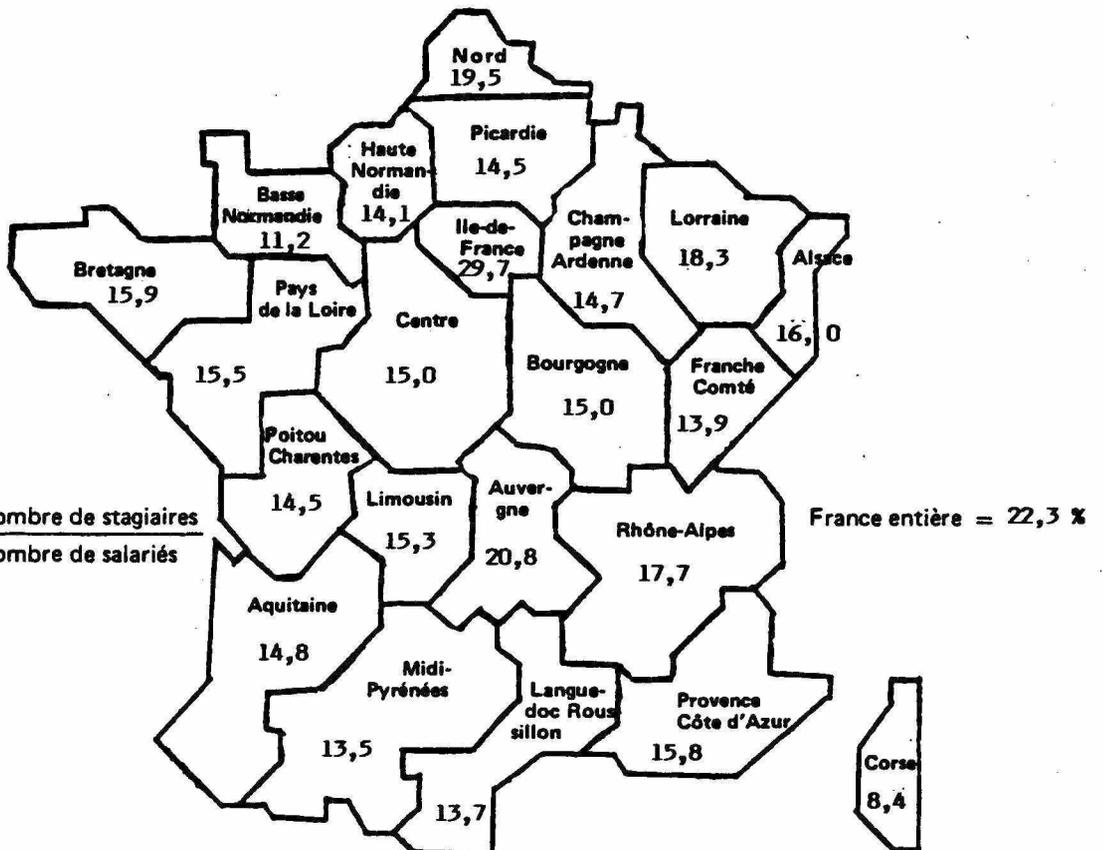
Les régions du Centre-Sud Est se situent à mi-chemin des deux groupes précédents.

ANNEE 1984 - COMPARAISONS INTERREGIONALES



Carte C1 :
Taux de participation financière T1.

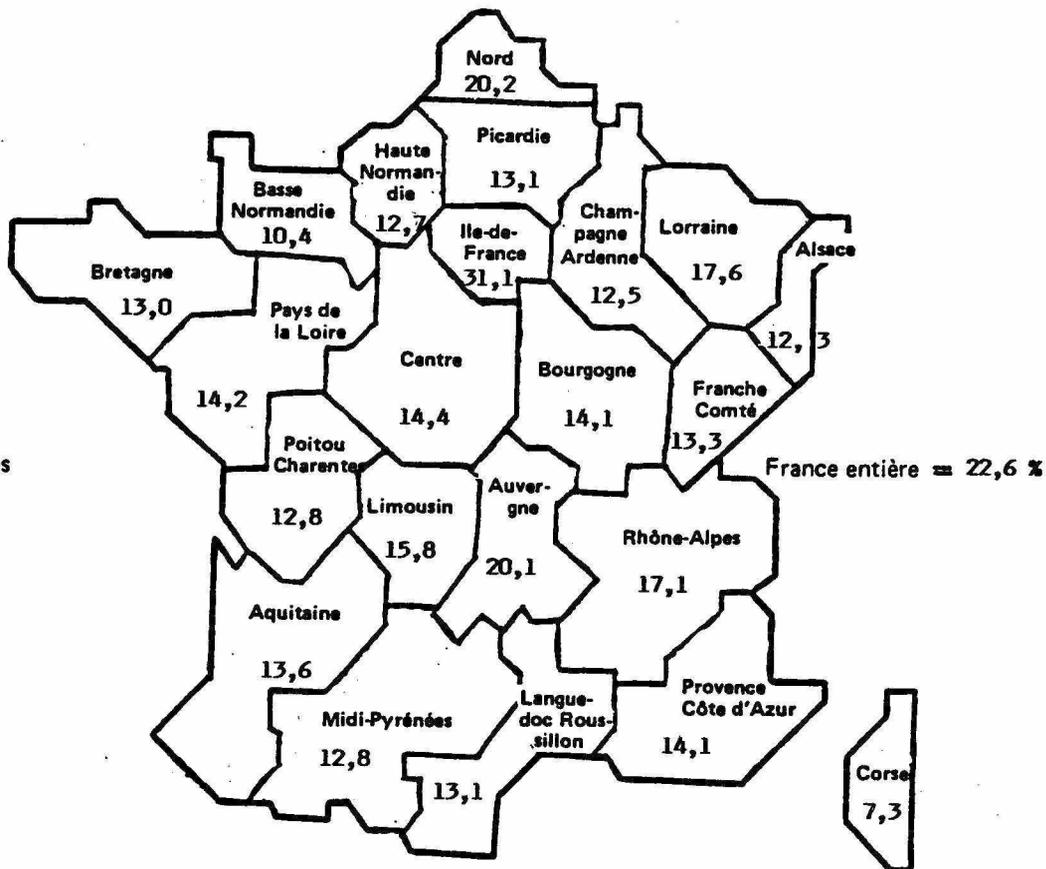
$$T1 = \frac{\text{Dépense effectivement consentie}}{\text{Salaires nets}}$$



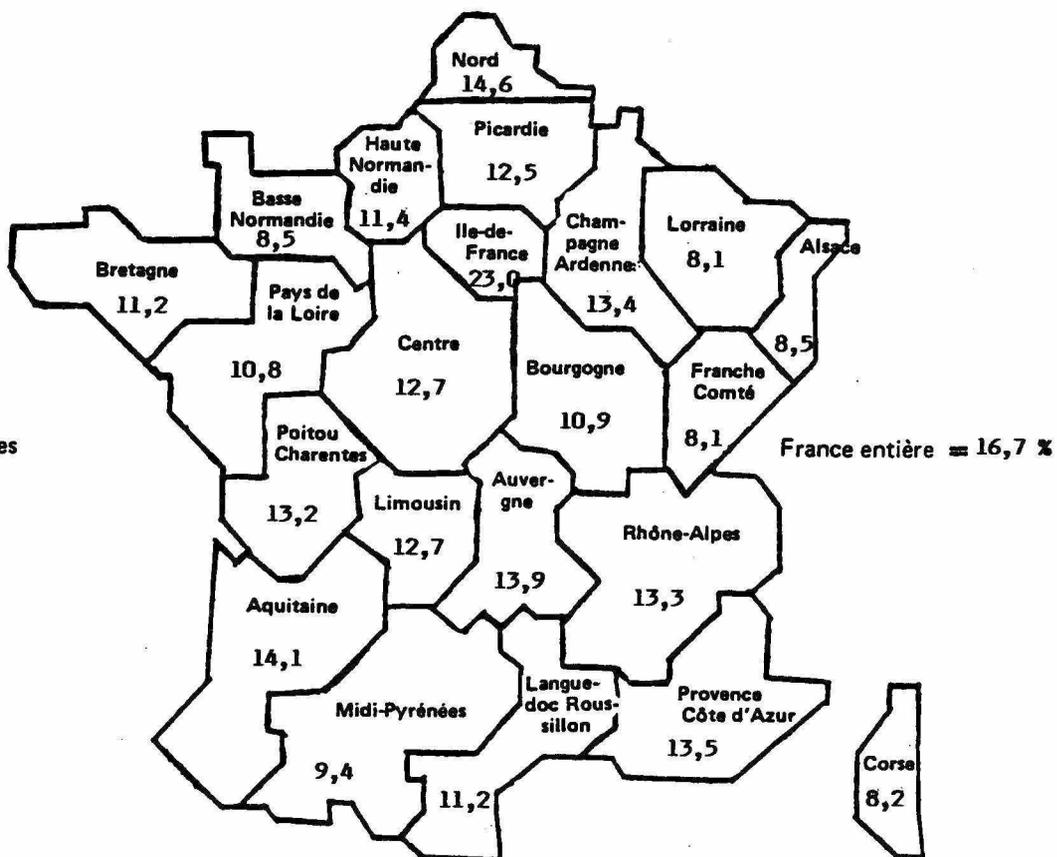
Carte C2 :

$$\text{Taux de stagiaires} = \frac{\text{Nombre de stagiaires}}{\text{Nombre de salariés}}$$

ANNEE 1984 - COMPARAISONS INTERREGIONALES



Carte C3 :
Taux de stagiaires hommes



Carte C4 :
Taux de stagiaires femmes

3. LES DEPENSES DE FORMATION

Le tableau 23 donne les principales masses de dépenses : pour la quasi-totalité des régions, le poste "rémunération des stagiaires" est de loin le plus important.

La région Ile-de-France se caractérise par des dépenses de fonctionnement interne supérieures aux dépenses de conventions ; elle partage cette particularité avec la région Auvergne, qui possède deux ou trois entreprises ayant des centres de formation interne très importants. Pour la totalité des autres régions, c'est le contraire que l'on observe.

4. LES STAGIAIRES

Le tableau 22 et la carte C2 donnent les taux de stagiaires par région.

Dans l'ensemble, le pourcentage de salariés ayant bénéficié d'une action de formation a très peu varié dans la quasi-totalité des régions de France entre 1984 et 1985.

Cette stabilité est due, comme au niveau national, à l'arrêt de la croissance, dans la plupart des régions, du pourcentage d'entreprises ayant formé des stagiaires : par exemple, ce ratio est passé de 36 % à 53 % France Entière entre 1982 et 1984, alors qu'il est de 53 % également en 1985, de 39 % à 60 % en Ile-de-France et il est de 61 % en 1985, etc.

Les cartes C3 et C4 permettent une comparaison par sexe et par région : le taux de stagiaires des hommes est supérieur à celui des femmes dans la plupart des régions. Néanmoins, pour la première fois en 1984, l'inverse se produit dans quatre régions : Champagne-Ardenne, Aquitaine, Poitou-Charentes et Corse.

Il est toutefois évident que le poids des hommes dans le salariat (entre 60 et 70 % selon les régions) implique une grande inertie des comportements : la population dominante semble bénéficier en priorité des actions de formation.

Le tableau 25 permet une analyse par qualification professionnelle et par région en 1984 et 1985. Nous remarquerons que dans la très grande majorité des régions, ce sont les employés qui constituent la fraction la plus importante des stagiaires et que généralement les catégories extrêmes de la nomenclature (ouvriers non qualifiés et cadres) sont les moins bien représentées dans l'ensemble des stagiaires. Bien entendu, la structure des emplois joue un rôle important dans la structure des qualifications des stagiaires ; par exemple, les régions pour lesquelles la concentration des très grosses entreprises est forte (Ile-de-France, Nord, Auvergne, Lorraine), privilégient d'abord les ouvriers qualifiés et les techniciens.

5. LES STAGES

La différence de la durée moyenne de formation entre 1984 et 1985 n'excède pas deux heures pour la moitié des régions et est inférieure à six heures pour l'ensemble des régions sauf la Corse.

Le constat de la stabilité de cette variable au niveau national se renouvelle donc au niveau régional avec plus ou moins d'acuité selon les régions.

Le tableau 26 donne le nombre et la structure par tranche d'âge des stagiaires. Nous remarquons que cette structure est assez voisine pour toutes les régions. C'est la tranche 25 à moins de 40 ans qui est la plus nombreuse.

Le tableau 27 donne la structure des stagiaires par région et par sexe selon la tranche d'âge. Nous remarquons que les stagiaires hommes représentent 70 % de l'ensemble.

En considérant chaque sexe séparément, nous nous apercevons que la tranche d'âge médiane (de 25 ans à moins de 40 ans) comprend une proportion identique d'hommes et de femmes ; par contre, 17 % de femmes de moins de 25 ans sont stagiaires contre 11 % seulement d'hommes du même âge. C'est, bien entendu, l'inverse pour la tranche d'âge "40 ans et plus".

En ce qui concerne la durée des stages, nous pouvons dire que, dans l'ensemble des régions, elle est inférieure à 40 heures pour plus de deux tiers des stages et qu'environ 25 % des stages ont une durée comprise entre 40 et 160 heures.

La distribution des stages selon leur type révèle le caractère peu significatif de la typologie retenue. La modalité "entretien et perfectionnement des connaissances" capte une écrasante majorité de réponses dans toutes les régions et quelle que soit la taille de l'entreprise. Il est impossible, à la lecture de ces résultats, d'évaluer la distribution par type des actions de formation.

6. LES RESULTATS DEPARTEMENTAUX

Le tableau 28 fournit les principales données départementales pour 1984. Comme pour les données régionales, il s'agit de celles relatives aux entreprises déposant leur déclaration dans chaque département, et non aux établissements qui y sont situés.

Ces résultats, bien que globaux, permettent néanmoins d'apprécier la dispersion intra-régionale pour les principales variables étudiées.

C'est ainsi que pour le taux de participation financière la comparaison de deux régions comportant un nombre important de départements, Ile-de-France et Centre, montre que les résultats départementaux sont environ cinq fois moins dispersés dans le Centre qu'en Ile-de-France.

CHAPITRE 4

ANALYSE SECTORIELLE

Cette analyse est faite selon les 38 secteurs d'activité économique (1) : le regroupement adopté correspond au niveau 40 (nomenclature en T), identique à la nomenclature SECT 38 de la comptabilité nationale. Ce niveau d'agrégation est dicté par le fait que la grande majorité des études économiques utilisent cette nomenclature ; il est donc primordial de se caler dessus pour pouvoir, le cas échéant, apporter un cadrage économique au problème de la formation professionnelle continue.

Le CEREQ envisage, compte tenu de la dispersion intra-sectorielle d'une part, de l'intérêt économique que représente une connaissance plus fine des secteurs d'autre part, d'élaborer à l'avenir des tableaux statistiques nationaux succincts au niveau 100 (2).

La liste des secteurs est donnée en page 106.

1. LE CHAMP DE LA STATISTIQUE

Comme il a été dit au chapitre 1, le champ théorique des déclarations 2483 pour 1984 peut être estimé à l'aide des indications fournies par la statistique précitée de l'UNEDIC. Après correction des quelques différences de champ entre les deux statistiques, le tableau 29 donne, en pourcentage des nombres de salariés, le **taux de couverture du champ théorique** par les déclarations 2483, par secteur.

Il subsiste toutefois une certaine incertitude sur le champ théorique de divers secteurs ; en effet, celui-ci est défini par l'activité principale des établissements, tandis que le champ des secteurs de la statistique des déclarations 2483 l'est par l'activité principale des entreprises, lesquelles peuvent comporter divers établissements d'activités principales différentes, en particulier dans le domaine de certaines industries de transformation.

(1) Brochure de l'INSEE : Regroupements des nomenclatures d'activités et de produits 1973, Niveaux 15 et 40 .

(2) A titre exploratoire, des résultats ont été produits à ce niveau d'agrégation, mais pour la seule année 1982 et pour le secteur industriel seulement. Ils ont été utilisés et font donc l'objet d'une présentation partielle dans une étude réalisée par J.L. DAYAN, J.P. GEHIN et E. VERDIER et publiée sous le titre "La formation continue dans l'industrie" dans le numéro 16 (oct.-déc. 1986) de la revue Formation-Emploi (Documentation Française).

Le tableau 30 fournit d'autre part, pour l'année 1983 et pour treize secteurs agrégés selon le code U, la comparaison par classe de taille entre les nombres d'entreprises théoriquement assujetties et celles qui avaient envoyé leur déclaration 2483. Il s'agit ici, dans les deux cas, des secteurs d'activité principale des entreprises.

En bref, si le champ théorique est bien ou très bien couvert pour les secteurs de l'énergie, de l'industrie, du commerce, des transports, des assurances, des organismes financiers et des services, il l'est moins bien pour le bâtiment et génie civil. En outre, c'est dans la classe 1 que les entreprises manquantes sont de loin les plus nombreuses. Rappelons aussi que pour les raisons mentionnées au chapitre 1, ces taux de couverture peuvent être surestimés.

2. LES FICHES SECTORIELLES

Les principales données sectorielles figurent au tableau 31. Etant donné la grande influence de la taille des entreprises sur leur effort de formation, nous avons indiqué en colonne 4 la structure par classe de taille de chaque secteur, c'est-à-dire le pourcentage des salariés appartenant aux entreprises de chaque classe de taille.

Si dans presque tous les secteurs, la proportion du nombre des entreprises consentant des dépenses de formation (col. 6) approche les 100 %, il n'en est pas de même du nombre de celles qui ont des stagiaires (col. 8). Cet indicateur t_2 mesure la diffusion dans les entreprises de la participation physique à la formation, tandis que t_3 : pourcentage des salariés ayant suivi des stages (col. 9) mesure la diffusion de la formation parmi les salariés et, enfin, le nombre d'heures de stage par salarié (col. 11) donne l'intensité de l'effort physique de formation des entreprises.

Pour chaque secteur, nous avons établi une fiche-type qui comporte des informations sur la concentration du secteur, sur la structure des emplois ; chaque fiche indique le poids du secteur par rapport à l'ensemble de l'économie en termes d'effort financier consenti ainsi qu'en termes de dépense moyenne par salarié. On y trouve également des indications sur la proportion d'entreprises ayant fourni des stagiaires, sur le sexe des stagiaires et sur la durée moyenne des stages.

Pour plus de détails, le lecteur voudra bien se reporter aux résultats sectoriels donnés en annexe.

Les secteurs sont regroupés par grands types : agriculture, agro-alimentaire, énergie, biens intermédiaires, biens de consommation, biens d'équipement, bâtiment, commerce, transports et télécommunications, services (marchands et non marchands), finances (location et crédit-bail, assurances, organismes financiers).

2.1 L'agriculture (T01)

C'est un secteur peu féminisé, moyennement concentré et constitué d'emplois peu qualifiés. Le taux de participation est inférieur à la moyenne nationale. La durée moyenne des actions de formation y est faible et l'effort de formation par salarié est parmi les plus bas de l'ensemble de l'économie.

Secteur : T03 APE : 37 à 42
Salariés au 31-12-1984 : 230 704 Evolution par rapport au 31-12-1983 : - 2,1 %
Entreprises au 31-12-1984 : 2 860 Evolution par rapport au 31-12-1983 : + 2,5 %
Taux de féminisation : 32,4 % Structure des qualifications : Essentiellement des ouvriers et des employés

Indice de concentration : Secteur moyennement concentré

Importance du secteur en termes d'effort financier global : 1,7 % de l'effort global des entreprises

Position du secteur en termes de dépense par salarié : Avec 1 501 francs, ce secteur occupe le 21ème rang

Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 49,4 % (Rappel 1983 : 46,6 %)
Sexe des stagiaires : 21,4 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 10,9 % contre 19,2 % chez les hommes

Durée des stages : 37,5 heures très uniformément réparties selon les CSP Effort physique de formation : 6,8 heures par salarié

2.3 L'énergie (T04, T05, T06)

Secteurs peu, voire très marginalement (pour T04) féminisés ; le niveau de qualification y est élevé. Les secteurs énergétiques sont très concentrés. Ils se caractérisent donc par des taux de participation financière très élevés. Une très nette majorité d'entreprises de ces secteurs déclare des stagiaires. Considérés sous l'angle de la dépense de formation par salarié, ces secteurs arrivent en tête. La durée moyenne de formation y est élevée ainsi que le taux global de stagiaires. Très logiquement, ces secteurs réalisent d'excellentes performances en matière de durée de formation par salarié.

Secteur : T04 APE : 04
Salariés au 31-12-1984 : 53 139 Evolution par rapport au 31-12-1983 : - 7,4 %
Entreprises au 31-12-1984 : 9 Evolution par rapport au 31-12-1983 : Stable
Taux de féminisation : 4,2 % Structure des qualifications : 77,3 % d'ouvriers en majorité qualifiés

Indice de concentration : Secteur très concentré

Importance du secteur en termes d'effort financier global : 1,2 % de l'effort global des entreprises

Position du secteur en termes de dépense par salarié : Avec 4 513 francs, ce secteur occupe le 4ème rang

Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 66,7 % (Rappel 1983 : 77,7 %)
Sexe des stagiaires : 2,2 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 22,1 % contre 43,3 % chez les hommes

Durée des stages : 67,0 heures en moyenne mais les ouvriers suivent des stages plus longs que les autres CSP Effort physique de formation : 29,0 heures par salarié

2.4 Les industries des biens intermédiaires (T07, T08, T09, T10, T11, T13, T21, T23)

A l'exception des industries du papier-carton et de celles du caoutchouc-matières plastiques, cet ensemble est faiblement féminisé. Globalement, le niveau des qualifications montre une forte proportion d'ouvriers qualifiés et de techniciens. Cet ensemble est relativement très concentré, ce qui explique les bons taux de participation financière. Du point de vue de l'effort financier moyen par salarié, cet ensemble alterne les bonnes et les médiocres performances, mais globalement il se place en bonne position. La durée moyenne des stages est élevée et se trouve, pour tous les secteurs de ce groupe (sauf l'industrie du papier-carton et la production de matériaux de construction et minéraux divers) au même niveau ou au-dessus de la moyenne nationale. L'effort de formation varie selon les secteurs.

Secteur : T07	APE : 09 à 11
Salariés au 31-12-1984 : 143 823	Evolution par rapport au 31-12-1983 : - 4,5 %
Entreprises au 31-12-1984 : 213	Evolution par rapport au 31-12-1983 : + 8,7 %
Taux de féminisation : 8,8 %	Structure des qualifications : Majorité d'ouvriers surtout qualifiés et de techniciens

Indice de concentration : Secteur très concentré

Importance du secteur en termes d'effort financier global : 2,1 % de l'effort global des entreprises

Position du secteur en termes de dépense par salarié : Avec 2 929 francs, ce secteur occupe le 10ème rang

Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 68,1 % (Rappel 1983 : 62,8 %)

Sexe des stagiaires : 6,5 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 21,7 % contre 30,2 % chez les hommes

Durée des stages : 71,1 heures, très fortement dispersée selon les CSP

Effort physique de formation : 22,4 heures par salarié

Secteur : T08	APE : 12,13
Salariés au 31-12-1984 : 58 429	Evolution par rapport au 31-12-1983 : - 2,5 %
Entreprises au 31-12-1984 : 154	Evolution par rapport au 31-12-1983 : + 4,8 %
Taux de féminisation : 14,3 %	Structure des qualifications : Très forte proportion d'ouvriers qualifiés et de techniciens

Indice de concentration : Secteur très concentré

Importance du secteur en termes d'effort financier global : 0,8 % de l'effort global des entreprises

Position du secteur en termes de dépense par salarié : Avec 2 656 francs, ce secteur occupe le 11ème rang

Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 73,5 % (Rappel 1983 : 72,8 %)

Sexe des stagiaires : 11,7 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 22,2 % contre 28,1 % chez les hommes

Durée des stages : 51,7 heures en moyenne. Faiblement dispersée entre les CSP

Effort physique de formation : 14,6 heures par salarié

Secteur : T09 APE : 14,15
Salariés au 31-12-1984 : 127 719 Evolution par rapport au 31-12-1983 : - 1,2 %
Entreprises au 31-12-1984 : 1 891 Evolution par rapport au 31-12-1983 : + 1,8 %
Taux de féminisation : 15,2 % Structure des qualifications : 67,7 % d'ouvriers surtout qualifiés

Indice de concentration : Secteur moyennement concentré

Importance du secteur en termes d'effort financier global : 1,0 % de l'effort global des entreprises

Position du secteur en termes de dépense par salarié : Avec 1 509 francs, ce secteur occupe le 20ème rang

Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 54,5 % (Rappel 1983 : 57,5 %)
Sexe des stagiaires : 10,8 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 10,4 % contre 15,5 % chez les hommes

Durée des stages : 45,8 heures en moyenne, mais la durée est plus longue pour les ouvriers qualifiés que pour les autres CSP Effort physique de formation : 7,2 heures par salarié

Secteur : T10 APE : 16
Salariés au 31-12-1984 : 51 001 Evolution par rapport au 31-12-1983 : + 1 %
Entreprises au 31-12-1984 : 260 Evolution par rapport au 31-12-1983 : - 5,5 %
Taux de féminisation : 19,0 % Structure des qualifications : Très forte proportion d'ouvriers surtout qualifiés

Indice de concentration : Secteur fortement concentré

Importance du secteur en termes d'effort financier global : 0,5 % de l'effort global des entreprises

Position du secteur en termes de dépense par salarié : Avec 1 892 francs, ce secteur occupe le 17ème rang

Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 45,6 % (Rappel 1983 : 46,5 %)
Sexe des stagiaires : 12,5 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 14,4 % contre 23,7 % chez les hommes

Durée des stages : 49,1 heures en moyenne et une faible dispersion entre les CSP Effort physique de formation : 11,0 heures par salarié

Secteur : T11 APE : 17,43
Salariés au 31-12-1984 : 122 958 Evolution par rapport au 31-12-1983 : - 14,3 %
Entreprises au 31-12-1984 : 429 Evolution par rapport au 31-12-1983 : + 3,1 %
Taux de féminisation : 17,1 % Structure des qualifications : Très forte proportion d'ouvriers surtout qualifiés et de techniciens

Indice de concentration : Secteur fortement concentré

Importance du secteur en termes d'effort financier global : 1,8 % de l'effort global des entreprises

Position du secteur en termes de dépense par salarié : Avec 2 934 francs, ce secteur occupe le 9ème rang

Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 67,9 % (Rappel 1983 : 67,3 %)
Sexe des stagiaires : 17,1 % de femmes pour qui le taux de stagiaires est identique à celui des hommes : 27,6 %

Durée des stages : 55,7 heures en moyenne, avec une durée plus courte chez les ingénieurs et cadres et une faible dispersion chez les autres CSP Effort physique de formation : 15,8 heures par salarié

2.5 Les industries des biens d'équipement (T14, T15, T16, T17)

Ces secteurs sont faiblement féminisés (à l'exception du secteur de la construction électrique et électronique). Le niveau de qualification y est important, puisqu'on y trouve une majorité d'ouvriers qualifiés et de techniciens. L'ensemble est fortement concentré et cependant, à l'exception du secteur T15, le taux de participation financière est inférieur à la moyenne nationale. L'effort financier par salarié y est moyen et dans ce domaine également, la construction électrique et électronique se distingue du reste du groupe. La durée moyenne de formation par salarié est au-dessus de la moyenne nationale, excepté pour le secteur de la construction mécanique. La durée moyenne de stage est bonne et place ce groupe de secteurs au-dessus de la moyenne nationale.

Secteur : T14	APE : 22 à 25, 34
Salariés au 31-12-1984 : 355 203	Evolution par rapport au 31-12-1983 : - 4,4 %
Entreprises au 31-12-1984 : 4 459	Evolution par rapport au 31-12-1983 : - 0,7 %
Taux de féminisation : 18,2 %	Structure des qualifications : Dominée par les ouvriers qualifiés

Indice de concentration : Secteur moyennement concentré

Importance du secteur en termes d'effort financier global : 2,5 % de l'effort global des entreprises

Position du secteur en termes de dépense par salarié : Avec 1 388 francs, ce secteur occupe le 23ème rang

Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 60,3 % (Rappel 1983 : 56,2 %)

Sexe des stagiaires : 15,9 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 12,3 % contre 14,5 % chez les hommes

Durée des stages : 51,0 heures en moyenne. Forte durée (77 heures) pour les ouvriers non qualifiés

Effort physique de formation : 8,0 heures par salarié

Secteur : T15	APE : 27 à 30
Salariés au 31-12-1984 : 509 739	Evolution par rapport au 31-12-1983 : + 4,9 %
Entreprises au 31-12-1984 : 2 133	Evolution par rapport au 31-12-1983 : + 3,2 %
Taux de féminisation : 34,3 %	Structure des qualifications : Les CSP sont toutes présentes significativement

Indice de concentration : Secteur fortement concentré

Importance du secteur en termes d'effort financier global : 8,1 % de l'effort global des entreprises

Position du secteur en termes de dépense par salarié : Avec 3 162 francs, ce secteur occupe le 8ème rang

Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 65,8 % (Rappel 1983 : 59,3 %)

Sexe des stagiaires : 23,7 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 18,0 % contre 30,4 % chez les hommes

Durée des stages : 65,3 heures en moyenne. Durée plus faible chez les employés

Effort physique de formation : 17,6 heures par salarié

Secteur : T16 APE : 31
Salariés au 31-12-1984 : 418 550 Evolution par rapport au 31-12-1983 : - 2,9
Entreprises au 31-12-1984 : 754 Evolution par rapport au 31-12-1983 : + 0,7
Taux de féminisation : 17,5 % Structure des qualifications : Dominée par les ouvriers à parts égales entre qualifiés et non qualifiés

Indice de concentration : Secteur très concentré

Importance du secteur en termes d'effort financier global : 4,1 % de l'effort global des entreprises

Position du secteur en termes de dépense par salarié : Avec 1 947 francs, ce secteur occupe le 15ème rang

Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 60,8 % (Rappel 1983 : 53,7 %)

Sexe des stagiaires : 10,6 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 12,3 % contre 21,9 % chez les hommes

Durée des stages : 66,8 heures en moyenne, mais présente une forte dispersion au sein des CSP Effort physique de formation : 14,1 heures par salarié
(82 heures pour les OQ contre 48 heures pour les cadres)

Secteur : T17 APE : 26,32,33
Salariés au 31-12-1984 : 145 274 Evolution par rapport au 31-12-1983 : + 1,6 %
Entreprises au 31-12-1984 : 278 Evolution par rapport au 31-12-1983 : - 7,3 %
Taux de féminisation : 13,1 % Structure des qualifications : Dominée par les ouvriers qualifiés et les techniciens. Très peu de personnel non qualifié

Indice de concentration : Secteur très concentré

Importance du secteur en termes d'effort financier global : 1,8 % de l'effort global des entreprises

Position du secteur en termes de dépense par salarié : Avec 2 527 francs, ce secteur occupe le 12ème rang

Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 63,4 % (Rappel 1983 : 55,0 %)

Sexe des stagiaires : 10,8 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 19,8 % contre 24,5 % chez les hommes

Durée des stages : 62,4 heures en moyenne, mais la dispersion est très forte (87 heures pour les OQ et 44 heures pour les employés) Effort physique de formation : 15,5 heures par salarié

2.6 Les industries des biens de consommation courante (T12, T18, T19, T20, T22)

Ces secteurs se caractérisent par un fort taux de féminisation, un bon niveau de qualification et dans l'ensemble un niveau de concentration très moyen. Ces éléments expliquent très logiquement les faibles taux de participation financière enregistrés dans ce groupe. Du point de vue de l'effort financier, ces secteurs se placent dans les derniers rangs de l'économie (à l'exception des industries pharmaceutiques). Le taux de stagiaires y est bien entendu très bas, la durée moyenne des stages plutôt inférieure à la moyenne nationale et l'effort physique de formation - nombre d'heures de stage par salarié - y est très bas (à l'exception, ici également, des industries pharmaceutiques).

Secteur : T12	APE : 18,19
Salariés au 31-12-1984 : 169 492	Evolution par rapport au 31-12-1983 : + 2 %
Entreprises au 31-12-1984 : 940	Evolution par rapport au 31-12-1983 : + 2,8 %
Taux de féminisation : 46,3 %	Structure des qualifications : Chaque catégorie est représentée de façon significative

Indice de concentration : Secteur moyennement concentré

Importance du secteur en termes d'effort financier global : 2,1 % de l'effort global des entreprises

Position du secteur en termes de dépense par salarié : Avec 2 517 francs, ce secteur occupe le 13ème rang

Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 74,6 % (Rappel 1983 : 63,9 %)

Sexe des stagiaires : 41,7 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 26,1 % contre 31,4 % chez les hommes

Durée des stages : 42,7 heures en moyenne, avec une durée plus courte chez les employés et une faible dispersion chez les autres CSP

Effort physique de formation : 12,8 heures par salarié

Secteur : T18	APE : 44,47
Salariés au 31-12-1984 : 368 926	Evolution par rapport au 31-12-1983 : - 4,7 %
Entreprises au 31-12-1984 : 4 474	Evolution par rapport au 31-12-1983 : - 1,6 %
Taux de féminisation : 65,3 %	Structure des qualifications : Dominée par les ouvriers, essentiellement les ouvriers qualifiés

Indice de concentration : Secteur moyennement concentré

Importance du secteur en termes d'effort financier global : 1,6 % de l'effort global des entreprises

Position du secteur en termes de dépense par salarié : Avec 878 francs, ce secteur occupe le 37ème rang

Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 51,0 % (Rappel 1983 : 47,9 %)

Sexe des stagiaires : 56,1 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 8,1 % contre 11,9 % chez les hommes

Durée des stages : 53,2 heures en moyenne. Cette durée se caractérise par une forte dispersion entre CSP

Effort physique de formation : 5,8 heures par salarié

Secteur : T19 APE : 45,46
Salariés au 31-12-1984 : 80 027 Evolution par rapport au 31-12-1983 : - 7,4 %
Entreprises au 31-12-1984 : 902 Evolution par rapport au 31-12-1983 : - 3,3 %
Taux de féminisation : 60,0 % Structure des qualifications : Dominée par les ouvriers en majorité qualifiés

Indice de concentration : Secteur moyennement concentré

Importance du secteur en termes d'effort financier global : 0,3 % de l'effort global des entreprises

Position du secteur en termes de dépense par salarié : Il est dernier avec 835 francs par salarié

Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 44,1 % (Rappel 1983 : 36,7 %)

Sexe des stagiaires : 49,7 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 6,8 % contre 10,4 % chez les hommes

Durée des stages : 50,0 heures en moyenne, mais la dispersion est forte (85 heures pour les ouvriers non qualifiés contre 32 heures pour les cadres) Effort physique de formation : 4,8 heures par salarié

Secteur : T20 APE : 48,49,54
Salariés au 31-12-1984 : 199 232 Evolution par rapport au 31-12-1983 : - 4,3 %
Entreprises au 31-12-1984 : 3 889 Evolution par rapport au 31-12-1983 : - 0,9 %
Taux de féminisation : 32,9 % Structure des qualifications : Dominée par les ouvriers, à parts égales entre qualifiés et non qualifiés

Indice de concentration : Secteur peu concentré (85 % des salariés appartiennent à des PME)

Importance du secteur en termes d'effort financier global : 0,9 % de l'effort global des entreprises

Position du secteur en termes de dépense par salarié : Avec 886 francs, ce secteur occupe le 36ème rang

Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 45,8 % (Rappel 1983 : 41,8 %)

Sexe des stagiaires : 28,8 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 6,6 % contre 8,0 % chez les hommes

Durée des stages : 43,1 heures en moyenne, avec une durée légèrement plus forte chez les ouvriers et très peu dispersée au sein des autres CSP Effort physique de formation : 3,9 heures par salarié

Secteur : T22 APE : 51
Salariés au 31-12-1984 : 153 912 Evolution par rapport au 31-12-1983 : + 4,9 %
Entreprises au 31-12-1984 : 2 620 Evolution par rapport au 31-12-1983 : + 3,5 %
Taux de féminisation : 36,4 % Structure des qualifications : Dominée par les ouvriers qualifiés

Indice de concentration : Secteur faiblement concentré

Importance du secteur en termes d'effort financier global : 1,1 % de l'effort global des entreprises

Position du secteur en termes de dépense par salarié : Avec 1 390 francs, ce secteur occupe le 22ème rang

Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 51,2 % (Rappel 1983 : 43,4 %)

Sexe des stagiaires : 35,0 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 9,8 % contre 10,4 % chez les hommes

Durée des stages : 48,9 heures en moyenne. Forte durée pour les ouvriers par rapport aux autres CSP Effort physique de formation : 6,0 heures par salarié

2.7 L'industrie de mise en oeuvre du bâtiment et du génie civil et agricole (T24)

Il est important de signaler pour ce secteur le rôle qu'y jouent tous les fonds d'assurance formation. La majorité des entreprises y cotise et la conséquence en est que les statistiques de stagiaires et de stages ne sont que partielles ; c'est pourquoi, dans le tableau qui suit, les résultats physiques ne sont donnés qu'à titre indicatif. Ce secteur est bien entendu peu féminisé, peu concentré ; le taux de participation financière dépasse tout juste le taux légal et la dépense par salarié le place dans les derniers rangs.

Secteur : T24	APE : 55
Salariés au 31-12-1984 : 713 905	Evolution par rapport au 31-12-1983 : - 7,1 %
Entreprises au 31-12-1984 : 15 033	Evolution par rapport au 31-12-1983 : - 3,2 %
Taux de féminisation : 7,9 %	Structure des qualifications : Essentiellement des ouvriers qualifiés
Indice de concentration : Secteur peu concentré (73 % des salariés appartient à des PME)	
Importance du secteur en termes d'effort financier global : 3,5 % de l'effort global des entreprises	
Position du secteur en termes de dépense par salarié : Avec 987 francs, ce secteur occupe le 32ème rang	
Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 32,8 %	(Rappel 1983 : 27,4 %)
Sexe des stagiaires : 11,8 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 6,3 % contre 4,0 % chez les hommes	
Durée des stages : 51,0 heures en moyenne, mais fortement dispersée. Stages longs pour les ouvriers, courts pour les ingénieurs et cadres	Effort physique de formation : 3,9 heures par salarié

2.8 Le commerce (T25, T26, T27, T28)

Ces secteurs se caractérisent par un fort taux de féminisation, une structure d'emplois dominée par les employés et un niveau de concentration plutôt faible. Ces éléments expliquent les faibles taux de participation financière qu'on y relève, entre 1,26 et 1,46 %. Ce critère s'accompagne d'une dépense moyenne par salarié extrêmement basse qui place les secteurs du commerce dans les derniers rangs ; la durée moyenne des stages y est très basse et l'effort physique de formation, entre quatre et sept heures par salarié, est parmi les plus faibles de l'économie.

Secteur : T25 APE : 57
Salariés au 31-12-1984 : 200 933 Evolution par rapport au 31-12-1983 : + 4 %
Entreprises au 31-12-1984 : 4 676 Evolution par rapport au 31-12-1983 : + 1,9 %
Taux de féminisation : 29,8 % Structure des qualifications : Dominée par les ouvriers et les employés qui représentent 78,4 % de l'ensemble des CSP

Indice de concentration : Secteur peu concentré (84 % des salariés appartiennent à des PME)

Importance du secteur en termes d'effort financier global : 1,1 % de l'effort global des entreprises

Position du secteur en termes de dépense par salarié : Avec 1 128 francs, ce secteur occupe le 29ème rang

Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 50,8 % (Rappel 1983 : 48,5 %)
Sexe des stagiaires : 24,9 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 8,4 % contre 10,8 % chez les hommes

Durée des stages : 36,1 heures, faiblement dispersée selon les CSP Effort physique de formation : 4,1 heures par salarié

Secteur : T26 APE : 58 à 60
Salariés au 31-12-1984 : 504 341 Evolution par rapport au 31-12-1983 : + 3,4 %
Entreprises au 31-12-1984 : 10 585 Evolution par rapport au 31-12-1983 : + 1,5 %
Taux de féminisation : 31,7 % Structure des qualifications : Dominée par les employés

Indice de concentration : Secteur peu concentré (79 % des salariés appartiennent à des PME)

Importance du secteur en termes d'effort financier global : 3,8 % de l'effort global des entreprises

Position du secteur en termes de dépense par salarié : Avec 1 512 francs, ce secteur occupe le 19ème rang

Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 62,3 % (Rappel 1983 : 56,6 %)
Sexe des stagiaires : 26,9 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 13,3 % contre 16,8 % chez les hommes

Durée des stages : 39,3 heures en moyenne, avec une durée plus longue chez les ouvriers non qualifiés et très faiblement dispersée pour les autres CSP Effort physique de formation : 6,9 heures par salarié

Secteur : T27 APE : 61,62
Salariés au 31-12-1984 : 339 091 Evolution par rapport au 31-12-1983 : - 0,1 %
Entreprises au 31-12-1984 : 3 481 Evolution par rapport au 31-12-1983 : + 8,9 %
Taux de féminisation : 58,5 % Structure des qualifications : Largement dominée par les employés

Indice de concentration : Secteur relativement concentré (62 % des salariés appartiennent à des entreprises de plus de 500 salariés)

Importance du secteur en termes d'effort financier global : 1,7 % de l'effort global des entreprises

Position du secteur en termes de dépense par salarié : Avec 986 francs, ce secteur occupe le 33ème rang

Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 38,2 % (Rappel 1983 : 34,7 %)
Sexe des stagiaires : 51,9 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 15,6 % contre 20,3 % chez les hommes

Durée des stages : 27,9 heures en moyenne, moyennement dispersée entre les CSP Effort physique de formation : 5,7 heures par salarié

Secteur : T28	APE : 63,64
Salariés au 31-12-1984 : 265 177	Evolution par rapport au 31-12-1983 : - 1,2 %
Entreprises au 31-12-1984 : 5 669	Evolution par rapport au 31-12-1983 : - 3,3 %
Taux de féminisation : 62,0 %	Structure des qualifications : Largement dominée par les employés

Indice de concentration : Secteur moyennement concentré

Importance du secteur en termes d'effort financier global : 1,3 % de l'effort global des entreprises

Position du secteur en termes de dépense par salarié : Avec 958 francs, ce secteur occupe le 34ème rang

Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 45,3 % (Rappel 1983 : 43,9 %)

Sexe des stagiaires : 56,0 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 13,5 % contre 17,2 % chez les hommes

Durée des stages : 28,6 heures en moyenne, faiblement dispersée entre les CSP Effort physique de formation : 4,6 heures par salarié

2.9 Les transports (T31)

Ce secteur est peu féminisé, extrêmement concentré et recouvre des emplois qualifiés. Ce secteur totalise à lui seul près de 14 % de l'effort financier global consenti par les entreprises. La dépense de formation par salarié est parmi les plus élevées de l'économie. Avec un taux de participation financière de 3,81 %, il se place en troisième position. L'effort physique de formation - 22,3 heures de formation par salarié - est très fort et la durée moyenne de formation est très légèrement inférieure à la moyenne nationale.

Secteur : T31	APE : 68 à 74
Salariés au 31-12-1984 : 687 093	Evolution par rapport au 31-12-1983 : + 0,6 %
Entreprises au 31-12-1984 : 5 556	Evolution par rapport au 31-12-1983 : + 2,5 %
Taux de féminisation : 16,3 %	Structure des qualifications : Majoritairement dominée par les ouvriers surtout qualifiés et les employés (plus de 77 % des salariés)

Indice de concentration : Secteur très concentré (54,8 % des salariés appartiennent à des entreprises de plus de 2 000 salariés)

Importance du secteur en termes d'effort financier global : 13,4 % de l'effort global des entreprises

Position du secteur en termes de dépense par salarié : Avec 3 893 francs, ce secteur occupe le 5ème rang

Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 58,9 % (Rappel 1983 : 56,5 %)

Sexe des stagiaires : 12,0 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 32,2 % contre 46,3 % chez les hommes

Durée des stages : 49,2 heures en moyenne, avec une faible dispersion selon les CSP Effort physique de formation : 22,3 heures par salarié

2.10 Les services - marchands et non marchands (T29, T30, T33, T34, T38)

Ces secteurs sont dans l'ensemble très féminisés (à l'exception du secteur de la réparation automobile) et peu concentrés. Ils ont un niveau de qualification moyen dominé par les ouvriers à égalité entre qualifiés et non qualifiés et les employés. A l'exception des services non marchands, le taux de participation financière de ces secteurs est médiocre. L'effort financier par salarié est important pour les services marchands aux entreprises et les services non marchands.

En termes physiques, la durée de stage y est soit très courte (T29, T30, T33), soit très élevée (T34, T38), mais la durée moyenne de formation par salarié y est basse, à l'exception du secteur des services non marchands.

Secteur : T29	APE : 65
Salariés au 31-12-1984 : 164 153	Evolution par rapport au 31-12-1983 : - 0,6 %
Entreprises au 31-12-1984 : 4 400	Evolution par rapport au 31-12-1983 : Stable
Taux de féminisation : 17,8 %	Structure des qualifications : Les ouvriers et les employés représentent 75,3 % de l'ensemble des CSP

Indice de concentration : Secteur peu concentré (85 % des salariés, appartiennent à des PME)

Importance du secteur en termes d'effort financier global : 1,0 % de l'effort global des entreprises

Position du secteur en termes de dépense par salarié : Avec 1 262 francs, ce secteur occupe le 26ème rang

Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 69,7 % (Rappel 1983 : 66,5 %)

Sexe des stagiaires : 9,6 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 9,3 % contre 19,2 % chez les hommes

Durée des stages : 36,6 heures en moyenne. Faible dispersion selon les CSP

Effort physique de formation : 6,8 heures par salarié

Secteur : T30	APE : 67
Salariés au 31-12-1984 : 169 872	Evolution par rapport au 31-12-1983 : + 8,7 %
Entreprises au 31-12-1984 : 3 819	Evolution par rapport au 31-12-1983 : + 4,5 %
Taux de féminisation : 46,6 %	Structure des qualifications : Largement dominée par les employés

Indice de concentration : Secteur moyennement concentré

Importance du secteur en termes d'effort financier global : 0,8 % de l'effort global des entreprises

Position du secteur en termes de dépense par salarié : Avec 950 francs, ce secteur occupe le 35ème rang

Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 25,3 % (Rappel 1983 : 21,7 %)

Sexe des stagiaires : 43,3 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 12,0 % contre 13,8 % chez les hommes

Durée des stages : 27,8 heures en moyenne, moyennement dispersée selon les CSP

Effort physique de formation : 4,0 heures par salarié

Secteur : T33 APE : 56, 76 à 80, 82, 83
Salariés au 31-12-1984 : 582 538 Evolution par rapport au 31-12-1983 : + 7,3 %
Entreprises au 31-12-1984 : 10 334 Evolution par rapport au 31-12-1983 : + 5,4 %
Taux de féminisation : 40,1 % Structure des qualifications : Chaque catégorie est représentée de façon significative

Indice de concentration : Secteur peu concentré

Importance du secteur en termes d'effort financier global : 5,5 % de l'effort global des entreprises

Position du secteur en termes de dépense par salarié : Avec 1 894 francs, ce secteur occupe le 16ème rang

Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 67,4 % (Rappel 1983 : 57,8 %)

Sexe des stagiaires : 38,0 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 18,8 % contre 20,5 % chez les hommes

Durée des stages : 42,1 heures, courte pour les ouvriers et employés, élevée pour les techniciens et moyenne pour les ingénieurs et cadres Effort physique de formation : 9,0 heures par salarié

Secteur : T 34 APE : 66, 84 à 87
Salariés au 31-12-1984 : 510 974 Evolution par rapport au 31-12-1983 : - 0,2 %
Entreprises au 31-12-1984 : 7 297 Evolution par rapport au 31-12-1983 : + 1,1 %
Taux de féminisation : 61,3 % Structure des qualifications : Dominée par des ouvriers surtout non qualifiés et des employés

Indice de concentration : Secteur peu concentré

Importance du secteur en termes d'effort financier global : 2,6 % de l'effort global de formation

Position du secteur en termes de dépense par salarié : Avec 1 018 francs, ce secteur occupe le 31ème rang

Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 52,5 % (Rappel 1983 : 43,9 %)

Sexe des stagiaires : 47,9 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 5,9 % contre 10,2 % chez les hommes

Durée des stages : 68,5 heures en moyenne. Très dispersée : Effort physique de formation : 6,8 heures par salarié
91 heures pour les employés contre
44 heures pour les cadres

Secteur : T38 APE : 90 à 98
Salariés au 31-12-1984 : 590 744 Evolution par rapport au 31-12-1983 : + 3,6 %
Entreprises au 31-12-1984 : 5 722 Evolution par rapport au 31-12-1983 : + 2,9 %
Taux de féminisation : 66,2 % Structure des qualifications : Largement dominée par les employés (53,4 %)

Indice de concentration : Secteur moyennement concentré

Importance du secteur en termes d'effort financier global : 6,3 % de l'effort global des entreprises

Position du secteur en termes de dépense par salarié : Avec 2 131 francs, ce secteur occupe le 14ème rang

Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 73,1 % (Rappel 1983 : 64,7 %)

Sexe des stagiaires : 63,5 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 19,6 % contre 22,0 % chez les hommes

Durée des stages : 63,0 heures. Moyennement dispersée entre les CSP Effort physique de formation : 14,5 heures par salarié

2.11 Les organismes financiers et de crédit (T35, T36, T37)

Les secteurs T36 et T37 se caractérisent par un taux de féminisation très fort (de l'ordre de 50 %), un niveau de concentration important, une structure d'emplois dominée par les employés. L'effet concentration confère à ces secteurs un taux de participation financière élevé, une dépense de formation par salarié parmi les plus fortes de l'économie et un effort physique de formation très fort - plus de vingt heures de formation par salarié. Le secteur T35 ne leur ressemble pas du tout et possède même des caractéristiques tout à fait contraires, sauf en ce qui concerne le taux de féminisation qui est élevé.

Secteur : T35	APE : 81
Salariés au 31-12-1984 : 29 466	Evolution par rapport au 31-12-1983 : + 14,3 %
Entreprises au 31-12-1984 : 398	Evolution par rapport au 31-12-1983 : + 8,2 %
Taux de féminisation : 49,9 %	Structure des qualifications : Majorités d'ouvriers et d'employés, surtout du personnel non qualifié

Indice de concentration : Secteur faiblement concentré

Importance du secteur en termes d'effort financier global : 0,2 % de l'effort global des entreprises

Position du secteur en termes de dépense par salarié : Avec 1 071 francs, ce secteur occupe le 30ème rang

Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 55,6 % (Rappel 1983 : 44,6 %)

Sexe des stagiaires : 42,0 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 8,4 % contre 11,5 % chez les hommes

Durée des stages : 34,5 heures. Moyennement dispersée entre les CSP

Effort physique de formation : 5,1 heures par salarié

Secteur : T36	APE : 88
Salariés au 31-12-1984 : 134 378	Evolution par rapport au 31-12-1983 : - 3,3 %
Entreprises au 31-12-1984 : 422	Evolution par rapport au 31-12-1983 : + 6 %
Taux de féminisation : 54,4 %	Structure des qualifications : Grande majorité d'employés(54,7 %)

Indice de concentration : Secteur très concentré (53 % des salariés appartiennent à des entreprises de plus de 2 000 salariés)

Importance du secteur en termes d'effort financier global : 2,2 % de l'effort global des entreprises

Position du secteur en termes de dépense par salarié : Avec 3 245 francs, ce secteur occupe le 7ème rang

Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 77,3 % (Rappel 1983 : 72,1 %)

Sexe des stagiaires : 41,9 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 28,6 % contre 47,4 % chez les hommes

Durée des stages : 60,7 heures en moyenne. Forte dispersion entre les CSP

Effort physique de formation : 24,4 heures par salarié

Secteur : 137	APE : 89
Salariés au 31-12-1984 : 419 875	Evolution par rapport au 31-12-1983 : + 4,4 %
Entreprises au 31-12-1984 : 1 155	Evolution par rapport au 31-12-1983 : + 8,1 %
Taux de féminisation : 48,4 %	Structure des qualifications : Dominée par les employés et les techniciens

Indice de concentration : Secteur très concentré

Importance du secteur en termes d'effort financier global : 10,0 % de l'effort global des entreprises

Position du secteur en termes de dépense par salarié : Avec 4 736 francs, ce secteur occupe le 3ème rang

Pourcentage d'entreprises ayant eu des stagiaires : 83,1 % (Rappel 1983 : 78,7 %)

Sexe des stagiaires : 42,8 % de femmes pour lesquelles le taux de stagiaires est de 50,0 % contre 62,8 % chez les hommes

Durée des stages : 47,8 heures en moyenne. La dispersion est faible

Effort physique de formation : 27,8 heures par salarié

CHAPITRE 5

SYNTHESE INTER-SECTORIELLE

L'analyse sectorielle détaillée effectuée précédemment se poursuit dans ce chapitre par un essai de rapprochements inter-sectoriels fondé sur les performances réalisées par chaque secteur en 1984 : taux de participation financière, taux de stagiaires, durée moyenne des stages, effort physique de formation (durée de formation par salarié). Les regroupements de secteurs effectués à l'aide des tableaux 32 et 33, n'ont pas le label scientifique que leur conférerait l'utilisation de méthodes statistiques sophistiquées telles que l'analyse factorielle des correspondances (1). Il n'en reste pas moins que la simplicité de la méthode utilisée ici conduit à une typologie suffisamment significative et claire.

1. LA CONSTRUCTION DES GROUPEMENTS DE SECTEURS

Pour ce faire, on s'est basé sur le tableau 32 qui, pour chaque secteur, indique sa position déterminée par ses performances en termes de taux de participation financière (T1) et de taux de stagiaires (T3).

Groupe A

Il est constitué de secteurs à très fort taux de participation financière : ces secteurs se situent très nettement au-dessus de la moyenne nationale (2,17 %) puisque le moins fort d'entre eux a un taux proche de 3,0 % de la masse salariale.

La dispersion intra-groupe des taux de participation financière est très forte.

Par ailleurs, ce groupe se caractérise par un taux de stagiaires extrêmement élevé (supérieur à 40 %).

Les secteurs formant ce groupe sont entrés depuis longtemps dans un cycle vertueux de la formation professionnelle continue.

Groupe B

Du point de vue des deux critères, ce groupe est formé de secteurs situés au-dessus de la moyenne nationale.

(1) utilisée dans l'étude précitée pour l'industrie

La dispersion intra-groupe - pour t1 comme pour t3 - y est faible.

Compte tenu des performances exceptionnelles du groupe A on peut considérer les secteurs du groupe B comme réalisant une performance raisonnable.

Groupe C

Les secteurs de ce groupe se caractérisent par un taux de participation financière en-dessous de la moyenne nationale (faible dispersion intra-groupe) et un taux de stagiaires encadrant de près le taux national (22 %). Ce groupe serait en quelque sorte le centre de gravité ou encore l'image des secteurs moyens de l'économie.

Groupe D

Nous trouvons ici un ensemble de secteurs ayant des performances médiocres : taux de participation financière compris entre 1,2 % et 1,6 %, taux de stagiaires compris entre 14,3 % et 18,4 %.

Groupe E

On retrouve ici les traditionnels secteurs à la traîne de la formation continue (à l'exception de T24 dont nous avons relevé la spécificité au chapitre précédent).

Ils sont caractérisés par un taux de participation financière couvrant juste l'obligation légale et un taux de stagiaires très faible : moins de 12,5 % des salariés ont bénéficié d'actions de formation.

2. L'EFFORT PHYSIQUE DE FORMATION EST COHERENT AVEC LA TYPOLOGIE DES SECTEURS

La typologie établie au paragraphe 1 s'est appuyée d'abord sur l'effort financier puis sur le taux de stagiaires (rapport du nombre de stagiaires au nombre de salariés). Sur le tableau 33 nous avons représenté les secteurs économiques dans le plan durée des stages - taux de stagiaires.

Ce système de coordonnées permet également de tracer des hyperboles d'iso-durée de stage par salarié (effort physique de formation) ; nous avons représenté quelques durées-repères (1).

L'écart entre le groupe A et le groupe B est important : les secteurs du groupe A sont au-dessus de l'effort moyen observé dans la classe 5, connue pour être très performante. Dans le groupe A, l'effort moyen par salarié s'échelonne de vingt heures à près de trente heures.

$$(1) \text{ Si } D = \frac{\text{Heures de stage}}{\text{Nombre de stagiaires}} \text{ et } T3 = \frac{\text{Nombre de stagiaires}}{\text{Nombre de salariés}}$$

$$\text{il vient } D \times T3 = \frac{\text{Heures de stage}}{\text{Nombre de salariés}}$$

Selon cette analyse, les secteurs du groupe B sont légèrement plus dispersés : leur performance se situe entre 12,8 heures et 22,2 heures par salarié. Leur durée de stages est comparable à celle du groupe A, mais leur taux de stagiaires est nettement plus faible.

Les secteurs du groupe E confirment la médiocrité de leur politique de formation puisqu'ils se situent quasiment tous en-dessous de six heures de stage par salarié.

Enfin, les secteurs des groupes C et D se situent approximativement dans une fourchette six heures - quinze heures : dans chaque groupe, l'effort moyen par salarié est peu dispersé ; le groupe C se distingue du groupe D par le fait que les secteurs qui en font partie ont une durée de stage plus élevée et un taux de stagiaires plus important.

CONCLUSION

1985 est la neuvième année où l'obligation financière est de 1,1 % des salaires.

Le taux de participation financière a connu, en 1985, une augmentation plus importante que celle de 1984. Cette progression est très différente selon l'importance de l'entreprise. Si les grosses entreprises continuent de voir croître leur taux de participation financière, le ralentissement constaté l'année dernière chez les petites et moyennes entreprises s'est amplifié cette année.

Le taux global de stagiaires, qui avait connu une remarquable stabilité depuis 1977 avec des marges de fluctuations inférieures à 1 point a progressé de 6 % au cours des trois dernières années (1983, 1984 et 1985). Comme pour le taux de participation financière, cette augmentation est uniquement le fait des grosses entreprises. La proportion de stagiaires masculins est plus importante que celle des stagiaires féminins mais au fil des années, le rapport de ces deux proportions se rapproche de 1.

Enfin, la durée moyenne des stages est restée stable. Elle est au même niveau depuis 1983.

Les résultats de 1985 ne sont que provisoires. Il faut donc attendre le mois de mai 1987 pour obtenir les résultats définitifs et une éventuelle confirmation de toutes ces tendances.

Néanmoins, nous pouvons affirmer dès à présent que la probabilité pour qu'un salarié bénéficie effectivement de la formation professionnelle continue dépend toujours très largement de la taille et du secteur d'activité économique de son entreprise, ainsi que de sa catégorie professionnelle et de son sexe. Ces disparités considérables ne paraissent pas, comme l'attestent les tableaux 32 à 38, en voie d'être résorbées.

ANNEXES

Tableau 1 - Effectifs d'entreprises et de salariés

Classe de taille	1 10 à 19 salariés	2 20 à 49 salariés	3 50 à 499 salariés	4 500 à 1 999 salariés	5 2 000 sala- riés ou plus	TOTAL
Nombres d'entreprises						
1984	44 948	46 635	22 125	1 845	430	115 983
1985 (provisoire)	42 189	44 062	20 510	1 770	411	108 942
Nombres de salariés						
1984	649 632	1 493 320	2 959 084	1 638 818	2 831 181	9 572 035
1985 (provisoire)	605 906	1 409 718	2 755 151	1 569 516	2 700 982	9 041 273

Tableau 2 - Effectifs de l'échantillon (entreprises)

Classe de taille	1 10 à 19 salariés	2 20 à 49 salariés	3 50 à 499 salariés	4 500 à 1 999 salariés	5 2 000 sala- riés ou plus	TOTAL
1984 définitif saisis	7 530	12 570	16 864	1 845	430	39 239
1984 définitif retenus	6 421	11 172	15 456	1 820	425	35 294
1985 provisoire saisis	4 110	8 592	14 264	1 742	415	29 123
1985 provisoire retenus	3 716	7 854	13 050	1 588	392	26 600

**Tableau 3 - Répartition des entreprises selon le taux t1
de leur participation aux dépenses de formation**

Taux de participation financière t1	Nombre d'entreprises	%	Nombre de salariés	%	Montant des salaires (millions de F)	%	Dépenses réelles imputables (millions de F)	%
--	-------------------------	---	-----------------------	---	--	---	---	---

1984

Inférieur à 1,09 %	26 561	23	1 246 558	13	108 072	12	893	4
Compris entre 1,09 et 1,11 %	59 281	51	2 822 192	29	230 118	25	2 531	13
Supérieur à 1,11 %	30 141	26	5 503 285	58	579 917	63	16 511	83
TOTAL	115 983	100	9 572 035	100	918 107	100	19 935	100

1985 (provisoire)

Inférieur à 1,09 %	24 199	22	1 161 478	13	108 416	11	952	4
Compris entre 1,09 et 1,11 %	59 418	55	2 744 216	30	243 553	26	2 679	13
Supérieur à 1,11 %	25 325	23	5 135 579	57	593 798	63	17 657	83
TOTAL	108 942	100	9 041 273	100	945 767	100	21 288	100

Tableau 4 - Données financières (en millions de francs)

Classe de taille	1 10 à 19 salariés	2 20 à 49 salariés	3 50 à 499 salariés	4 500 à 1 999 salariés	5 2 000 sala- riés ou plus	TOTAL
------------------	--------------------------	--------------------------	---------------------------	------------------------------	----------------------------------	-------

1984

Taux de participation %	1,13	1,20	1,46	2,02	3,47	2,17
Nombre d'entreprises	44 948	46 635	22 125	1 845	430	115 983
Nombre de salariés	649 632	1 493 320	2 959 084	1 638 818	2 831 181	9 572 035
Montant des sal. nets MF	55 501	128 165	266 150	162 563	305 727	918 106
Dépenses imputables MF	629	1 536	3 884	3 285	10 601	19 935
Versement au Trésor MF	56	63	40	4	1	164

1985 (provisoire)

Taux de participation %	1,14	1,20	1,50	2,13	3,62	2,25
Nombre d'entreprises	42 189	44 062	20 510	1 770	411	108 942
Nombre de salariés	605 906	1 409 718	2 755 151	1 569 516	2 700 982	9 041 273
Montant des sal. nets MF	56 522	134 932	273 509	167 957	312 847	945 767
Dépenses imputables MF	646	1 620	4 111	3 575	11 336	21 288
Versement au Trésor MF	41	55	29	2	€	127

**Tableau 5 - Répartition des dépenses par catégorie
en % des dépenses totales**

Classe de taille	1984						TOTAL
	1 10 à 19 salariés	2 20 à 49 salariés	3 50 à 499 salariés	4 500 à 1 999 salariés	5 2 000 sala- riés et plus		
Frais de personnel enseignant	1	1	2	6	13	8	
Frais de personnel non enseignant	2	€	1	4	7	5	
Fournitures et matières d'oeuvre	3	€	€	1	1	1	
Autres frais de fonctionnement	4	€	€	1	5	3	
Total des dépenses de fonctionnement des stages organisés dans l'entreprise (1 à 4)	5	2	2	4	12	26	17
Dépenses d'équipement	6	€	€	€	1	1	
Dépenses en application de conventions							
dont : plan de formation	7	26	26	24	12	18	
congés-formation	8	€	€	1	€	€	
Rémunérations versées aux stagiaires	9	13	17	29	47	39	
Transport et hébergement	10	2	2	3	3	3	
Versements à des fonds d'assurance formation	11	25	22	13	5	7	
Versements à des organismes agréés au titre du C.I. de formation	12	8	8	7	5	3	4
Versements à des organismes agréés	13	1	1	1	€	€	
Versements au titre d'une taxe parafiscale	14	4	3	2	1	€	1
Contrib. aux frais de chambres de comm. et d'ind. affectée à la form. prof. cont.	15	1	1	1	1	1	
Actions en faveur des demandeurs d'emplois	16	1	1	€	€	€	
Versement du 15/09/84	17	16	16	13	10	6	9
Dépenses engagées pour le développement de la formation professionnelle continue	18	€	€	€	€	€	
TOTAL	19	100	100	100	100	100	
Subventions perçues	20	1	1	1	2	1	1
Dépenses déductibles	21	99	99	99	98	99	99

1985 (données provisoires)

Frais de personnel enseignant	1	1	1	2	5	12	8
Frais de personnel non enseignant	2	€	€	1	5	8	5
Fournitures et matières d'oeuvre	3	€	€	€	1	1	1
Autres frais de fonctionnement	4	€	€	€	1	5	3
Total des dépenses de fonctionnement des stages organisés dans l'entreprise (1 à 4)	5	1	1	4	11	27	17
Dépenses d'équipement	6	€	€	€	1	1	1
Dépenses en application de conventions							
dont : plan de formation	7	25	26	28	25	12	19
congés-formation	8	1	€	€	€	€	€
Rémunérations versées aux stagiaires	9	13	16	29	38	47	38
Transport et hébergement	10	1	2	3	4	3	3
Versements à des fonds d'assurance formation	11	28	24	13	5	1	7
Versements à des organismes agréés au titre du C.I. de formation	12	9	8	7	5	3	4
Versements à des organismes agréés	13	1	1	1	€	€	€
Versements au titre d'une taxe parafiscale	14	3	3	1	1	€	1
Contrib. aux frais de chambres de comm. et d'ind. affectée à la form. prof. cont.	15	1	1	1	1	€	1
Actions en faveur des demandeurs d'emploi	16	1	1	€	€	€	€
Financement de la form. prof. en alternance	17	17	16	13	9	5	8
Dépenses engagées pour développement de la formation professionnelle continue	18	€	€	€	€	€	€
TOTAL	19	100	100	100	100	100	100
Subventions perçues	20	1	1	1	2	1	2
Dépenses déductibles	21	99	99	99	98	99	98

Tableau 6 - Nombre d'entreprises ayant fait des dépenses de chaque catégorie

Classe de taille	1984						TOTAL
	1 10 à 19 salariés	2 20 à 49 salariés	3 50 à 499 salariés	4 500 à 1 999 salariés	5 2 000 sala- riés et plus		
Frais de personnel enseignant	1	449	1 106	2 088	806	327	4 776
Frais de personnel non enseignant	2	301	469	708	508	302	2 288
Fournitures et matières d'oeuvre	3	337	601	1 212	600	267	3 017
Autres frais de fonctionnement	4	297	644	1 121	639	324	3 025
Total des dépenses de fonctionnement des stages organisés dans l'entreprise (1 à 4)	5	1 042	2 139	3 224	1 078	370	7 853
Dépenses d'équipement	6	200	631	1 008	492	250	2 581
Dépenses en application de conventions							
dont : plan de formation	7	19 292	25 014	14 981	1 583	397	61 267
congés-formation	8	310	459	483	235	107	1 594
Rémunérations versées aux stagiaires	9	12 056	19 317	14 065	1 578	394	47 410
Transport et hébergement	10	5 967	11 482	10 485	1 459	370	29 763
Versements à des fonds d'assurance formation	11	20 919	21 900	8 987	522	108	52 436
Versements à des organismes agréés au titre du C.I. de formation	12	41 771	44 629	21 497	1 832	428	110 157
Versements à des organismes agréés	13	6 075	7 652	3 252	142	38	17 159
Versements au titre d'une taxe parafiscale	14	8 105	8 329	3 306	208	58	20 006
Contrib. aux frais de chambres de comm. et d'ind. affectée à la form. prof. cont.	15	26 860	30 840	14 926	1 272	356	74 254
Actions en faveur des demandeurs d'emplois	16	815	997	481	51	22	2 366
Versement du 15/09/84	17	40 609	44 129	21 126	1 791	421	108 076
Dépenses engagées pour le développement de la formation professionnelle continue	18	467	593	280	20	4	1 364
Dépenses de toutes catégories	19	44 525	46 539	22 110	1 844	430	115 448
Subventions perçues	20	413	730	740	247	132	2 262
Dépenses déductibles	21	44 525	46 539	22 110	1 844	430	115 448

1985 (données provisoires)

Frais de personnel enseignant	1	430	791	1 847	796	316	4 180
Frais de personnel non enseignant	2	173	262	639	496	279	1 849
Fournitures et matières d'oeuvre	3	204	461	1 091	579	264	2 599
Autres frais de fonctionnement	4	140	404	939	617	309	2 409
Total des dépenses de fonctionnement des stages organisés dans l'entreprise (1 à 4)	5	756	1 546	2 806	1 036	349	6 493
Dépenses d'équipement	6	180	485	850	446	250	2 211
Dépenses en application de conventions							
dont : plan de formation	7	16 722	22 403	13 692	1 509	377	54 703
congés-formation	8	309	448	473	207	78	1 515
Rémunérations versées aux stagiaires	9	10 222	17 569	12 873	1 513	375	42 552
Transport et hébergement	10	4 885	10 453	9 626	1 393	359	26 716
Versements à des fonds d'assurance formation	11	21 272	22 105	8 587	523	108	52 595
Versements à des organismes agréés au titre du C.I. de formation	12	40 701	43 190	20 226	1 764	410	106 291
Versements à des organismes agréés	13	5 003	5 932	2 365	105	29	13 434
Versements au titre d'une taxe parafiscale	14	6 374	7 527	2 958	199	55	17 113
Contrib. aux frais de chambres de comm. et d'ind. affectée à la form. prof. cont.	15	26 428	29 631	14 372	1 242	338	72 011
Actions en faveur des demandeurs d'emploi	16	1 078	1 104	504	43	23	2 752
Financement de la form. prof. en alternance	17	38 887	41 251	19 430	1 705	406	101 679
Dépenses engagées pour développement de la formation professionnelle continue	18	302	345	202	12	5	866
Dépenses de toutes catégories	19	41 961	44 018	20 494	1 770	411	108 654
Subventions perçues	20	348	578	718	231	135	2 010
Dépenses déductibles	21	41 961	44 018	20 494	1 770	411	108 654

Tableau 7 -- Répartition des salariés et des stagiaires par classe de taille et par sexe

Classe de taille	Effectifs salariés			Nombres de stagiaires *		
	Hommes	Femmes	TOTAL	Hommes	Femmes	TOTAL
10 à 19 salariés	432 639	216 993	649 632	22 349	12 736	35 085
20 à 49 salariés	971 144	522 176	1 493 320	68 610	36 715	105 325
50 à 499 salariés	1 818 526	1 140 558	2 959 084	269 580	144 096	413 676
500 à 1 999 sal.	1 015 101	623 717	1 638 818	251 204	126 208	377 412
2 000 sal. et plus	2 019 842	811 339	2 831 181	802 065	235 345	1 037 410
TOTAL	6 257 252	3 314 783	9 572 035	1 413 808	555 100	1 968 908

1984

Classe de taille	Effectifs salariés			Nombres de stagiaires *		
	Hommes	Femmes	TOTAL	Hommes	Femmes	TOTAL
10 à 19 salariés	404 916	200 990	605 906	19 787	11 550	31 337
20 à 49 salariés	920 120	489 598	1 409 718	63 644	34 580	98 224
50 à 499 salariés	1 698 196	1 056 955	2 755 151	250 122	138 989	389 111
500 à 1 999 sal.	969 417	600 099	1 569 516	259 967	133 218	393 185
2 000 sal. et plus	1 913 296	787 686	2 700 982	777 745	241 633	1 019 378
TOTAL	5 905 945	3 135 328	9 041 273	1 371 265	559 970	1 931 235

1985 (provisoire)

* Il s'agit seulement des stagiaires pris en charge par l'employeur dans le cadre du plan de formation.

Tableau 8 - Pourcentage des nombres de salariés ayant bénéficié de stages
(1985 : données provisoires)

Classe de taille	1 10 à 19 salariés		2 20 à 49 salariés		3 50 à 499 salariés		4 500 à 1 999 salariés		5 2 000 sala- riés ou plus		TOTAL	
	1984	1985	1984	1985	1984	1985	1984	1985	1984	1985	1984	1985
Hommes	5,2	4,9	7,1	6,9	14,8	14,7	24,7	26,8	39,7	40,6	22,6	23,2
Femmes	5,9	5,7	7,0	7,1	12,6	13,1	20,2	22,2	29,0	30,7	16,7	17,9
TOTAL	5,4	5,2	7,1	7,0	14,0	14,1	23,0	25,1	36,6	37,7	20,6	21,4

Il s'agit seulement des stagiaires pris en charge par l'employeur dans le cadre du plan de formation.

Tableau 9 - Nombre de stagiaires (St) et d'heures de stage (H), en milliers, selon la classe de taille des entreprises et le niveau initial de qualification des stagiaires

Niveau initial de qualification Classe de taille	1984						
		Manoeuvres Ouvriers non qualifiés	Ouvriers qualifiés	Employés	Agents de maîtr. Techniciens	Ingénieurs Cadres	TOTAL
10 à 19 salariés	H	135	351	615	280	457	1 838
	St	1 898	7 237	15 199	6 029	12 538	42 901
20 à 49 salariés	H	384	1 153	1 826	856	1 191	5 410
	St	6 747	25 199	42 907	21 372	31 828	128 053
50 à 499 salariés	H	1 936	4 479	6 138	4 477	4 069	21 099
	St	36 449	97 378	137 072	103 401	101 609	475 909
500 à 1 999 salariés	H	1 752	4 030	5 529	5 143	3 760	20 214
	St	32 273	73 849	116 387	101 471	83 914	407 894
2 000 salariés et plus	H	4 086	18 041	11 880	18 900	8 278	61 184
	St	71 895	313 340	230 387	318 275	146 201	1 080 098
TOTAL	H	8 293	28 054	25 988	29 656	17 755	109 746
	St	149 262	517 003	541 952	550 548	376 090	2 134 855

Niveau initial de qualification Classe de taille	1985 (provisoire)						
		Manoeuvres Ouvriers non qualifiés	Ouvriers qualifiés	Employés	Agents de maîtr. Techniciens	Ingénieurs Cadres	TOTAL
10 à 19 salariés	H	116	289	587	243	399	1 634
	St	1 337	6 416	13 356	5 861	11 512	38 482
20 à 49 salariés	H	398	1 004	1 702	945	1 239	5 288
	St	6 597	22 150	39 796	21 015	32 340	121 898
50 à 499 salariés	H	1 608	3 927	5 962	4 265	4 264	20 026
	St	29 704	93 408	129 429	98 933	100 286	451 760
500 à 1 999 salariés	H	1 859	3 779	5 506	4 976	3 924	20 044
	St	33 222	75 389	123 080	105 658	87 150	424 499
2 000 salariés et plus	H	4 027	17 253	11 685	19 319	9 085	61 369
	St	59 681	290 536	239 534	321 496	156 368	1 067 615
TOTAL	H	8 008	26 252	25 442	29 748	18 911	108 361
	St	130 541	487 899	545 195	552 963	387 656	2 104 254

Il s'agit de l'ensemble des stagiaires pris en charge dans le cadre du plan de formation et du congé de formation.

Tableau 10 - Répartition des stagiaires selon leur catégorie professionnelle

Classe de taille	Année 1984 (*)					
	1 10 à 19 salariés	2 20 à 49 salariés	3 50 à 499 salariés	4 500 à 1999 salariés	5 2000 sal. ou plus	TOTAL
Man. - OS	4	5	8	8	7	7
Ouvr. qual.	17	20	20	18	29	24
Employés	36	34	29	29	21	25
Ag. maîtr. Ag. techn.	14	16	22	25	29	26
Ingénieurs Cadres	29	25	21	20	14	18
TOTAL	100	100	100	100	100	100

Classe de taille	Année 1985 (données provisoires) (*)					
	1 10 à 19 salariés	2 20 à 49 salariés	3 50 à 499 salariés	4 500 à 1999 salariés	5 2000 sal. ou plus	TOTAL
Man. - OS	3	5	6	8	6	6
Ouvr. qual.	17	18	21	18	27	23
Employés	35	33	29	29	22	26
Ag. maîtr. Ag. techn.	15	17	22	25	30	26
Ingénieurs Cadres	30	27	22	20	15	19
TOTAL	100	100	100	100	100	100

(*) Ces structures tiennent compte également des congés de formation.

Tableau 11 - Répartition des salariés par catégorie socio-professionnelle

Année 1984

Classe de taille	1 10 à 19 salariés		2 20 à 49 salariés		3 50 à 499 salariés		4 500 à 1 999 salariés		5 2 000 salariés ou plus		TOTAL	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
Manoeuvres OS	54 178	20 629	141 085	76 787	294 563	234 137	147 409	142 096	262 755	112 160	899 990	585 809
Ouvriers qualifiés	181 523	23 502	404 085	71 695	686 468	183 374	354 293	82 024	759 341	119 090	2 385 710	479 685
Employés	86 786	141 314	183 827	304 372	295 214	541 700	163 366	283 567	266 470	391 387	995 663	1 662 340
Ag. maîtr. Ag. techn.	39 206	15 167	103 691	35 912	269 876	117 951	188 632	84 449	478 453	151 039	1 079 858	404 518
Ingénieurs Cadres	70 946	16 381	138 456	33 410	272 405	63 396	161 401	31 581	252 823	37 663	896 031	182 431
TOTAL	432 639	216 993	971 144	522 176	1 818 526	1 140 558	1 015 101	623 717	2 019 842	811 339	6 257 252	3 314 783

Tableau 12 - Répartition des salariés par catégorie socio-professionnelle

Année 1985 (données provisoires)

Classe de taille	1 10 à 19 salariés		2 20 à 49 salariés		3 50 à 499 salariés		4 500 à 1 999 salariés		5 2 000 salariés ou plus		TOTAL	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
Manoeuvres OS	45 892	21 366	123 012	71 212	249 561	200 513	137 920	131 238	213 233	102 401	769 618	526 730
Ouvriers qualifiés	167 519	22 075	385 978	64 285	652 154	171 070	339 458	84 128	701 705	100 237	2 246 814	441 795
Employés	81 533	125 684	167 692	281 590	274 092	504 854	149 959	267 026	279 787	396 587	953 063	1 575 741
Ag. maîtr. Ag. techn.	38 911	14 622	99 833	38 387	255 511	116 420	182 992	85 350	465 444	147 895	1 042 691	402 674
Ingénieurs Cadres	71 061	17 243	143 605	34 124	266 878	64 098	159 088	32 357	253 127	40 566	893 759	188 388
TOTAL	404 916	200 990	920 120	489 598	1 698 196	1 056 955	969 417	600 099	1 913 296	787 686	5 905 945	3 135 328

Tableau 13 - Proportion des salariés ayant suivi des stages

en haut : Année 1984

en bas : Année 1985 (données provisoires)

Classe de taille	1 10 à 19 salariés		2 20 à 49 salariés		3 50 à 499 salariés		4 500 à 1 999 salariés		5 2 000 salariés ou plus		TOTAL	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
Manoeuvres OS	2	1	3	2	7	5	11	8	21	10	11	6
	2	2	2	3	6	5	12	9	21	12	11	7
Ouvriers qualifiés	3	3	4	3	10	6	16	14	37	19	18	10
	3	2	4	3	10	8	17	13	37	20	18	10
Employés	5	6	7	7	14	14	27	23	38	30	21	17
	5	5	6	7	14	14	31	26	37	29	21	18
Ag. maîtr. Ag. techn.	9	10	13	13	24	24	36	31	50	45	36	32
	8	11	12	13	23	23	38	33	52	48	37	33
Ingénieurs Cadres	12	13	16	17	27	27	41	38	49	46	33	30
	11	13	15	17	27	27	43	41	51	53	34	32
TOTAL	5	6	7	7	15	13	25	20	40	29	23	17
	5	6	7	7	15	13	27	22	41	31	23	18

Il s'agit seulement des stagiaires pris en charge par l'employeur dans le cadre du plan de formation.

Tableau 14 - Proportion des salariés ayant suivi des stages

Année 1984

Catégorie professionnelle \ Classe de taille	1 10 à 19 salariés	2 20 à 49 salariés	3 50 à 499 salariés	4 500 à 1999 salariés	5 2000 sala- riés ou plus	TOTAL
Manoeuvres-OS	3	3	7	11	19	10
Ouvriers qualifiés	4	5	11	17	36	18
Employés	7	9	16	26	35	20
Agents de maîtrise et agents techniques	11	15	27	37	51	37
Ingénieurs et cadres	14	19	30	43	50	35
TOTAL	7	9	16	25	38	22

Année 1985 (données provisoires)

Catégorie professionnelle \ Classe de taille	1 10 à 19 salariés	2 20 à 49 salariés	3 50 à 499 salariés	4 500 à 1999 salariés	5 2000 sala- riés ou plus	TOTAL
Manoeuvres-OS	2	3	7	12	19	10
Ouvriers qualifiés	3	5	11	18	36	18
Employés	6	9	17	30	35	22
Agents de maîtrise et agents techniques	11	15	27	39	52	38
Ingénieurs et cadres	13	18	30	46	53	36
TOTAL	6	9	16	27	40	23

Tableau 15 - Répartition des congés de formation - Année 1984

Selon l'origine de la prise en charge

FAF	OPACIF	Employeur ou autorisation d'absence	TOTAL
5 049	11 343	20 733	37 125

Selon la catégorie professionnelle

Manoeuvres-OS	Ouvr. qualifiés	Employés	Techniciens Maîtrise	Ingénieurs Cadres	TOTAL
3 071	9 556	12 313	8 329	3 856	37 125

Selon la classe de taille des entreprises

1 10 à 19 sal.	2 20 à 49 sal.	3 50 à 499 sal.	4 500 à 1999 sal.	5 2000 sal. et plus	TOTAL
1 224	2 542	6 517	7 056	19 786	37 125

Tableau 16 - Répartition des congés de formation - Année 1985 (données provisoires)

Selon l'origine de la prise en charge

FAF	OPACIF	Employeur ou autorisation d'absence	TOTAL
5 646	11 566	16 719	33 931

Selon la catégorie professionnelle

Manoeuvres-OS	Ouvr. qualifiés	Employés	Techniciens Maîtrise	Ingénieurs Cadres	TOTAL
2 652	8 537	11 686	7 578	3 478	33 931

Selon la classe de taille des entreprises

1 10 à 19 sal.	2 20 à 49 sal.	3 50 à 499 sal.	4 500 à 1999 sal.	5 2000 sal. et plus	TOTAL
724	2 146	5 785	7 184	18 092	33 931

Tableau 17 - Durée moyenne de formation (heures)

Classe de taille	Année 1984 (*)					
	1 10 à 19 salariés	2 20 à 49 salariés	3 50 à 499 salariés	4 500 à 1999 salariés	5 2000 sal. ou plus	TOTAL
Manoeuvres-OS	71	57	53	54	57	56
Ouvriers qualifiés	48	46	46	55	58	54
Employés	40	43	45	48	52	48
Agents de maîtrise Agents techniques	46	40	43	51	59	54
Ingénieurs et cadres	36	37	40	45	57	47
TOTAL	43	42	44	50	57	51

Année 1984		
Stages employeurs plan de formation	Stages employeurs congé de formation	Autres stages
52	149	86
52	116	84
45	95	73
52	84	80
46	124	52
49	105	75

Classe de taille	Année 1985 (données provisoires) (*)					
	1 10 à 19 salariés	2 20 à 49 salariés	3 50 à 499 salariés	4 500 à 1999 salariés	5 2000 sal. ou plus	TOTAL
Manoeuvres-OS	87	60	54	56	68	61
Ouvriers qualifiés	45	45	42	50	59	54
Employés	44	43	46	45	49	47
Agents de maîtrise Agents techniques	42	45	43	47	60	54
Ingénieurs et cadres	35	38	43	45	58	49
TOTAL	43	43	44	47	58	52

Année 1985 (données provisoires)		
Stages employeurs plan de formation	Stages employeurs congé de formation	Autres stages
56	154	102
51	140	83
44	113	64
52	83	82
49	124	47
49	116	72

(*) Les moyennes tiennent compte également des congés de formation.

Tableau 18 - Effort physique de formation

(Unité = heures par salarié)

Année 1984

Catégorie professionnelle / Classe de taille	1 10 à 19 salariés	2 20 à 49 salariés	3 50 à 499 salariés	4 500 à 1999 salariés	5 2000 sala- riés ou plus	TOTAL
Manoeuvres-OS	2	2	4	6	11	6
Ouvriers qualifiés	2	2	5	9	21	10
Employés	3	4	7	12	18	10
Agents de maîtrise et agents techniques	5	6	12	19	30	20
Ingénieurs et cadres	5	7	12	19	28	16
TOTAL	3	4	7	12	22	11

Année 1985 (données provisoires)

Catégorie professionnelle / Classe de taille	1 10 à 19 salariés	2 20 à 49 salariés	3 50 à 499 salariés	4 500 à 1999 salariés	5 2000 sala- riés ou plus	TOTAL
Manoeuvres-OS	2	2	4	7	13	6
Ouvriers qualifiés	2	2	5	9	22	10
Employés	3	4	8	13	17	10
Agents de maîtrise et agents techniques	5	7	12	19	32	21
Ingénieurs et cadres	5	7	13	21	31	18
TOTAL	3	4	7	13	23	12

Tableau 19 - Répartition des stagiaires par âge et par sexe
Année 1985 (données provisoires)

âge et sexe	classe de taille	1	2	3	4	5	TOTAL
		10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 à 499 salariés	500 à 1 999 salariés	2 000 salariés et plus	
moins de 25 ans	Hommes	3 181	10 405	31 761	26 231	95 617	167 195
	Femmes	2 350	7 993	26 119	19 766	42 210	98 438
	Total	5 531	18 398	57 880	45 997	137 827	265 633
de 25 à 40 ans	Hommes	15 339	49 093	181 048	173 159	472 317	890 956
	Femmes	8 745	26 317	100 450	92 351	152 807	380 670
	Total	24 084	75 410	281 498	265 510	625 124	1 271 626
40 ans et plus	Hommes	5 825	19 186	78 586	80 873	243 492	427 962
	Femmes	3 042	8 904	33 796	32 119	61 172	139 033
	Total	8 867	28 090	112 382	112 992	304 664	566 995
Total	Hommes	24 345	78 684	291 395	280 263	811 426	1 486 113
	Femmes	14 137	43 214	160 365	144 236	256 189	618 141
	Total	38 482	121 898	451 760	424 499	1 067 615	2 104 254

Tableau 20 - Données relatives à la formation des jeunes en alternance

Année 1985 (résultats provisoires)

Dépenses de formation (en millions)

Versements effectués à des organismes de mutualisation agréés	Montant forfaitaire des dépenses engagées directement par l'employeur	Versement au receveur des Impôts	TOTAL
1 419	23	384	1 826

Nombre de bénéficiaires de contrats d'adaptation ou de qualification

1 10 à 19 salariés	2 20 à 49 salariés	3 50 à 499 salariés	4 500 à 1 999 salariés	5 2 000 salariés et plus	TOTAL
647	1 246	2 347	1 612	3 021	8 873

Nombre d'heures de stage dispensées

1 10 à 19 salariés	2 20 à 49 salariés	3 50 à 499 salariés	4 500 à 1 999 salariés	5 2 000 salariés et plus	TOTAL
164 257	246 288	606 432	496 217	785 748	2 298 942

Tableau 21 - Répartition des stages individuels

Année 1984

Nombres et structure par type		
Prévention	60 444	(2,5 %)
Adaptation	253 804	(10,3 %)
Promotion professionnelle	160 426	(6,5 %)
Entretien ou perfectionnement	1 990 322	(80,7 %)
TOTAL	2 464 996	(100,0 %)

Classe de taille Durée	Structure selon la durée et la taille (*)					
	1 10 à 19 salariés	2 20 à 49 salariés	3 50 à 499 salariés	4 500 à 1 999 salariés	5 2 000 sal. et plus	Total
< 40 H	14	39	141	153	341	688
40 à < 160 H	7	14	49	48	143	261
≥ 160 H	1	2	8	10	30	51
TOTAL	22	55	198	211	514	1 000
dont stages sans convent.	2	3	31	76	340	452

Année 1985 (données provisoires)

Nombres et structure par type		
Prévention	59 675	(2,2 %)
Adaptation	238 201	(8,8 %)
Promotion professionnelle	221 790	(8,2 %)
Entretien ou perfectionnement	2 197 065	(80,8 %)
TOTAL	2 716 731	(100,0 %)

Classe de taille Durée	Structure selon la durée et la taille (*)					
	1 10 à 19 salariés	2 20 à 49 salariés	3 50 à 499 salariés	4 500 à 1 999 salariés	5 2 000 sal. et plus	Total
< 40 H	11	36	136	149	408	740
40 à < 160 H	4	11	45	41	118	219
≥ 160 H	1	2	7	7	24	41
TOTAL	16	49	188	197	550	1 000
dont stages sans convent.	1	1	20	54	354	430

(*) Ces résultats sont donnés pour 1000 stages

Tableau 22 - Principales données régionales - 1984

REGION (1)	Entrepr. (2)	Salariés						Dépenses déductibles (millions de francs) (5)	Stagiaires			Ratio 6/3 t3 % (9)	Heures de stage (milliers) (10)	
		Nombres (3)	Structures par Cl. de taille % (4)						Nombres (6)	Entr. t2 % (7)	Sal. % (8)			
			Cl.1	Cl.2	Cl.3	Cl.4	Cl.5							
ILE DE FRANCE	11	29 499	4 330 223	4	9	21	17	50	12 630	1 286 246	60	91	30	68 285
CHAMPAGNE-ARDENNE	21	3 133	179 589	10	22	46	18	5	205	26 480	56	80	15	1 085
PICARDIE	22	3 356	195 420	10	22	40	17	11	237	28 275	46	75	14	1 166
HAUTE-NORMANDIE	23	3 253	191 860	9	22	42	24	3	235	27 005	42	71	14	1 324
CENTRE	24	4 541	253 654	10	24	47	19	1	326	38 041	44	69	15	1 545
BASSE-NORMANDIE	25	1 923	118 468	9	21	40	13	17	140	13 323	38	59	11	571
BOURGOGNE	26	3 088	173 143	10	22	44	16	8	208	26 048	40	73	15	1 154
NORD	31	7 836	611 845	7	16	35	18	23	933	119 492	55	85	20	6 096
LORRAINE	41	3 761	314 977	6	15	37	17	26	560	57 709	35	71	18	3 596
ALSACE	42	3 603	266 365	7	18	37	22	15	374	42 487	44	71	16	1 911
FRANCHE-COMTE	43	2 250	135 275	10	20	43	14	13	158	18 844	44	71	14	957
PAYS DE LA LOIRE	52	5 209	300 688	10	23	38	23	5	401	46 495	52	75	15	2 223
BRETAGNE	53	5 324	273 338	11	24	44	17	3	337	43 439	47	74	16	1 912
POITOU-CHARENTES	54	2 992	158 946	11	24	40	11	14	237	23 083	39	68	15	1 201
AQUITAINE	72	5 194	256 978	12	26	40	14	8	391	37 914	43	70	15	1 855
MIDI-PYRENEES	73	4 557	227 739	12	27	42	14	5	292	30 659	50	70	13	1 482
LIMOUSIN	74	1 255	70 037	10	24	45	11	10	84	10 705	56	78	15	520
RHONE-ALPES	82	13 180	875 518	9	20	36	19	16	1 243	154 775	68	87	18	7 216
AUVERGNE	83	2 022	147 999	8	19	30	10	33	278	30 766	54	85	21	2 123
LANGUEDOC	91	3 009	135 102	15	27	38	18	3	174	18 565	43	68	14	902
PROV.- C.D'AZUR	93	6 454	327 700	12	26	37	16	9	464	51 901	63	80	16	2 499
CORSE	94	146	5 162	16	39	45	0	0	6	434	14	27	8	19
LA REUNION	99	398	22 009	9	26	46	19	0	22	2 169	43	61	10	104
FRANCE ENTIERE		115 983	9 572 035	7	16	31	17	29	19 935	2 134 855	53	83	22	109 746

Colonne 7 Proportion de nombres d'entreprises, et : Colonne 8 de leurs salariés, ayant eu des stagiaires

Tableau 22 - Principales données régionales - 1985 (résultats provisoires)

REGION (1)	Entrepr. (2)	Salariés					Dépenses déductibles (millions de francs) (5)	Stagiaires			Ratio 6/3 t3 % (9)	Heures de stage (milliers) (10)		
		Nombres (3)	Structures par Cl. de taille % (4)					Nombres (6)	Entr. t2 % (7)	Sal. % (8)				
			Cl.1	Cl.2	Cl.3	Cl.4							Cl.5	
ILE DE FRANCE	11	27 619	4 164 819	3	8	21	17	50	13 965	1 286 081	61	93	31	69 232
CHAMPAGNE-ARDENNE	21	2 938	169 564	10	21	45	18	6	213	24 308	55	79	14	1 018
PICARDIE	22	3 133	184 872	9	22	40	16	12	258	28 243	53	78	15	1 220
HAUTE-NORMANDIE	23	3 082	184 359	9	23	42	22	4	248	29 380	49	76	16	1 313
CENTRE	24	4 210	225 200	11	25	46	17	1	311	31 860	48	70	14	1 348
BASSE-NORMANDIE	25	2 242	133 581	9	22	42	12	14	169	13 298	33	51	10	645
BOURGOGNE	26	2 861	155 923	10	23	42	16	9	206	22 804	40	73	15	1 009
NORD	31	7 330	543 784	7	18	34	19	21	841	108 696	56	85	20	5 415
LORRAINE	41	3 761	289 939	6	16	36	18	23	556	56 291	36	72	19	3 307
ALSACE	42	3 498	252 691	7	19	38	20	16	393	51 329	52	80	20	2 076
FRANCHE-COMTE	43	2 189	128 452	10	20	43	13	14	165	18 440	38	69	14	1 008
PAYS DE LA LOIRE	52	3 840	238 590	10	23	30	32	6	365	43 097	55	80	18	2 003
BRETAGNE	53	4 672	245 652	11	23	43	18	4	357	43 623	46	75	18	1 990
POITOU-CHARENTES	54	2 622	140 334	10	25	39	10	16	229	20 742	31	64	15	1 139
AQUITAINE	72	4 836	237 719	11	26	44	14	4	327	37 561	49	76	16	1 642
MIDI-PYRENEES	73	4 329	217 412	12	27	41	15	5	301	31 222	52	73	14	1 588
LIMOUSIN	74	1 263	67 672	11	24	45	9	11	89	9 727	57	79	14	491
RHONE-ALPES	82	12 638	831 055	9	20	36	18	18	1 270	145 977	58	83	18	6 469
AUVERGNE	83	2 146	149 544	8	20	30	11	31	311	30 738	53	84	21	2 221
LANGUEDOC	91	2 777	130 157	14	27	40	17	3	193	19 722	50	73	15	943
PROV.- C.D'AZUR	93	6 785	343 424	12	24	36	18	9	514	51 026	48	72	15	2 279
CORSE	94	171	6 530	16	32	52	0	0	7	89	15	15	1	5
FRANCE ENTIERE		108 942	9 041 273	7	16	30	17	30	21 288	2 104 254	53	84	23	108 361

Colonne 7 Proportion de nombres d'entreprises, et : Colonne 8 de leurs salariés, ayant eu des stagiaires

Tableau 23 - Principales masses de dépenses par région (millions de francs)

1984

1985 (données provisoires)

REGION		Fonction- nement interne (1)	Conven- tions (2)	Rémunér. sta- giaires (3)	FAF (4)	Autres (5)	TOTAL (6)	Fonction- nement interne (1)	Conven- tions (2)	Rémunér. sta- giaires (3)	FAF (4)	Autres (5)	TOTAL (6)
ILE DE FRANCE	11	2 774	2 158	5 443	331	1 924	12 630	3 090	2 483	5 962	391	2 039	13 965
CHAMPAGNE-ARDENNE	21	9	51	59	28	58	205	8	57	58	33	57	213
PICARDIE	22	13	63	70	28	63	237	15	71	73	33	66	258
HAUTE-NORMANDIE	23	13	54	69	40	59	235	13	58	71	45	61	248
CENTRE	24	26	74	92	50	84	326	19	75	85	54	78	311
BASSE-NORMANDIE	25	6	26	33	39	36	140	8	34	40	45	42	169
BOURGOGNE	26	14	46	58	37	53	208	11	49	60	39	47	206
NORD	31	106	241	365	47	174	933	92	232	319	50	148	841
LORRAINE	41	77	86	231	85	81	560	73	85	217	93	88	556
ALSACE	42	28	58	104	100	84	374	26	57	107	114	89	393
FRANCHE-COMTE	43	9	31	50	34	34	158	9	36	53	37	30	165
PAYS DE LA LOIRE	52	29	82	124	72	94	401	28	78	113	66	80	365
BRETAGNE	53	21	63	98	68	87	337	24	66	107	72	88	357
POITOU-CHARENTES	54	32	43	80	32	50	237	25	43	82	35	44	229
AQUITAINE	72	48	87	127	36	93	391	18	87	99	38	85	327
MIDI-PYRENEES	73	12	66	85	52	77	292	12	70	87	59	73	301
LIMOUSIN	74	6	21	28	7	22	84	5	23	30	8	23	89
RHONE-ALPES	82	117	293	424	128	281	1 243	120	305	422	145	278	1 270
AUVERGNE	83	48	28	119	26	57	278	52	34	133	29	63	311
LANGUEDOC-ROUSSILLON	91	11	42	50	25	46	174	13	47	56	28	49	193
PROV.-COTE D'AZUR	93	38	110	137	56	123	464	39	129	145	73	128	514
CORSE	94	ε	1	1	2	2	6	0	2	ε	3	2	7
LA REUNION	99	2	4	4	5	7	22	-	-	-	-	-	-
FRANCE ENTIERE		3 439	3 728	7 851	1 328	3 589	19 935	3 700	4 121	8 319	1 490	3 658	21 288

Colonne 6 = Total, y compris subventions perçues

Tableau 24 - Taux de participation financière t1 %, par région

(1985 : données provisoires)

Classe de taille	1 10 à 19 salariés		2 20 à 49 salariés		3 50 à 499 salariés		4 500 à 1 999 salariés		5 2 000 sala- riés et plus		TOTAL	
	1984	1985	1984	1985	1984	1985	1984	1985	1984	1985	1984	1985
REGION												
ILE DE FRANCE 11	1,14	1,17	1,21	1,22	1,51	1,60	2,05	2,15	3,67	3,88	2,67	2,79
CHAMPAGNE-ARDENNE 21	1,14	1,13	1,19	1,18	1,37	1,40	1,71	1,76	1,22	1,23	1,36	1,39
PICARDIE 22	1,00	1,15	1,17	1,24	1,41	1,43	1,91	2,21	1,38	1,66	1,42	1,54
HAUTE-NORMANDIE 23	1,08	1,25	1,23	1,26	1,31	1,33	2,06	2,03	*	*	1,45	1,46
CENTRE 24	1,15	1,12	1,14	1,21	1,41	1,39	2,37	2,38	*	*	1,54	1,52
BASSE-NORMANDIE 25	1,07	1,08	1,19	1,19	1,46	1,44	1,75	1,82	1,78	1,89	1,47	1,48
BOURGOGNE 26	1,14	1,15	1,14	1,15	1,46	1,50	2,09	2,12	1,59	1,68	1,48	1,51
NORD 31	1,01	0,99	1,17	1,17	1,46	1,42	1,84	1,98	2,73	2,45	1,79	1,71
LORRAINE 41	1,13	1,21	1,18	1,25	1,37	1,46	1,64	1,88	3,37	3,50	2,02	2,07
ALSACE 42	1,17	1,14	1,21	1,22	1,35	1,34	1,93	2,03	2,16	2,43	1,58	1,64
FRANCHE-COMTE 43	1,12	1,16	1,22	1,15	1,39	1,46	1,93	1,87	1,75	1,81	1,47	1,49
PAYS DE LA LOIRE 52	1,07	1,08	1,15	1,13	1,39	1,34	2,21	2,28	2,85	3,15	1,60	1,71
BRETAGNE 53	1,13	1,10	1,14	1,15	1,43	1,51	2,18	2,38	3,08	3,30	1,53	1,66
POITOU-CHARENTES 54	1,11	1,07	1,17	1,14	1,44	1,45	2,22	2,37	3,71	3,54	1,82	1,83
AQUITAINE 72	0,98	1,15	1,22	1,21	1,39	1,52	2,05	2,17	4,30	2,10	1,77	1,54
MIDI-PYRENEES 73	1,21	1,17	1,22	1,17	1,52	1,53	2,04	1,99	2,26	2,19	1,54	1,52
LIMOUSIN 74	1,13	1,24	1,23	1,19	1,51	1,58	2,34	2,67	1,46	1,31	1,51	1,54
RHONE-ALPES 82	1,24	1,15	1,27	1,19	1,48	1,47	1,85	1,97	2,33	2,37	1,63	1,63
AUVERGNE 83	1,04	1,10	1,17	1,24	1,50	1,57	2,31	2,68	*	3,40	2,20	2,27
LANGUEDOC-ROUSSILLON 91	1,19	1,12	1,15	1,23	1,63	1,64	2,30	2,68	*	*	1,55	1,63
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR 93	1,21	1,17	1,19	1,20	1,35	1,30	2,08	2,11	2,47	2,43	1,55	1,53
CORSE 94	1,00	1,21	1,14	1,16	2,05	1,17	-	-	-	-	1,56	1,17
LA REUNION 99	1,10	-	1,19	-	1,16	-	2,02	-	-	-	1,38	-
FRANCE ENTIERE	1,13	1,14	1,20	1,20	1,46	1,50	2,02	2,13	3,47	3,62	2,17	2,25

* Les régions 23, 24, 74, 83 (en 1984) et 91 comportant moins de trois entreprises de la classe 5, les données correspondantes ne sont pas fournies.

Tableau 25 - Nombre de stagiaires (St) et d'heures de stage, en milliers (KH) par région
selon le niveau de qualification initial des stagiaires

1984

REGION	NIVEAU	KH St	Manoeuvres	Ouvriers	Employés	Aq. de maîtr.	Ingénieurs	TOTAL
			Ouvriers non qualifiés	qualifiés		Ag. techn. Techniciens	Cadres	
ILE DE FRANCE	11	KH St	3 748 72 571	17 290 317 042	14 578 296 763	20 701 363 532	11 968 236 338	68 285 1 286 246
CHAMPAGNE-ARDENNE	21	KH St	123 2 636	254 6 438	335 7 537	209 5 501	164 4 368	1 085 26 480
PICARDIE	22	KH St	90 2 209	308 7 760	314 7 125	251 5 903	204 5 278	1 167 28 275
HAUTE-NORMANDIE	23	KH St	185 2 873	306 7 006	439 8 197	204 4 978	190 3 951	1 324 27 005
CENTRE	24	KH St	124 2 717	361 9 117	494 11 134	302 8 232	264 6 841	1 545 38 041
BASSE-NORMANDIE	25	KH St	39 1 181	175 3 578	167 3 525	109 2 811	81 2 228	571 13 323
BOURGOGNE	26	KH St	159 2 370	227 5 607	352 7 776	238 6 180	178 4 115	1 154 26 048
NORD	31	KH St	728 12 685	2 193 33 120	1 197 30 662	1 344 26 763	634 16 262	6 096 119 492
LORRAINE	41	KH St	423 5 328	1 388 19 861	576 10 974	925 15 319	284 6 227	3 596 57 709
ALSACE	42	KH St	124 3 192	454 8 831	570 13 179	456 9 548	307 7 737	1 911 42 487
FRANCHE-COMTE	43	KH St	205 2 287	225 3 711	220 5 306	189 4 462	118 3 078	957 18 844
PAYS DE LA LOIRE	52	KH St	318 4 282	468 9 658	648 14 415	455 10 364	334 7 776	2 223 46 495
BRETAGNE	53	KH St	175 4 286	415 8 867	663 14 666	343 8 290	316 7 330	1 912 43 439
POITOU-CHARENTES	54	KH St	72 1 308	179 4 256	638 10 029	156 3 600	156 3 890	1 201 23 083
AQUITAINE	72	KH St	144 2 707	451 8 570	607 12 875	347 7 057	306 6 705	1 855 37 914
MIDI-PYRENEES	73	KH St	86 1 403	267 6 102	518 9 910	351 6 866	260 6 378	1 482 30 659
LIMOUSIN	74	KH St	69 1 147	120 2 135	160 3 432	98 2 216	72 1 775	519 10 705
RHONE-ALPES	82	KH St	582 11 453	1 981 38 108	1 772 40 851	1 724 36 059	1 157 28 304	7 216 154 775
AUVERGNE	83	KH St	641 8 150	410 5 439	268 5 457	643 8 564	161 3 156	2 123 30 766
LANGUEDOC-ROUSSILLON	91	KH St	65 1 381	132 3 645	398 6 952	162 3 444	145 3 143	902 18 565
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	93	KH St	183 2 902	434 7 823	1 016 19 923	427 10 450	439 10 803	2 499 51 901
CORSE	94	KH St	ε 2	5 107	7 170	5 109	2 46	19 434
LA REUNION	99	KH St	10 192	11 222	51 1 094	17 300	15 361	104 2 169
FRANCE ENTIERE		KH St	8 293 149 262	28 054 517 003	25 988 541 952	29 656 550 548	17 755 376 090	109 746 2 134 855

Tableau 25 - Nombre de stagiaires (St) et d'heures de stage, en milliers (KH) par région, selon le niveau de qualification initial des stagiaires

1985 (données provisoires)

REGION	NIVEAU	KH St	Manoeuvres	Ouvriers	Employés	Aq. de maïtr.	Inqéieurs	TOTAL
			Ouvriers non qualifiés	qualifiés		Aq. techn. Techniciens	Cadres	
ILE DE FRANCE	11	KH St	3 869 60 981	16 475 299 076	14 613 299 010	20 916 372 713	13 359 254 301	69 232 1 286 081
CHAMPAGNE-ARDENNE	21	KH St	101 2 526	244 5 827	301 6 610	221 5 479	151 3 866	1 018 24 308
PICARDIE	22	KH St	81 1 919	295 6 186	337 8 245	262 6 143	245 5 750	1 220 28 243
HAUTE-NORMANDIE	23	KH St	196 2 937	341 7 826	360 8 454	248 5 739	168 4 424	1 313 29 380
CENTRE	24	KH St	104 1 974	322 7 671	399 9 701	276 6 583	247 5 931	1 348 31 860
BASSE-NORMANDIE	25	KH St	42 1 036	186 4 058	184 3 583	150 2 727	83 1 894	645 13 298
BOURGOGNE	26	KH St	122 2 098	228 5 318	289 6 384	218 5 086	152 3 918	1 009 22 804
NORD	31	KH St	735 12 618	1 804 27 368	1 106 34 393	1 162 20 520	608 13 797	5 415 108 696
LORRAINE	41	KH St	455 4 577	1 117 19 572	612 11 116	829 14 883	294 6 143	3 307 56 291
ALSACE	42	KH St	122 2 971	468 11 219	651 16 598	473 11 020	362 9 521	2 076 51 329
FRANCHE-COMTE	43	KH St	219 1 871	249 3 667	239 5 248	187 4 614	114 3 040	1 008 18 440
PAYS DE LA LOIRE	52	KH St	339 4 902	353 8 028	575 13 201	459 10 216	277 6 750	2 003 43 097
BRETAGNE	53	KH St	176 3 846	388 8 441	737 15 687	362 8 023	327 7 626	1 990 43 623
POITOU-CHARENTES	54	KH St	61 1 275	149 3 631	643 9 278	159 3 644	127 2 914	1 139 20 742
AQUITAINE	72	KH St	111 2 724	331 7 251	545 13 239	353 7 336	302 7 011	1 642 37 561
MIDI-PYRENEES	73	KH St	141 1 838	292 5 903	539 10 619	378 7 067	238 5 795	1 588 31 222
LIMOUSIN	74	KH St	52 855	134 2 105	134 2 821	102 2 292	69 1 654	491 9 727
RHONE-ALPES	82	KH St	476 10 834	1 706 34 424	1 572 39 879	1 687 35 301	1 028 25 539	6 469 145 977
AUVERGNE	83	KH St	413 4 904	576 7 011	377 6 682	682 8 685	173 3 456	2 221 30 738
LANGUEDOC-ROUSSILLON	91	KH St	66 1 506	163 3 615	397 7 291	162 3 879	155 3 431	943 19 722
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	93	KH St	127 2 349	430 9 679	830 17 138	460 10 982	432 10 878	2 279 51 026
CORSE	94	KH St	0 0	1 23	2 18	2 31	ε 17	5 89
FRANCE ENTIERE		KH St	8 008 130 541	26 252 487 899	25 442 545 195	29 748 552 963	18 911 387 656	108 361 2 104 254

Tableau 26 - Répartition des stagiaires par région selon la tranche d'âge

1984

Région \ Nombre et structure par tranche d'âge	moins de 25 ans	de 25 ans à moins de 40 ans	40 ans et plus
11 ILE DE FRANCE	191 219 15	752 326 58	348 810 27
21 CHAMPAGNE-ARDENNE	3 454 13	16 673 63	6 345 24
22 PICARDIE	4 021 14	17 560 62	6 589 23
23 HAUTE-NORMANDIE	4 055 16	15 938 61	6 116 23
24 CENTRE	5 228 14	23 517 62	9 183 24
25 BASSE-NORMANDIE	1 651 12	8 595 64	3 137 23
26 BOURGOGNE	3 563 14	15 832 64	5 417 22
31 NORD	18 232 16	72 639 62	26 529 23
41 LORRAINE	10 348 18	33 792 58	14 039 24
42 ALSACE	6 369 15	25 164 59	11 026 26
43 FRANCHE-COMTE	2 734 15	11 224 60	4 896 26
52 PAYS DE LA LOIRE	7 398 16	29 528 63	9 604 21
53 BRETAGNE	6 542 15	27 996 64	9 005 21
54 POITOU-CHARENTES	3 728 17	13 692 62	4 592 21
72 AQUITAINE	4 040 11	25 002 66	8 812 23
73 MIDI-PYRENEES	3 624 12	19 801 65	7 090 23
74 LIMOUSIN	1 452 14	6 619 63	2 512 24
82 RHONE-ALPES	22 177 14	92 094 60	40 310 26
83 AUVERGNE	3 036 10	18 876 62	8 652 28
91 LANGUEDOC-ROUSSILLON	2 334 13	11 988 65	4 218 23
93 PROVENCE-ALPES-C.D'AZUR	7 105 14	30 763 60	13 466 26
94 CORSE	45 10	292 67	99 23
LA REUNION	313 15	1 499 70	330 15
FRANCE ENTIERE	312 668 14	1 271 410 60	550 777 26

**Tableau 26 - Répartition des stagiaires par région
selon la tranche d'âge
1985 (données provisoires)**

Région	Nombre et structure par tranche d'âge		moins de 25 ans	de 25 ans à moins de 40 ans	40 ans et plus
11 ILE DE FRANCE	153 655	12	758 839	59	369 593
21 CHAMPAGNE-ARDENNE	2 791	11	15 504	63	6 226
22 PICARDIE	3 550	13	17 903	63	6 885
23 HAUTE-NORMANDIE	3 800	13	18 658	63	7 186
24 CENTRE	3 900	12	19 995	63	8 050
25 BASSE-NORMANDIE	1 536	12	8 751	66	3 056
26 BOURGOGNE	2 984	13	15 000	65	5 092
31 NORD	18 670	17	68 066	62	22 558
41 LORRAINE	9 671	17	33 914	60	13 179
42 ALSACE	9 107	18	30 287	59	12 328
43 FRANCHE-COMTE	2 075	11	11 427	62	5 063
52 PAYS DE LA LOIRE	5 687	13	27 962	65	9 063
53 BRETAGNE	5 903	13	28 664	65	9 249
54 POITOU-CHARENTES	2 839	14	13 641	66	4 274
72 AQUITAINE	4 036	11	23 429	63	9 942
73 MIDI-PYRENEES	3 542	11	20 438	65	7 462
74 LIMOUSIN	1 253	13	6 137	62	2 478
82 RHONE-ALPES	20 227	14	86 609	59	40 218
83 AUVERGNE	2 557	8	19 649	64	8 620
91 LANGUEDOC-ROUSSILLON	2 087	11	13 055	66	4 669
93 PROVENCE-ALPES-C.D'AZUR	6 627	13	31 068	61	13 482
94 CORSE	7	8	64	73	17
FRANCE ENTIERE	266 504	13	1 269 060	60	568 690

Tableau 27 - Structure des stagiaires par région et par sexe
selon la tranche d'âge
1985 (données provisoires)

Région	Structure par sexe et par tranche d'âge		de 25 ans à moins de 40 ans		40 ans et plus	
	moins de 25 ans		H	F	H	F
11 ILE DE FRANCE	8	4	42	17	22	7
21 CHAMPAGNE-ARDENNE	7	5	40	23	18	7
22 PICARDIE	8	5	41	22	18	6
23 HAUTE-NORMANDIE	8	5	41	22	18	6
24 CENTRE	7	5	41	22	18	7
25 BASSE-NORMANDIE	7	4	47	18	18	6
26 BOURGOGNE	7	6	42	23	16	6
31 NORD	9	8	42	20	16	5
41 LORRAINE	14	3	47	13	20	3
42 ALSACE	10	7	41	18	19	5
43 FRANCHE-COMTE	7	4	42	20	22	5
52 PAYS DE LA LOIRE	8	5	44	21	16	6
53 BRETAGNE	7	7	41	24	14	7
54 POITOU-CHARENTES	7	7	41	24	15	6
72 AQUITAINE	6	5	39	24	17	9
73 MIDI-PYRENEES	6	5	42	23	17	7
74 LIMOUSIN	8	5	39	23	18	7
82 RHONE-ALPES	8	6	40	19	20	7
83 AUVERGNE	5	3	47	17	21	7
91 LANGUEDOC-ROUSSILLON	6	5	42	24	16	7
93 PROVENCE-ALPES-C.D'AZUR	7	5	40	21	19	8
FRANCE ENTIERE	8	5	42	18	20	7

Tableau 28 - Principales données départementales - 1984

Département (1)	Entreprises (2)	Salariés (3)	Dépenses millions de F. (4)	Taux de particip. financ. t1 % (5)	Nombre de stagiaires (6)	Ratio 6/3 t3% (7)	Heures de stage (milliers) (8)	
AIN	01	1 107	58 635	65	1,35	7 774	13,3	322
AISNE	02	1 062	59 785	71	1,41	7 366	12,3	373
ALLIER	03	657	33 658	46	1,68	5 051	15,0	244
ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	04	186	7 417	13	1,91	875	11,8	47
HAUTES-ALPES	05	200	7 630	10	1,76	799	10,5	44
ALPES-MARITIMES	06	1 549	72 362	99	1,47	9 748	13,5	481
ARDECHE	07	471	25 429	29	1,39	3 531	13,9	163
ARDENNES	08	558	30 084	32	1,28	3 862	12,8	157
ARIEGE	09	247	11 356	12	1,47	1 086	9,6	47
AUBE	10	784	48 958	52	1,35	7 373	15,0	287
AUDE	11	430	15 754	17	1,41	1 414	9,0	122
AVEYRON	12	511	25 079	34	1,70	3 860	15,3	177
BOUCHES-DU-RHONE	13	2 788	173 393	257	1,56	29 913	17,2	1 408
CALVADOS	14	762	57 502	70	1,51	5 988	10,4	266
CANTAL	15	200	8 652	12	1,77	1 425	16,5	60
CHARENTE	16	646	38 357	46	1,40	4 895	12,8	201
CHARENTE-MARITIME	17	934	39 176	46	1,50	4 258	10,9	206
CHER	18	616	33 988	43	1,65	5 110	15,0	221
CORREZE	19	397	17 596	18	1,30	1 802	10,2	97
CORSE	20	148	5 202	6	1,55	434	8,3	19
COTE D'OR	21	1 054	63 376	79	1,52	9 505	15,0	446
COTES-DU-NORD	22	917	39 866	49	1,58	6 295	15,8	307
CREUSE	23	172	6 830	8	1,64	891	13,0	47
DORDOGNE	24	729	31 952	30	1,27	3 760	11,8	148
DOUBS	25	1 001	64 647	84	1,65	10 281	15,9	607
DROME	26	933	52 351	72	1,57	7 921	15,1	388
EURE	27	778	43 170	48	1,34	5 573	12,9	237
EURE-ET-LOIR	28	727	40 146	57	1,61	6 890	17,2	264
FINISTERE	29	1 684	97 131	120	1,52	15 708	16,2	680
GARD	30	972	46 518	56	1,44	6 820	14,7	258
HAUTE-GARONNE	31	1 619	97 430	141	1,61	14 614	15,0	738
GERS	32	301	12 048	15	1,45	1 593	13,2	63
GIRONDE	33	2 108	108 786	140	1,48	16 108	14,8	765
HERAULT	34	975	49 867	68	1,64	7 709	15,5	392
ILLE-ET-VILAINE	35	1 543	81 326	105	1,56	13 223	16,3	609
INDRE	36	430	22 045	23	1,32	2 054	9,3	98
INDRE-ET-LOIRE	37	1 009	57 134	66	1,44	7 856	13,7	282
ISERE	38	2 070	141 212	215	1,69	27 846	19,7	1 298
JURA	39	667	35 721	39	1,31	4 316	12,1	151
LANDES	40	577	27 010	30	1,36	3 463	12,8	121
LOIR-ET-CHER	41	602	35 680	42	1,45	5 241	14,7	166
LOIRE	42	1 920	130 861	199	1,83	24 504	18,7	1 319
HAUTE-LOIRE	43	410	18 282	18	1,32	2 371	13,0	101
LOIRE-ATLANTIQUE	44	1 729	106 384	158	1,68	17 895	16,8	1 001
LOIRET	45	1 161	67 649	96	1,59	10 811	16,0	510
LOT	46	181	9 457	12	1,50	1 241	13,1	62
LOT-ET-GARONNE	47	564	27 278	30	1,40	3 415	12,6	150
LOZERE	48	118	4 607	8	1,97	595	12,9	36

Tableau 28 - Principales données départementales - 1984

(Suite)

Département (1)	Entreprises (2)	Salariés (3)	Dépenses millions de F. (4)	Taux de particip. financ. t1 % (5)	Nombre de stagiaires (6)	Ratio 6/3 t3% (7)	Heures de stage (milliers) (8)	
MAINE-ET-LOIRE	49	1 448	79 423	94	1,47	10 450	13,2	479
MANCHE	50	669	34 699	41	1,41	4 060	11,7	173
MARNE	51	1 320	71 612	89	1,37	11 093	15,5	484
HAUTE-MARNE	52	477	28 773	31	1,40	4 014	13,9	150
MAYENNE	53	478	25 492	35	1,65	4 703	18,4	193
MEURTHE-ET-MOSELLE	54	994	81 525	133	1,83	13 077	16,0	913
MEUSE	55	384	22 693	26	1,46	3 565	15,7	125
MORBIHAN	56	1 183	56 146	65	1,45	8 417	15,0	351
MOSELLE	57	1 546	156 685	348	2,38	35 901	23,0	2 316
NIEVRE	58	397	19 993	28	1,72	3 429	17,1	161
NORD	59	5 413	465 284	762	1,89	98 141	21,1	4 853
OISE	60	1 283	81 534	108	1,44	12 700	15,6	510
ORNE	61	496	26 403	30	1,45	3 271	12,4	138
PAS-DE-CALAIS	62	2 462	149 350	182	1,46	23 193	15,5	1 300
PUY-DE-DOME	63	777	87 985	203	2,56	22 148	25,2	1 717
PYRENEES-ATLANTIQUES	64	1 219	61 538	161	2,65	11 103	18,0	674
HAUTES-PYRENEES	65	425	18 310	21	1,45	2 132	11,6	126
PYRENEES-ORIENTALES	66	521	19 460	26	1,56	2 105	10,8	103
BAS-RHIN	67	2 179	165 673	234	1,59	28 316	17,1	1 208
HAUT-RHIN	68	1 427	100 072	141	1,57	14 105	14,1	705
RHONE	69	4 392	347 086	514	1,65	64 754	18,7	2 962
HAUTE-SAONE	70	373	21 381	20	1,26	2 415	11,3	121
SAONE-ET-LOIRE	71	996	58 932	66	1,40	8 466	14,4	362
SARTHE	72	599	45 487	68	1,71	8 786	19,3	338
SAVOIE	73	834	41 801	52	1,45	7 049	16,9	271
HAUTE-SAVOIE	74	1 456	77 174	104	1,48	13 479	17,5	558
VILLE DE PARIS	75	13 518	2 465 100	8 743	3,19	888 114	36,0	46 469
SEINE-MARITIME	76	2 479	149 358	187	1,47	21 328	14,3	1 095
SEINE-ET-MARNE	77	1 483	81 543	110	1,46	12 881	15,8	448
YVELINES	78	1 779	185 935	365	1,84	35 806	19,3	1 974
DEUX-SEVRES	79	732	52 707	112	2,50	9 829	18,6	618
SOMME	80	1 017	54 643	61	1,42	8 298	15,2	296
TARN	81	939	40 984	47	1,42	5 652	13,8	245
TARN-ET-GARONNE	82	340	13 724	15	1,40	1 174	8,6	60
VAR	83	896	36 449	50	1,52	6 106	16,7	324
VAUCLUSE	84	840	34 398	45	1,51	5 393	15,7	224
VENDEE	85	960	44 661	53	1,48	5 816	13,0	217
VIENNE	86	690	29 122	34	1,49	4 195	14,4	174
HAUTE-VIENNE	87	692	45 558	57	1,54	8 021	17,6	381
VOSGES	88	842	54 425	53	1,29	5 020	9,2	243
YONNE	89	651	31 550	36	1,40	4 753	15,1	197
TERRITOIRE-DE-BELFORT	90	218	13 429	15	1,35	1 697	12,6	70
ESSONNE	91	1 523	157 580	422	2,66	44 886	28,5	1 742
HAUTS-DE-SEINE	92	4 096	961 052	2 257	2,09	239 575	24,9	13 991
SEINE-SAINT-DENIS	93	2 847	233 085	337	1,46	38 323	16,4	1 872
VAL-DE-MARNE	94	2 693	171 160	270	1,54	28 067	16,4	1 472
VAL D'OISE	95	1 514	92 243	170	1,80	16 051	17,4	785
LA REUNION	99	282	23 226	23	1,37	2 129	9,2	102

Tableau 30 - Comparaison du champ des statistiques de l'INSEE (Description des entreprises françaises selon leur taille et leur secteur d'activité en 1983) et des déclarations 2483 de 1983

Secteurs d'activité			Nombres d'entreprises											
U	T		Classe 1 10 à 19 sal.		Classe 2 20 à 49 sal.		Classe 3 50 à 499 sal.		Classe 4 500 à 1999 sal.		Classe 5 2000 sal. ou plus		TOTAL	
			INSEE	2483	INSEE	2483	INSEE	2483	INSEE	2483	INSEE	2483	INSEE	2483
02	02,03	Industries agricoles et alimentaires	2 533	1 433	1 827	1 627	1 101	1 059	124	119	18	18	5 603	4 256
03	04,05,06	Energie	55	54	83	78	57	53	10	13	16	14	221	212
04	07,08,09,10, 11,13,21,23	Industrie des biens intermédiaires	4 425	3 319	4 705	4 060	2 826	2 525	258	226	77	73	12 291	10 203
05 A et B	14,15,17	Industrie des biens d'équipement professionnels et ménagers	2 650	2 046	3 044	2 692	2 085	1 826	254	221	77	71	8 110	6 856
05 C	16	Matériel de transport terrestre	204	165	289	243	300	264	57	56	27	21	877	749
06	12,18,19,20, 22	Industrie des biens de consommation courante	5 742	4 043	6 346	5 263	3 719	3 285	266	240	25	22	16 098	12 853
07	24	Bâtiment, génie civil et agricole	11 304	7 104	7 906	6 365	2 654	2 209	132	111	29	26	22 025	15 815
08	25,26,27,28	Commerce	15 952	11 158	10 873	9 533	3 591	3 147	186	176	67	66	30 669	24 080
09	31,32	Transports, Télécom. (P et T exclus)	2 932	2 071	2 555	2 266	1 094	991	82	75	21	19	6 684	5 422
10	29,30,33,34	Services marchands sauf 82,83,84,85	13 475	10 595	8 980	9 961	3 987	4 227	257	255	31	39	26 730	25 077
11	35	Location, crédit bail immobilier	334	105	128	138	73	121	1	4	2	0	538	368
12	36	Assurances	32	66	35	108	105	178	34	31	15	15	221	398
13	37	Organismes financiers	224	256	167	307	253	354	130	127	26	24	800	1 068
U2 à 13		TOTAL	59 862	42 415	46 938	42 641	21 845	20 239	1 791	1 654	431	408	130 867	107 357
		%		71		91		93		92		95		82

Tableau 31 - Principales données sectorielles - 1984

SECTEUR D'ACTIVITE ECONOMIQUE (1)	Entrepr. (2)	Salariés						Dép. consenties		Stagiaires		Ratio 7/3 t3 % (9)	Heures de stage (milliers) (10)	Ratio 10/3 (heures) (11)
		Nombres (3)	Structures par Cl. de taille % (4)					Millions de F. (5)	Entr. % (6)	Nombres (7)	Entr. t2 % (8)			
			Cl.1	Cl.2	Cl.3	Cl.4	Cl.5							
Agriculture, sylviculture, pêche T01	2 060	80 083	18,1	28,8	30,0	3,4	19,7	107	97,4	15 703	41,9	19,6	647	8,0
Ind. de la viande et du lait T02	1 535	167 710	3,4	12,3	41,1	27,9	15,2	191	99,7	26 196	51,1	15,6	933	5,6
Autres industries alimentaires T03	2 860	230 704	6,9	15,1	35,7	24,9	17,4	347	99,6	42 081	49,4	18,2	1 576	6,8
Prod. de combustibles minéraux solides et cokéfaction T04	9	53 139	0,1	0,1	0	2,1	97,7	240	100,0	23 022	66,7	43,3	1 542	29,0
Prod. de pétrole et gaz naturel T05	55	38 793	0,4	1,9	5,3	2,4	90,0	257	100,0	18 160	65,5	46,8	1 103	28,4
Prod. et distr. d'électricité, distr. de gaz et eau T06	158	185 624	0,3	1,0	3,8	5,8	89,1	1 545	100,0	75 807	83,5	40,8	5 280	28,4
Prod. minerais-métaux ferreux, prem. transform. de l'acier T07	213	143 823	0,3	1,2	11,9	14,1	72,5	421	100,0	45 268	68,5	29,4	3 218	22,4
Prod. minerais, métaux et demi-produits non ferreux T08	154	58 429	0,7	2,5	19,9	19,6	57,2	155	100,0	16 487	73,4	28,2	851	14,6
Prod. matériaux de construct. et minéraux divers T09	1 891	127 719	8,4	19,2	34,4	21,9	16,1	193	99,5	20 198	54,5	15,8	926	7,2
Industrie du verre T10	260	51 001	2,5	4,9	17,9	28,0	46,7	97	98,8	11 474	45,8	22,5	563	11,0
Chimie de base, prod. fils et fibres artificiels et synthét. T11	429	122 958	1,1	4,1	24,0	16,1	54,6	361	99,3	34 929	67,8	28,4	1 947	15,8
Parachimie et ind. pharmaceut. T12	940	169 492	1,8	6,0	36,3	38,0	17,9	427	99,8	50 784	74,8	30,0	2 169	12,8
Fonderie et travail des métaux T13	5 101	325 756	8,1	21,2	42,8	16,9	11,1	388	99,2	40 762	53,4	12,5	2 113	6,5
Construction mécanique T14	4 459	355 203	5,8	17,1	44,3	23,2	9,6	493	99,4	55 983	60,3	15,8	2 855	8,0
Construction électr. et électron. T15	2 133	509 739	1,6	5,5	19,2	18,7	55,0	1 618	99,6	137 858	65,9	27,0	8 996	17,6
Constr. véhicules auto et autres mat. de transport terrestre T16	754	418 550	0,6	1,9	10,4	10,7	76,4	813	99,2	88 114	60,9	21,0	5 888	14,0
Constr. navale et aéron., armem. T17	278	145 274	0,6	2,0	10,2	15,8	71,4	367	99,0	36 024	63,3	24,8	2 248	15,5
Ind. textile et de l'habillement T18	4 474	368 926	4,7	17,8	47,9	19,0	10,6	324	99,3	40 009	51,0	10,8	2 128	5,8
Ind. du cuir et de la chaussure T19	902	80 027	3,9	16,8	49,5	18,2	10,6	67	99,7	7 640	44,0	9,5	382	4,8
Ind. du bois, de l'ameublement, ind. diverses T20	3 889	199 232	10,6	26,6	48,0	11,4	3,4	177	99,5	18 205	45,8	9,1	784	3,9

Colonne 6 : Pourcentages des nombres d'entreprises ayant eu des dépenses
Colonne 8 : Pourcentages des nombres d'entreprises ayant eu des stagiaires

Tableau 31 - Principales données sectorielles - 1984 (suite)

SECTEUR D'ACTIVITE ECONOMIQUE (1)	Entrepr. (2)	Salariés							Dép. consenties		Stagiaires		Ratio 7/3 t3 % (9)	Heures de stage (milliers) (10)	Ratio 10/3 heures (11)
		Nombres (3)	Structures par Cl. de taille % (4)					Millions de F. (5)	Entr. % (6)	Nombres (7)	Entr. t2 % (8)				
			Cl.1	Cl.2	Cl.3	Cl.4	Cl.5								
Ind. du papier-carton T21	766	94 133	2,4	10,0	52,8	25,7	9,1	129	99,9	15 612	63,1	16,6	638	6,8	
Imprimerie, presse, édition T22	2 620	153 912	9,5	23,0	43,6	20,5	3,4	214	99,6	18 892	51,2	12,3	924	6,0	
Ind. du caoutchouc, transf. des matières plastiques T23	1 391	174 611	3,2	10,4	34,1	17,0	35,2	311	99,0	36 016	53,8	20,6	2 215	12,7	
Ind. mise en oeuvre bâtiment, génie civil et agricole T24	15 074	713 998	13,7	26,5	32,3	14,0	13,4	706	99,8	55 233	32,7	7,7	2 817	3,9	
Commerce de gros alimentaire T25	4 676	200 933	15,0	30,2	39,0	8,6	7,2	227	99,4	23 076	50,8	11,5	833	4,1	
Commerce de gros non aliment. T26	10 585	504 341	13,5	27,7	37,3	15,4	6,1	764	99,9	88 835	62,3	17,6	3 492	6,9	
Commerce de détail alimentaire T27	3 481	339 091	5,2	15,0	18,0	14,5	47,2	335	98,6	69 259	38,2	20,4	1 933	5,7	
Commerce de détail non aliment. T28	5 669	265 177	17,0	22,0	23,8	13,0	24,2	254	99,5	43 009	45,3	16,2	1 229	4,6	
Réparation et commerce de l'auto. T29	4 400	164 153	16,7	38,3	30,4	4,6	11,8	208	99,9	30 250	70,1	18,4	1 108	6,7	
Hôtels, cafés, restaurants T30	3 819	169 872	16,6	27,5	24,5	8,3	23,1	162	98,9	24 308	25,3	14,3	675	4,0	
Transports T31	5 556	687 093	4,4	11,0	19,8	10,0	54,8	2 679	99,9	310 913	58,9	45,2	15 298	22,2	
Télécommunications et postes T32	64	4 564	6,0	18,4	75,6	-	-	16	100,0	1 482	65,6	32,5	77	16,8	
Services marchands aux entrpr. T33	10 334	582 538	11,5	21,2	36,3	18,0	13,0	1 104	99,8	124 709	67,5	21,4	5 249	9,0	
Services marchands aux particul. T34	7 297	510 974	6,8	19,0	46,0	19,7	8,5	522	99,8	50 459	52,5	9,9	3 457	6,7	
Location et crédit-bail immob. T35	398	29 466	5,3	16,4	59,3	19,0	-	32	100,0	4 359	55,5	14,8	151	5,1	
Assurances T36	422	134 378	0,8	2,7	21,3	22,3	53,0	436	99,0	53 915	77,3	40,1	3 273	24,3	
Organismes financiers T37	1 155	419 875	0,8	2,7	17,8	27,5	51,0	1 988	100,0	243 938	83,1	58,1	11 667	27,8	
Services non marchands T38	5 722	590 744	3,3	13,1	41,4	23,8	18,3	1 260	99,7	135 886	73,1	23,0	8 565	14,5	
TOTAL	115 983	9 572 035	6,8	15,6	31,0	17,0	29,6	19 935	99,6	2 134 855	53,3	22,3	109 746	11,5	

Colonne 6 : Pourcentages des nombres d'entreprises ayant eu des dépenses
Colonne 8 : Pourcentages des nombres d'entreprises ayant eu des stagiaires

Tableau 32 - Répartition des secteurs selon leur taux de participation financière t1
 et le pourcentage t3 de salariés ayant suivi des stages - 1984

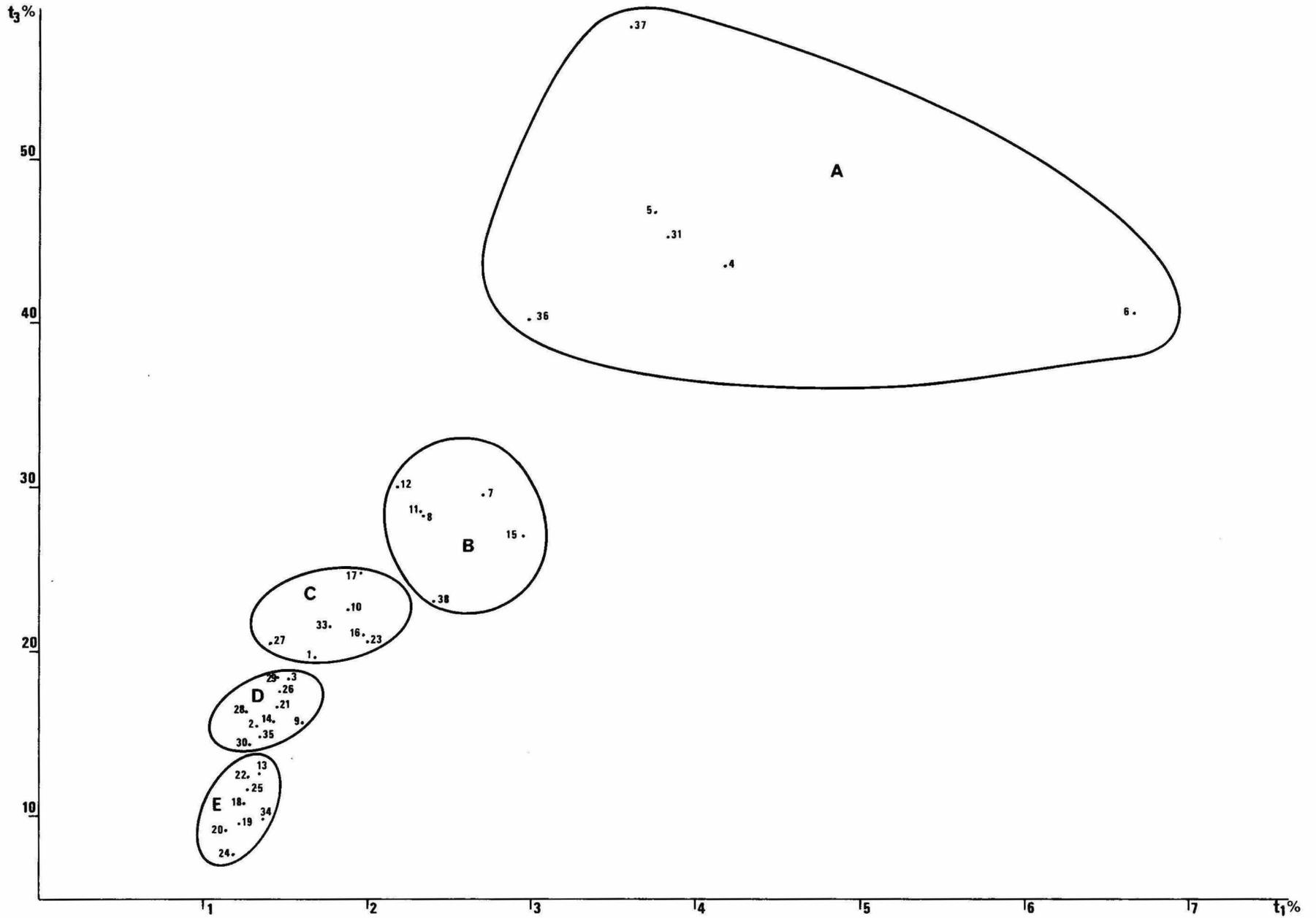


Tableau 33 - Répartition des secteurs selon la durée moyenne des stages et le pourcentage t3 de salariés ayant suivi des stages -1984

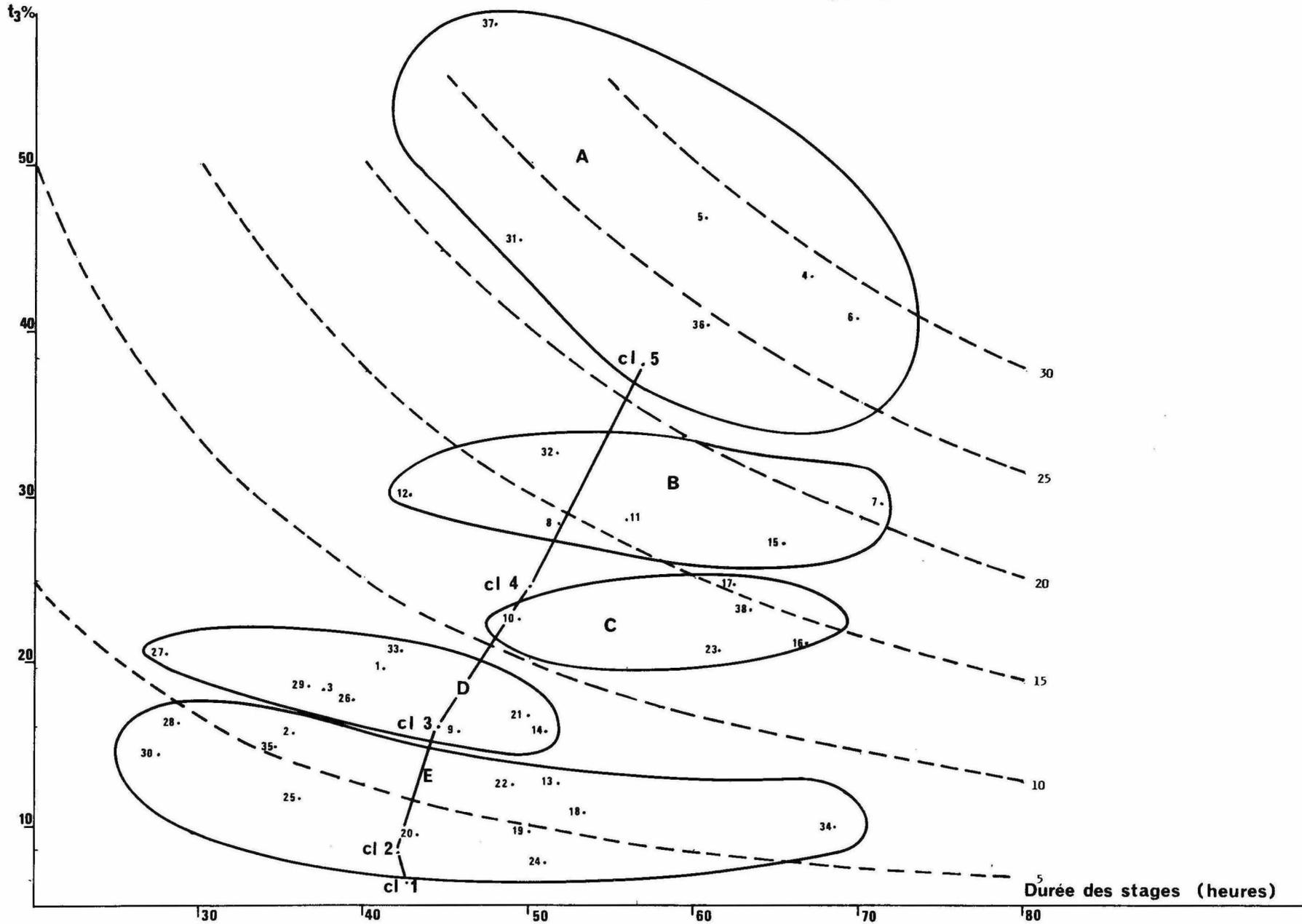


Tableau 34 - Taux de participation financière t1 % selon le secteur d'activité économique et la classe de taille - 1984

SECTEUR		1 10 à 19 salariés	2 20 à 49 salariés	3 50 à 499 salariés	4 500 à 1 999 salariés	5 2 000 sala- riés et plus	TOTAL
Agriculture, sylviculture, pêche	T 01	1,03	1,11	1,34	1,43	*	1,68
Industries de la viande et du lait	T 02	1,02	1,10	1,22	1,30	1,79	1,32
Autres industries alimentaires	T 03	0,99	1,17	1,27	1,68	2,00	1,51
Prod. de combustibles minéraux solides et cokéfaction	T 04	0,95	*	-	*	4,24	4,18
Prod. de pétrole et gaz naturel	T 05	1,10	1,10	2,76	*	3,88	3,74
Prod. et distr. d'électricité, distr. de gaz et eau	T 06	1,46	1,36	2,29	2,30	7,06	6,57
Prod. minerais-métaux ferreux, première transformation de l'acier	T 07	1,08	1,21	1,51	1,68	3,06	2,70
Prod. minerais, métaux et demi-produits non ferreux	T 08	0,95	1,17	1,44	1,86	2,79	2,33
Prod. matériaux de construction et minéraux divers	T 09	1,05	1,11	1,30	1,69	2,58	1,60
Industrie du verre	T 10	0,99	1,08	1,34	1,66	2,21	1,88
Chimie de base, prod. fils et fibres artificiels et synthétiques	T 11	1,07	1,44	1,65	2,02	2,75	2,32
Parachimie et ind. pharmaceutique	T 12	1,31	1,13	1,63	2,28	3,49	2,18
Fonderie et travail des métaux	T 13	1,08	1,12	1,24	1,53	1,94	1,34
Construction mécanique	T 14	1,21	1,13	1,23	1,77	1,77	1,41
Construction électrique et électronique	T 15	1,09	1,24	1,44	2,31	3,76	2,95
Constr. véhicules auto et autres mat. de transport terrestre	T 16	0,97	1,10	1,20	1,60	2,14	1,98
Constr. navale et aéronautique, armement	T 17	0,93	1,16	1,45	1,75	2,08	1,96
Ind. textile et de l'habillement	T 18	1,05	1,13	1,17	1,27	1,71	1,24
Ind. du cuir et de la chaussure	T 19	0,95	1,07	1,20	1,30	1,38	1,21
Ind. du bois, de l'ameublement, ind. diverses	T 20	1,00	1,10	1,14	1,27	*	1,13
Ind. du papier-carton	T 21	0,96	1,10	1,30	1,80	1,51	1,44
Imprimerie, presse, édition	T 22	1,08	1,12	1,35	1,32	*	1,28
Ind. du caoutchouc, transf. des matières plastiques	T 23	1,06	1,05	1,34	1,77	3,01	2,00
Ind. mise en oeuvre bâtiment, génie civil et agricole	T 24	1,15	1,14	1,17	1,33	1,23	1,19
Commerce de gros alimentaire	T 25	1,09	1,10	1,25	1,57	2,09	1,26
Commerce de gros non alimentaire	T 26	1,15	1,19	1,37	2,16	2,01	1,46
Commerce de détail alimentaire	T 27	1,00	1,09	1,21	1,39	1,60	1,40
Commerce de détail non alimentaire	T 28	1,02	1,11	1,25	1,63	1,47	1,27
Réparation et commerce de l'automobile	T 29	1,21	1,35	1,35	1,67	2,05	1,45
Hôtels, cafés, restaurants	T 30	1,06	1,16	1,29	1,36	1,57	1,29
Transports	T 31	1,08	1,13	1,33	1,58	5,48	3,81
Services marchands aux entreprises	T 33	1,30	1,42	1,72	2,27	2,41	1,78
Services marchands aux particuliers	T 34	1,10	1,17	1,20	1,38	2,37	1,36
Location et crédit-bail immobilier	T 35	1,19	1,26	1,37	1,32	-	1,33
Assurances	T 36	1,24	1,27	1,96	2,83	3,63	2,99
Organismes financiers	T 37	1,64	1,74	2,49	3,64	4,08	3,60
Services non marchands	T 38	1,22	1,39	2,17	2,66	3,34	2,40
TOTAL		1,13	1,20	1,46	2,02	3,47	2,17

* Données non fournies car il y a moins de trois entreprises de cette taille dans ce secteur

TABEAU 35 : POURCENTAGES T2 DES NOMBRES D'ENTREPRISES AYANT EU DES STAGIAIRES PAR SECTEUR -ANNEE 1984-

SECTEUR	CLASSES DE TAILLE					TOTAL
	10-19 SAL.	20-49 SAL.	50-499 SAL.	500-1999 SAL.	2000 SAL. ET PLUS	
SEC 1	31.9	45.3	77.3	100.0	100.0	41.9
SEC 2	14.7	48.9	80.3	98.1	100.0	51.0
SEC 3	24.4	51.8	84.7	96.8	100.0	49.4
SEC 4	25.0	100.0	0.0	100.0	100.0	66.7
SEC 5	30.9	60.9	84.6	100.0	100.0	66.2
SEC 6	59.1	86.2	97.6	100.0	100.0	83.8
SEC 7	21.9	48.2	83.6	92.0	100.0	68.1
SEC 8	33.7	60.8	91.9	100.0	100.0	73.5
SEC 9	33.5	58.9	86.5	93.3	100.0	54.5
SEC 10	21.6	34.0	78.5	87.5	100.0	45.6
SEC 11	28.1	60.7	92.1	100.0	100.0	67.9
SEC 12	45.2	69.5	92.4	100.0	100.0	74.6
SEC 13	34.7	54.3	81.9	96.9	100.0	53.4
SEC 14	40.3	57.2	86.7	97.8	100.0	60.3
SEC 15	40.2	62.8	84.6	97.0	98.0	65.8
SEC 16	30.0	46.6	85.4	98.1	100.0	60.8
SEC 17	27.4	54.0	87.5	100.0	100.0	63.4
SEC 18	24.1	48.0	76.9	97.6	87.5	51.0
SEC 19	22.5	36.0	69.0	94.1	100.0	44.1
SEC 20	29.2	45.5	75.6	96.3	100.0	45.8

*DANS LES STAGIAIRES SONT COMPRIS :LE PLAN DE FORMATION,LES FAF & LES CIF

TABLEAU 35 : POURCENTAGES T2 DES NOMBRES D'ENTREPRISES AYANT EU DES STAGIAIRES PAR SECTEUR -ANNEE 1984- (SUITE)

SECTEUR	CLASSES DE TAILLE					TOTAL
	10-19 SAL.	20-49 SAL.	50-499 SAL.	500-1999 SAL.	2000 SAL. ET PLUS	
SEC 21	25.6	51.6	88.4	96.3	100.0	63.0
SEC 22	36.9	48.7	82.0	94.9	100.0	51.2
SEC 23	23.6	53.0	78.4	97.1	100.0	53.8
SEC 24	18.7	37.8	62.3	84.9	86.4	32.8
SEC 25	36.6	56.7	77.8	100.0	75.0	50.8
SEC 26	50.0	65.3	87.6	100.0	90.0	62.3
SEC 27	21.1	38.2	69.1	93.8	93.9	38.2
SEC 28	36.0	51.1	78.6	100.0	100.0	45.3
SEC 29	50.5	81.3	95.3	87.5	100.0	69.7
SEC 30	11.8	32.3	67.3	94.1	100.0	25.3
SEC 31	35.8	64.8	89.4	100.0	100.0	58.9
SEC 33	56.9	71.3	84.3	93.3	100.0	67.4
SEC 34	36.7	52.3	70.4	88.1	100.0	52.5
SEC 35	25.6	54.5	83.6	71.4	0.0	55.6
SEC 36	52.6	58.1	93.8	96.9	93.8	77.3
SEC 37	55.6	78.2	97.5	98.5	100.0	83.1
SEC 38	56.3	73.1	84.4	88.6	96.4	73.1
TOTAL	35.6	55.3	80.4	95.0	97.4	53.3

*DANS LES STAGIAIRES SONT COMPRIS :LE PLAN DE FORMATION,LES FAF & LES CIF

TABLEAU 36 : POURCENTAGES T3 DE SALARIES AYANT SUIVI DES STAGES PAR SECTEUR -ANNEE 1984-

SECTEUR	CLASSES DE TAILLE					TOTAL
	10-19 SAL.	20-49 SAL.	50-499 SAL.	500-1999 SAL.	2000 SAL. ET PLUS	
SEC 1	6.28	7.30	15.17	26.84	55.48	19.61
SEC 2	1.46	5.52	14.43	18.27	25.39	15.62
SEC 3	3.50	6.61	15.77	24.63	30.08	18.24
SEC 4	3.64	13.16	0.00	43.05	43.39	43.32
SEC 5	8.44	13.77	42.61	46.70	47.93	46.81
SEC 6	12.18	13.81	29.22	25.52	42.75	40.84
SEC 7	3.38	7.39	19.46	21.93	35.82	31.47
SEC 8	4.74	9.57	21.75	27.74	31.74	28.22
SEC 9	4.89	7.50	15.52	21.14	24.78	15.81
SEC 10	2.72	4.17	13.68	20.27	30.18	22.50
SEC 11	4.26	13.21	25.64	25.96	31.99	28.41
SEC 12	8.23	14.06	22.78	34.50	42.47	29.96
SEC 13	4.39	6.20	11.96	19.97	21.28	12.51
SEC 14	6.32	7.89	14.44	24.08	21.40	15.76
SEC 15	7.04	8.38	15.53	24.66	34.33	27.04
SEC 16	4.23	4.70	13.48	19.15	22.89	21.05
SEC 17	3.86	5.74	15.39	20.02	27.92	24.80
SEC 18	2.83	4.91	9.68	16.18	20.11	10.84
SEC 19	2.48	3.58	9.02	16.38	12.04	9.55
SEC 20	4.01	5.01	9.54	18.47	20.27	9.14

*DANS LES STAGIAIRES SONT COMPRIS : LE PLAN DE FORMATION, LES FAF & LES CIF

TABLEAU 36 : POURCENTAGES T3 DE SALARIES AYANT SUIVI DES STAGES PAR SECTEUR -ANNEE 1984- (SUITE)

SECTEUR	CLASSES DE TAILLE					TOTAL
	10-19 SAL.	20-49 SAL.	50-499 SAL.	500-1999 SAL.	2000 SAL. ET PLUS	
SEC 21	2.68	5.15	14.89	22.40	26.10	16.59
SEC 22	5.25	5.90	13.63	19.10	16.45	12.27
SEC 23	3.19	6.40	15.72	22.35	30.34	20.63
SEC 24	2.42	3.76	7.31	12.32	17.23	7.74
SEC 25	5.14	6.76	14.70	23.17	13.14	11.48
SEC 26	9.17	11.29	18.71	30.22	26.40	17.61
SEC 27	4.05	6.39	17.21	19.94	28.09	20.42
SEC 28	6.66	7.24	20.75	26.39	21.22	16.22
SEC 29	10.34	16.23	19.52	20.98	33.45	18.43
SEC 30	2.03	4.81	13.53	20.10	33.16	14.31
SEC 31	5.98	8.54	17.99	23.32	69.59	45.25
SEC 33	14.27	15.96	22.15	30.46	21.96	21.41
SEC 34	7.16	8.27	9.16	11.29	16.23	9.88
SEC 35	5.18	10.33	15.65	18.66	0.00	14.79
SEC 36	10.62	12.34	25.36	38.96	48.46	40.12
SEC 37	17.11	20.26	39.99	53.90	69.35	58.10
SEC 38	14.15	15.08	23.10	25.40	26.98	23.00
TOTAL	6.60	8.58	16.08	24.89	38.15	22.30

*DANS LES STAGIAIRES SONT COMPRIS : LE PLAN DE FORMATION, LES FAF & LES CIF

TABLEAU 37 : POURCENTAGES T3 DE SALAIRES AYANT SUIVI DES STAGES PAR SECTEUR -ANNEE 1984-
(COMPARAISON HOMMES-FEMMES)

SECTEUR	CLASSES DE TAILLE					
	10-19 SAL.	20-49 SAL.	50-499 SAL.	500-1999 SAL.	2000 SAL. ET PLUS	TOTAL
SEC 1 HOM	3.9	5.1	10.6	19.9	49.3	15.7
SEC 1 FEM	1.2	1.0	2.0	2.4	6.2	2.4
SEC 2 HOM	0.8	2.7	8.3	12.7	15.6	9.7
SEC 2 FEM	0.2	1.1	2.8	3.7	5.3	3.2
SEC 3 HOM	1.6	4.3	10.5	18.2	22.7	13.0
SEC 3 FEM	0.9	1.0	3.1	5.4	5.0	3.5
SEC 4 HOM	0.0	5.3	0.0	26.3	41.9	41.5
SEC 4 FEM	0.0	7.9	0.0	16.5	0.6	0.9
SEC 5 HOM	7.8	6.2	35.6	33.5	38.6	37.6
SEC 5 FEM	0.6	3.1	5.0	13.2	9.1	8.8
SEC 6 HOM	8.9	12.2	24.0	21.5	37.8	35.9
SEC 6 FEM	2.9	1.6	3.2	3.0	4.9	4.7
SEC 7 HOM	2.5	4.0	15.4	18.6	31.7	27.5
SEC 7 FEM	0.2	0.7	1.4	1.7	2.1	1.9
SEC 8 HOM	3.2	5.8	18.0	22.0	27.9	24.0
SEC 8 FEM	1.2	2.4	2.7	2.7	3.6	3.2
SEC 9 HOM	3.4	5.7	12.8	16.7	22.8	13.1
SEC 9 FEM	1.0	0.9	1.7	2.1	1.8	1.6
SEC10 HOM	1.9	2.6	9.5	17.1	26.8	19.2
SEC10 FEM	0.2	0.6	2.7	2.8	3.1	2.7
SEC11 HOM	2.0	8.0	19.7	20.9	26.4	22.9
SEC11 FEM	1.9	3.9	4.5	4.2	5.0	4.7
SEC12 HOM	5.2	9.0	12.3	20.4	22.5	16.9
SEC12 FEM	2.5	3.8	8.9	13.5	19.2	12.1
SEC13 HOM	2.8	3.9	8.5	16.0	18.3	9.4
SEC13 FEM	1.0	0.9	1.4	3.3	2.4	1.7

*DANS LES STAGIAIRES SONT COMPRIS UNIQUEMENT LES STAGIAIRES DU PLAN DE FORMATION

TABLEAU 37 : POURCENTAGES T3 DE SALARIES AYANT SUIVI DES STAGES PAR SECTEUR -ANNEE 1984- (SUITE)
(COMPARAISON HOMMES-FEMMES)

SECTEUR	CLASSES DE TAILLE					
	10-19 SAL.	20-49 SAL.	50-499 SAL.	500-1999 SAL.	2000 SAL. ET PLUS	TOTAL
HOM SEC14	3.7	4.6	10.5	19.1	18.3	11.9
FEM	1.2	1.3	1.9	3.6	2.8	2.2
HOM SEC15	5.0	5.6	10.1	16.6	26.4	20.0
FEM	1.4	1.9	3.6	7.0	7.3	6.2
HOM SEC16	2.9	2.1	9.2	15.0	20.3	18.1
FEM	0.6	1.3	1.8	3.2	2.1	2.1
HOM SEC17	2.3	3.6	11.0	16.9	24.4	21.3
FEM	0.3	1.0	2.5	1.8	2.8	2.6
HOM SEC18	1.1	1.4	3.5	6.3	9.3	4.1
FEM	1.3	2.9	4.6	8.3	8.8	5.3
HOM SEC19	0.9	1.2	3.4	7.5	7.4	4.2
FEM	0.7	1.4	3.5	8.6	4.7	4.1
HOM SEC20	2.3	3.0	5.5	10.0	16.4	5.4
FEM	0.9	1.1	2.5	4.2	3.7	2.2
HOM SEC21	1.2	1.9	10.4	18.6	20.9	12.4
FEM	0.4	1.4	3.0	3.4	5.1	3.0
HOM SEC22	2.1	2.8	7.3	11.1	9.3	6.6
FEM	1.8	2.2	4.0	4.3	7.0	3.6
HOM SEC23	1.3	2.8	10.3	16.8	27.2	16.3
FEM	1.0	1.0	3.4	3.5	2.8	2.9
HOM SEC24	1.4	2.0	4.4	6.2	5.2	3.7
FEM	0.3	0.4	0.4	0.6	0.9	0.5
HOM SEC25	2.6	3.8	10.1	16.5	9.3	7.6
FEM	1.2	1.5	2.7	6.3	3.6	2.5
HOM SEC26	5.1	6.4	12.3	22.2	16.5	11.5
FEM	2.6	3.0	4.3	6.9	6.1	4.2

*DANS LES STAGIAIRES SONT COMPRIS UNIQUEMENT LES STAGIAIRES DU PLAN DE FORMATION

TABLEAU 37 : POURCENTAGES T3 DE SALARIES AYANT SUIVI DES STAGES PAR SECTEUR -ANNEE 1984- (SUITE)
(COMPARAISON HOMMES-FEMMES)

SECTEUR	CLASSES DE TAILLE					TOTAL
	10-19 SAL.	20-49 SAL.	50-499 SAL.	500-1999 SAL.	2000 SAL. ET PLUS	
HOM SEC27	1.2	1.6	4.4	9.8	12.6	8.4
FEM	1.4	3.2	9.1	9.7	11.7	9.1
HOM SEC28	2.9	3.6	6.7	11.8	8.8	6.5
FEM	2.4	2.5	10.9	14.1	12.2	8.3
HOM SEC29	8.7	13.7	17.0	18.4	28.2	15.7
FEM	1.0	1.2	1.4	2.6	4.5	1.7
HOM SEC30	0.4	1.8	5.8	11.1	19.2	7.4
FEM	0.3	1.9	5.3	7.2	13.7	5.6
HOM SEC31	4.1	6.2	13.2	18.0	61.1	38.7
FEM	1.4	1.8	3.8	4.2	7.0	5.3
HOM SEC33	7.1	8.3	12.9	18.4	13.2	12.3
FEM	5.6	6.2	7.7	9.6	8.2	7.5
HOM SEC34	2.3	3.0	3.1	4.5	10.6	3.9
FEM	3.2	3.4	3.6	3.5	4.6	3.6
HOM SEC35	1.7	4.1	6.3	6.6	0.0	5.8
FEM	1.0	2.5	4.9	4.3	0.0	4.2
HOM SEC36	5.0	5.9	11.4	19.3	27.8	21.6
FEM	2.1	4.7	11.4	16.9	17.5	15.6
HOM SEC37	5.4	6.8	21.4	32.7	37.9	32.4
FEM	3.9	6.1	15.2	20.2	30.8	24.2
HOM SEC38	5.1	5.2	8.3	7.4	7.5	7.4
FEM	6.0	6.8	12.4	15.5	16.5	13.0
HOM TOTAL	3.4	4.6	9.1	15.3	28.3	14.8
FEM	2.0	2.5	4.9	7.7	8.3	5.8

*DANS LES STAGIAIRES SONT COMPRIS UNIQUEMENT LES STAGIAIRES DU PLAN DE FORMATION

Tableau 38 - Durée moyenne des stages, en heures, selon la formation initiale des stagiaires,
par secteur - 1984

SECTEUR		Manoeuvres Ouvriers non qual.	Ouvriers qualifiés	Employés	Agents de maîtrise Techniciens	Ingénieurs Cadres	Total
Agriculture, sylviculture, pêche	T 01	24	34	38	53	44	41
Industries de la viande et du lait	T 02	29	39	40	34	34	36
Autres industries alimentaires	T 03	35	37	39	37	40	37
Prod. de combustibles minéraux solides et cokéfaction	T 04	88	68	50	52	44	67
Prod. de pétrole et gaz naturel	T 05	84	73	57	58	55	61
Prod. et distr. d'électricité, distr. de gaz et eau	T 06	48	65	76	73	62	70
Prod. minerais-métaux ferreux, première transformation de l'acier	T 07	64	89	47	68	42	71
Prod. minerais, métaux et demi-produits non ferreux	T 08	48	50	45	61	44	52
Prod. matériaux de construction et minéraux divers	T 09	44	54	43	43	34	46
Industrie du verre	T 10	52	52	37	48	44	49
Chimie de base, prod. fils et fibres arti- ficiels et synthétiques	T 11	58	58	61	56	45	56
Parachimie et ind. pharmaceutique	T 12	43	45	33	47	43	43
Fonderie et travail des métaux	T 13	59	61	43	48	39	52
Construction mécanique	T 14	77	57	43	49	39	51
Construction électrique et électronique	T 15	60	69	45	65	71	65
Constr. véhicules auto et autres mat. de transport terrestre	T 16	55	82	50	67	48	67
Constr. navale et aéronautique, armement	T 17	56	87	44	57	45	62
Ind. textile et de l'habillement	T 18	68	66	38	41	35	53
Ind. du cuir et de la chaussure	T 19	85	37	61	41	32	50
Ind. du bois, de l'ameublement, ind. diverses	T 20	54	45	40	38	38	43
Ind. du papier-carton	T 21	69	35	37	38	38	41
Imprimerie, presse, édition	T 22	56	59	46	46	42	49
Ind. du caoutchouc, transf. des matières plastiques	T 23	65	55	43	74	50	62
Ind. mise en oeuvre bâtiment, génie civil et agricole	T 24	65	63	40	46	34	51
Commerce de gros alimentaire	T 25	38	33	40	33	36	36
Commerce de gros non alimentaire	T 26	68	39	35	43	39	39
Commerce de détail alimentaire	T 27	34	22	24	40	32	28
Commerce de détail non alimentaire	T 28	27	37	26	33	30	29
Réparation et commerce de l'automobile	T 29	42	37	39	36	31	37
Hôtels, cafés, restaurants	T 30	21	43	23	30	38	28
Transports	T 31	60	44	48	56	69	49
Services marchands aux entreprises	T 33	26	35	36	53	43	42
Services marchands aux particuliers	T 34	59	54	91	72	44	69
Location et crédit-bail immobilier	T 35	41	26	32	40	36	35
Assurances	T 36	57	29	70	48	45	61
Organismes financiers	T 37	63	51	49	47	46	48
Services non marchands	T 38	48	65	68	63	52	63
TOTAL		56	54	48	54	47	51

LISTE DES SECTEURS D'ACTIVITE ECONOMIQUE

Code	Intitulé	cf. page
T 01	Agriculture, sylviculture, pêche.....	37
T 02	Industries de la viande et du lait.....	37
T 03	Autres industries agricoles et alimentaire.....	38
T 04	Production de combustibles minéraux solides et cokéfaction.....	38
T 05	Production de pétrole et de gaz naturel.....	39
T 06	Production et distribution d'électricité, distribution de gaz et d'eau.....	39
T 07	Production de minerais et métaux ferreux, première transformation de l'acier.....	40
T 08	Production de minerais, métaux et demi-produits non ferreux.....	40
T 09	Production de matériaux de construction et minéraux divers.....	41
T 10	Industrie du verre.....	41
T 11	Chimie de base, production de fils et fibres artificiels et synthétiques.....	41
T 12	Parachimie et industrie pharmaceutique.....	45
T 13	Fonderie et travail des métaux.....	42
T 14	Construction mécanique.....	43
T 15	Construction électrique et électronique.....	43
T 16	Construction de véhicules automobiles et d'autres matériels de transport terrestre.....	44
T 17	Construction navale et aéronautique, armement.....	44
T 18	Industries textile et de l'habillement.....	45
T 19	Industries du cuir et de la chaussure.....	46
T 20	Industries du bois et de l'ameublement ; industries diverses.....	46
T 21	Industrie du papier et du carton.....	42
T 22	Imprimerie, presse, édition.....	46

Code	Intitulé	cf. page
T 23	Industries du caoutchouc et de la transformation des matières plastiques.....	42
T 24	Industrie de mise en oeuvre du bâtiment et du génie civil et agricole.....	47
T 25	Commerce de gros alimentaire.....	48
T 26	Commerce de gros non alimentaire.....	48
T 27	Commerce de détail alimentaire.....	48
T 28	Commerce de détail non alimentaire.....	49
T 29	Réparation et commerce de l'automobile.....	50
T 30	Hôtels, cafés, restaurants.....	50
T 31	Transports.....	49
T 33	Services marchands rendus principalement aux entreprises.....	51
T 34	Services marchands rendus principalement aux particuliers.....	51
T 35	Location et crédit baïl immobiliers.....	52
T 36	Assurances.....	52
T 37	Organismes financiers.....	53
T 38	Services non marchands.....	51



N° 90-0127

Délégation
à la
Formation professionnelle

PARTICIPATION DES EMPLOYEURS AU DÉVELOPPEMENT
(employeurs ayant au

Formulaire obligatoire en vertu des articles 235 ter C à 235 ter K du
RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ANNÉE 1984 OU LA PÉRIODE
(Lire attentivement la notice n° 2484 avant de remplir la présente déclaration)

D MONTANT DES DÉPENSES EFFECTIVEMENT CONSENTIES (voir notice) (arrondir les montants au franc le plus voisin. Ne pas inscrire de centimes).	
Dépenses de fonctionnement des stages organisés dans l'entreprise (sans convention de formation)	Frais de personnel enseignant ① _____
	Frais de personnel non enseignant ② _____
	Fournitures et matières d'œuvre ③ _____
	Autres frais de fonctionnement ④ _____
Total → ⑤ _____	
Dépenses d'amortissement du matériel d'équipement et des locaux spéciaux ⑥ _____	
Dépenses de formation effectuées en application de conventions (à détailler cadre H)	Exécution du plan de formation (§ A du cadre H) ⑦ _____
	Exécution des congés-formation (§ B 1° du cadre H) ⑧ _____
Rémunérations versées aux stagiaires par l'entreprise ⑨ _____	
Dépenses de transport et d'hébergement supportées par l'entreprise ⑩ _____	
Versements effectués au titre de fonds d'assurance formation (à détailler cadre J) ⑪ _____	
Versements à des organismes agréés au titre du congé individuel de formation (§ B 2° du cadre H) (v. cadre B, case 11) ⑫ _____	
Versements à des organismes agréés (dans la limite de 10 % du chiffre figurant au cadre B, case ② (à détailler cadre K) ⑬ _____	
Versements effectués au titre d'une taxe parafiscale affectée à la formation professionnelle et assimilés ⑭ _____	
Part de la contribution pour frais de chambres de comm. et d'ind. affectée à la formation professionnelle continue ⑮ _____	
Financement d'actions de formation en faveur des demandeurs d'emploi (à détailler cadre L) ⑯ _____	
Versement du 15.09.84 ⑰ _____	
Dépenses effectivement engagées dans le cadre d'un engagement de développement de la formation professionnelle ⑱ _____	
Total ⑲ _____	
A DÉDUIRE - Montant des subventions effectivement perçues en 1984 ⑳ _____	
DÉPENSES DÉDUCTIBLES (ligne 19 - ligne 20) (à reporter case ③ du cadre B) ㉑ _____	

E NOMBRE DE SALARIÉS, DE STAGIAIRES, D'HEURES DE STAGE, SELON LES CATÉGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES							
A REMPLIR OBLIGATOIREMENT MÊME EN L'ABSENCE DE STAGIAIRES		Ouvriers non qualifiés	Ouvriers qualifiés	Employés	Agents de maîtrise, techniciens et autres professions intermédiaires	Ingénieurs et cadres	TOTAL
1		2	3	4	5	6	7
Nombre de salariés au dernier jour ouvrable de l'année ou de la période	Hommes ①						
	Femmes ②						
	Total ③						
PLAN DE FORMATION Stagiaires pris en charge en TOTALITÉ par l'employeur	Hommes ④						
	Femmes ⑤						
	Total ⑥						
Stagiaires pris en charge TOTALLEMENT ou PARTIELLEMENT par un F.A.F. ⑦							
CONGÉS INDIVIDUELS DE FORMATION (CIF)	Stagiaires pris en charge TOTALLEMENT ou PARTIELLEMENT par un :						
	• Fonds d'assurance formation (F.A.F.) ⑧						
	• organisme paritaire agréé (O.P.A.) ⑨						
	Stagiaires pris en charge EXCLUSIVEMENT par l'employeur ⑩						
	Stagiaires bénéficiant d'une SIMPLE autorisation d'absence (aucune prise en charge) ⑪						
Total ⑫							
HEURES DE STAGE prises en charge	En TOTALITÉ par l'employeur au titre du plan de formation ⑬						
	EXCLUSIVEMENT par l'employeur au titre du CIF ⑭						
	EN TOTALITÉ OU PARTIELLEMENT par un tiers (F.A.F. ou O.P.A.-CIF) ⑮						

F VENTILATION DES STAGIAIRES PAR TRANCHE D'ÂGE ET COMPOSITION DES STAGES SELON LEUR DURÉE, LEUR NATURE CONTRACTUELLE ET LEUR TYPE						
VENTILATION DES STAGIAIRES PAR AGE		DÉCOMPOSITION DES STAGES SELON LEUR DURÉE ET LEUR NATURE CONTRACTUELLE			VENTILATION DES STAGES SELON LEUR TYPE	
	Nombre 1	Durée totale du stage en heures	sans convention de formation 2	En application de conventions conclues avec des organismes extérieurs 3		Nombre 4
Moins de 25 ans .. ①		Moins de 40 h ①			Prévention ①	
De 25 ans à moins de 40 ans .. ②		De 40 h à moins de 160 h... ②			Adaptation ②	
40 ans et plus ③		160 h et plus ③			Promotion ③	
TOTAL ④		TOTAL ④			Acquisition, entretien ou perfectionnement des connaissances ④	
					TOTAL ⑤	

N° 2483 - Série G - IN 5403148.O.13 [10] - Novembre 1984

DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE
moins dix salariés)

Code général des impôts et L 950-2 à L 950-7 du Code du Travail.

DU _____ 19 ____ AU _____ 19 ____
qui doit être envoyée en deux exemplaires au plus tard le 5-04-1985).

N° 2483
Direction générale
des impôts
Département (code) et commune

A CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTREPRISE DÉCLARANTE	ANNÉE 84
① Dénomination _____	
② Numéro SIRET du principal établissement _____	
③ Code activité _____ - Activité principale _____	
④ 1985 N° et rue _____ Tél. _____	
Adresse au 1 ^{er} janvier { Code postal _____ Commune _____ Arrt _____ (Paris, Lyon, Marseille)	
⑤ 1984 (en cas de changement) _____	
Nombre d'établissements de l'entreprise employant { ⑥ de 50 à 199 salariée ⑦ 200 salariée ou plus	Nombre de salariés au dernier jour ouvrable de l'année ou de la période ⑧ _____ dont nombre { d'apprentis sous contrat ⑨ _____ de jeunes travailleurs ⑩ _____
Nombre de commissions de formation ⑪ _____	ou, le cas échéant, nombre de délégués du personnel ⑫ _____

B DÉTERMINATION DU MONTANT DE LA PARTICIPATION INCOMBANT A L'ENTREPRISE (arrondir les montants au franc le plus voisin) (ne pas inscrire de centimes)	
Montant des salaires versés au cours de l'année ou de la période ①	F _____
Employeurs ayant franchi le seuil de 10 salariés en 1982 1983 ou 1984 (voir notice). { Montant de l'abattement ⑬	F _____
{ Salaires nets : différence ① - ⑬ ⑭	F _____
Montant de la participation incombant à l'entreprise : (① ou ⑭) x 1,10 % ②	F _____
Montant des dépenses effectivement consenties au cours de l'année ou de la période (ligne 21 du cadre D) ③	F _____
S'il s'agit d'une insuffisance de dépenses, différence ② - ③ à inscrire en case ④ ④	F _____
S'il s'agit d'un excédent de dépenses, différence ③ - ② à inscrire en case ⑤ ⑤	F _____
Excédents reportables de 1981, de 1982 et de 1983 (Total de la colonne 4 du cadre M au verso) ⑥	F _____
Différence ④ - ⑥ à inscrire en case ⑦ si la case ④ est supérieure à la case ⑥ (ou chiffre 0) ⑦	F _____
Versement de régularisation suite à résorption de conventions échues au 31-12-1984 (voir notice) ⑧	F _____
Montant de la majoration pour défaut de consultation du comité d'entreprise (50 % du montant ②) ⑨	F _____
Versement dû au titre du congé individuel de formation [(① ou ⑭) x 0,10 %] ⑩	F _____
Versements effectués en 1984 à un organisme paritaire agréé au titre du congé individuel de fonction (OPA-CIF), ligne 12 cadre D ⑪	F _____
Insuffisance éventuelle ⑩ - ⑪ ou chiffre 0 ⑫	F _____
MONTANT GLOBAL (⑦ + ⑧ + ⑨ + ⑫) DU VERSEMENT	⑬ F _____
Plèces jointes : A EFFECTUER AUPRÈS DU RECEVEUR DES IMPÔTS	
- Nombre de procès-verbaux de délibération du comité d'entreprise, des comités d'établissement ou de l'organisme en tenant lieu ⑭	_____
- Nombre de procès-verbaux de carence prévus à l'article L 433-13 du Code du Travail ⑮	_____
Mode de paiement (mettre une croix dans la case utile) : en numéraire <input type="checkbox"/> ; par chèque bancaire <input type="checkbox"/> par mandat ou par virement postal <input type="checkbox"/>	
A _____, le _____	Signature : _____
Nom et qualité du signataire : _____	

C RÉSERVÉ AUX SERVICES DES IMPÔTS ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE		
DATE DE RÉCEPTION :	PRISE EN RECETTE	PRISE EN CHARGE
	Droits : _____	Droits : _____
Somme :	Indemnité de retard à % : _____	N° R 30 : _____
	Intérêt de retard à % : _____	Date : _____
	Numéro : _____	
	N° R.30 : _____	

G	Rég.	Dép.	N° d'ordre
----------	------	------	------------

N° 2483 - Série G - IN 5403148.O.13 [10] - Novembre 1984



N° 90-0135

Délégation
à la
Formation professionnelle

**PARTICIPATION DES EMPLOYEURS AU DÉVELOPPEMENT
(employeurs ayant au**

Formulaire obligatoire en vertu des articles 235 ter C à 235 ter K du
RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ANNÉE 1985 OU LA PÉRIODE
(Lire attentivement la notice n° 2484 avant de remplir la présente déclaration)

D MONTANT DES DÉPENSES EFFECTIVEMENT CONSENTIES (voir notice) (arrondir les montants au franc le plus voisin. Ne pas inscrire de centimes).		
Dépenses de fonctionnement des stages organisés dans l'entreprise (sans convention de formation)	Frais de personnel enseignant ① _____	
	Frais de personnel non enseignant ② _____	
	Fournitures et matières d'œuvre ③ _____	
	Autres frais de fonctionnement ④ _____	
Total → ⑤ _____		
Dépenses d'amortissement du matériel d'équipement et des locaux spéciaux ⑥ _____	⑥	
Dépenses de formation effectuées en application de conventions (à détailler cadre H)	Exécution du plan de formation (§ A du cadre H) ⑦ _____	⑦
	Exécution des congés-formation (§ B du cadre H) ⑧ _____	⑧
Rémunérations versées aux stagiaires par l'entreprise ⑨ _____	⑨	
Dépenses de transport et d'hébergement supportées par l'entreprise ⑩ _____	⑩	
Versements effectués au titre de fonds d'assurance formation (report de la case 1 du cadre J) ⑪ _____	⑪	
Versements à des organismes agréés au titre du congé individuel de formation (report de la case 2 du cadre J) (v. cadre B, case 11) ⑫ _____	⑫	
Versements à des organismes agréés (dans la limite de 10 % du chiffre figurant au cadre B, case ②) (report de la case 3 du cadre J) ... ⑬ _____	⑬	
Versements effectués au titre d'une taxe parafiscale affectée à la formation professionnelle et assimilés ⑭ _____	⑭	
Part de la contribution pour frais de chambres de commerce et d'industrie affectée à la formation professionnelle continue ⑮ _____	⑮	
Financement d'actions de formation en faveur des travailleurs privés d'emploi (report de la case 4 du cadre J) ⑯ _____	⑯	
Financement de la formation professionnelle en alternance (report de la case 5 du cadre J) ⑰ _____	⑰	
Dépenses effectivement engagées dans le cadre d'un engagement de développement de la formation professionnelle ⑱ _____	⑱	
Total ⑲ _____	⑲	
A DÉDUIRE - Montant des subventions effectivement perçues en 1985 ⑳ _____	⑳	
DÉPENSES DÉDUCTIBLES (ligne 19 - ligne 20) (à reporter case ③ du cadre B) ㉑ _____	㉑	

E NOMBRE DE SALARIÉS, DE STAGIAIRES, D'HEURES DE STAGE, SELON LES CATÉGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES							
A REMPLIR OBLIGATOIREMENT MÊME EN L'ABSENCE DE STAGIAIRES		Ouvriers non qualifiés	Ouvriers qualifiés	Employés	Agents de maîtrise, techniciens et autres professions intermédiaires	Ingénieurs et cadres	TOTAL
1		2	3	4	5	6	7
Nombre de salariés au dernier jour ouvrable de l'année ou de la période	Hommes ①						
	Femmes ②						
	Total ③						
PLAN DE FORMATION Stagiaires pris en charge en TOTALITÉ par l'employeur	Hommes ④						
	Femmes ⑤						
	Total ⑥						
Stagiaires pris en charge TOTALEMENT ou PARTIELLEMENT par un F.A.F. ⑦							
CONGÉS INDIVIDUELS DE FORMATION (CIF)							
- Stagiaires pris en charge par un organisme paritaire agréé ⑧							
- Stagiaires pris en charge par un fonds d'assurance-formation ⑨							
- Stagiaires pris en charge exclusivement par l'employeur ou bénéficiant d'une simple autorisation d'absence ⑩							
HEURES DE STAGE PRISES EN CHARGE							
- par l'employeur :							
• en totalité au titre du plan de formation ⑪							
• exclusivement au titre du congé individuel de formation ⑫							
- par un F.A.F. ou un O.P.A. CIF (en totalité ou partiellement) ⑬							
FORMATION DES JEUNES EN ALTERNANCE							
- Nombre de bénéficiaires de contrats d'adaptation ou de qualification ⑭							
- Total des heures de stages dispensées ⑮							

F VENTILATION DES STAGIAIRES PAR AGE ET PAR SEXE, DES STAGES, SELON LEUR DURÉE, LEUR NATURE CONTRACTUELLE ET LEUR TYPE						
VENTILATION DES STAGIAIRES PAR AGE ET PAR SEXE			DÉCOMPOSITION DES STAGES SELON LEUR DURÉE TOTALE ET LEUR NATURE CONTRACTUELLE		VENTILATION DES STAGES SELON LEUR TYPE	
	Nombre		DURÉE TOTALE DU STAGE EN HEURES	Nombre		Nombre
	Hommes 1	Femmes 2				
Moins de 25 ans ①			Moins de 40 h ①		Prévention ①	
De 25 ans à moins de 40 ans ②			De 40 h à moins de 160 h ②		Adaptation ②	
40 ans et plus ③			160 h et plus ③		Promotion ③	
TOTAL ④			TOTAL ④		Acquisition, entretien ou perfectionnement des connaissances ④	
			Dont stages sans convention de formation ⑤		TOTAL ⑤	

DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE
moins dix salariés)

Code général des impôts et L 950-2 à L 950-7 du Code du travail.

DU _____ 19__ AU _____ 19__
qui doit être envoyée en deux exemplaires au plus tard le 7-04-1986).

N° 2483

Direction générale
des impôts

Département (code) et commune

A CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTREPRISE DÉCLARANTE	ANNÉE 85
① Dénomination { _____ _____ _____	
② Numéro SIRET du principal établissement _____	
③ Code activité _____ - Activité principale _____	
④ 1986 N° et rue _____ Tél. _____ Adresse au 1 ^{er} janvier { Code postal _____ Commune _____ Arrt _____ (Paris, Lyon, Marseille)	
⑤ 1985 (en cas de changement)	
Nombre d'établissements de l'entreprise employant {	Nombre de salariés au dernier jour ouvrable de l'année ou de la période..... ⑧ _____
{ ⑥ de 50 à 199 salariés _____	dont nombre { d'apprentis sous contrat..... ⑨ _____
{ ⑦ 200 salariés ou plus _____	{ de jeunes en alternance, à l'exception des SIVP (voir notice) ⑩ _____
A défaut de comité d'entreprise (moins de 50 salariés), nombre de délégués du personnel ⑪ _____	Nombre de commissions de formation..... ⑫ _____

B DÉTERMINATION DU MONTANT DE LA PARTICIPATION INCOMBANT A L'ENTREPRISE (arrondir les montants au franc le plus voisin) (ne pas inscrire de centimes)	
Montant des salaires versés au cours de l'année ou de la période..... ①	F _____
Employeurs ayant franchi le seuil de 10 salariés en 1983 1984 ou 1985 (voir notice).	Montant de l'abattement ①a F _____ Salaires nets : différence ① - ①a ①b F _____
Montant de la participation incombant à l'entreprise : [(① ou ①b) × 1,10 %] ②	F _____
Montant des dépenses effectivement consenties au cours de l'année ou de la période (ligne 21) du cadre D) ③	F _____
S'il s'agit d'une insuffisance de dépenses, différence ② - ③ à inscrire en case ④ ④	F _____
S'il s'agit d'un excédent de dépenses, différence ③ - ② à inscrire en case ⑤ ⑤	F _____
Excédents reportables de 1982, de 1983 et de 1984 (Total de la colonne 4 du cadre K au verso) ⑥	F _____
Différence ④ - ⑥ à inscrire en case ⑦ si la case ④ est supérieure à la case ⑥ (ou chiffre 0) ⑦	F _____
Versement de régularisation suite à résorption de conventions échues au 31-12-1985 (voir notice) ⑧	F _____
Montant de la majoration pour défaut de consultation du comité d'entreprise (50 % du montant ②) ⑨	F _____
Versement dû au titre du congé individuel de formation [(① ou ①b) × 0,10 %] ⑩	F _____
Versements effectués au titre de 1985 à un organisme paritaire agréé au titre du congé individuel de formation (OPA-CIF), ligne 12) cadre D) ⑪	F _____
Insuffisance éventuelle ⑩ - ⑪ ou chiffre 0 ⑫	F _____
MONTANT GLOBAL (⑦ + ⑧ + ⑨ + ⑫) DU VERSEMENT	⑬ F _____
Pièces jointes : A EFFECTUER AUPRÈS DU RECEVEUR DES IMPÔTS	
- Nombre de procès-verbaux de délibération du comité d'entreprise, des comités d'établissement ou de l'organisme en tenant lieu _____	
- Nombre de procès-verbaux de carence prévus à l'article L 433-13 du Code du travail ⑮ _____	
Mode de paiement (mettre une croix dans la case utile) : en numéraire <input type="checkbox"/> ; par chèque bancaire <input type="checkbox"/> par mandat ou par virement postal <input type="checkbox"/>	
A _____, le _____	
Nom et qualité du signataire :	Signature :

C RÉSERVÉ AUX SERVICES DES IMPÔTS ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE		
DATE DE RÉCEPTION :	PRISE EN RECETTE	PRISE EN CHARGE
Somme :	Droits..... :	Droits.....
	Indemnité de retard à..... % :	N° R 30.....
	Intérêt de retard à..... % :	Date.....
	Numéro.....	
	N° R.30.....	
G		
Rég.	Dép.	N° d'ordre

LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES

	Pages
Tableaux dans le texte	
Evolution des principaux indicateurs de 1972 à 1985.....	11
Pourcentage des nombres d'entreprises - 1985.....	22
- n'ayant rien versé au Trésor	
- ayant versé au Trésor	
Dépenses moyennes de formation par salarié - 1984-1985.....	24
Pourcentage des nombres d'entreprises, et de leurs salariés, ayant eu des stagiaires 1984-1985.....	25
Quatre cartes de France dans le texte	
Année 1984 - Comparaisons interrégionales	
C1 : Taux de participation financière.....	31
C2 : Taux de stagiaires.....	31
C3 : Taux de stagiaires hommes.....	32
C4 : Taux de stagiaires femmes.....	32
Tableaux en annexe	
Tableau 1 : Effectifs d'entreprises et de salariés 1984-1985.....	60
Tableau 2 : Effectifs de l'échantillon (entreprises) 1984-1985.....	60
Tableau 3 : Répartition des entreprises selon le taux t1 de leur participation aux dépenses de formation 1984-1985.....	61
Tableau 4 : Données financières 1984-1985.....	62
Tableau 5 : Répartition des dépenses par catégorie, en % des dépenses totales 1984-1985	63
Tableau 6 : Nombre d'entreprises ayant fait des dépenses de chaque catégorie 1984-1985.....	64
Tableau 7 : Répartition des salariés et des stagiaires par classe de taille et par sexe 1984-1985	65

Tableau 8 : Pourcentage des nombres de salariés ayant bénéficié de stages - 1985.....	66
Tableau 9 : Nombre de stagiaires et d'heures de stage selon la classe de taille des entreprises et le niveau de qualification initial des stagiaires 1984-1985.....	67
Tableau 10 : Répartition des stagiaires selon leur catégorie professionnelle 1984-1985.....	68
Tableau 11 : Répartition des salariés par catégorie socio-professionnelle - 1984.....	69
Tableau 12 : Répartition des salariés par catégorie socio-professionnelle - 1985.....	70
Tableau 13 : Proportion des salariés ayant suivi des stages (pris en charge par l'employeur au titre du plan de formation) 1984-1985.....	71
Tableau 14 : Proportion des salariés ayant suivi des stages (ensemble des stagiaires) 1984-1985.....	72
Tableau 15 : Répartition des congés de formation - 1984.....	73
Tableau 16 : Répartition des congés de formation - 1985.....	74
Tableau 17 : Durée moyenne de formation 1984-1985.....	75
Tableau 18 : Effort physique de formation 1984-1985.....	76
Tableau 19 : Répartition des stagiaires par âge et par sexe - 1985.....	77
Tableau 20 : Formation des jeunes en alternance - 1985.....	78
Tableau 21 : Répartition des stages individuels 1984-1985.....	79
Tableau 22 : Principales données régionales - 1984.....	80
- 1985.....	81
Tableau 23 : Principales masses de dépenses par région 1984-1985.....	82
Tableau 24 : Taux de participation financière t1 % par région - 1985...	83
Tableau 25 : Nombre de stagiaires et d'heures de stage, par région, selon le niveau de qualification initial des stagiaires - 1984.....	84
- 1985.....	85
Tableau 26 : Répartition des stagiaires, par région, selon la tranche d'âge - 1984.....	86
- 1985.....	87
Tableau 27 : Structure des stagiaires par région et par sexe, selon la tranche d'âge - 1985.....	88
Tableau 28 : Principales données départementales - 1984.....	89
Tableau 29 : Taux de réponse par secteur, en % - 1984	91

Tableau 30 : Comparaison du champ des statistiques de l'INSEE et des déclarations 2483 de 1983.....	92
Tableau 31 : Principales données sectorielles - 1984.....	93
Tableau 32 : Répartition des secteurs selon leur taux de participation financière t1 et le pourcentage t3 de salariés ayant suivi des stages - 1984.....	95
Tableau 33 : Répartition des secteurs selon la durée moyenne des stages et le pourcentage t3 de salariés ayant suivi des stages - 1984.....	96
Tableau 34 : Taux de participation financière t1 % selon le secteur d'activité économique et la classe de taille - 1984.....	97
Tableau 35 : Pourcentage t2 des nombres d'entreprises ayant eu des stagiaires par secteur - 1984.....	98
Tableau 36 : Pourcentages t3 de salariés ayant suivi des stages par secteur - 1984.....	100
Tableau 37 : Pourcentages t3 de salariés ayant suivi des stages par secteur (Comparaison hommes-femmes) - 1984.....	102
Tableau 38 : Durée moyenne des stages, en heures, selon, la formation initiale des stagiaires, par secteur - 1984.....	105
Liste des secteurs d'activité économique.....	106
Fac-similé de la déclaration 2483	
- 1984.....	108
- 1985.....	110

Reproduction d'après documents fournis

Impression DF

Achévé d'imprimer : janvier 1987



centre
d'études et
de recherches
sur les qualifications

9, Rue Sextius Michel - 75015 PARIS

STATISTIQUE
DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE
CONTINUE FINANCEE
PAR LES ENTREPRISES

(TRAITEMENT DES DECLARATIONS
D'EMPLOYEURS N°2483)
ANNEES 1984-1985

LA DOCUMENTATION FRANÇAISE 29-31, QUAI VOLTAIRE 75340 PARIS CEDEX 07
TEL. (1) 42.61.50.10 TELEX 204826 DOCFRAN PARIS